

soin d'être chez elle lors de son passage; le facteur va droit au carreau, ouvre le tiroir où la dentelle est renfermée, mesure l'ouvrage terminé, le coupe sans demander à l'ouvrière son avis, paie au comptant et continue sa tournée. Le prix est connu d'avance et ne varie guère; il est très bas, mais l'ouvrière n'ose protester et s'en contente. Parfois le facteur s'empare ainsi de dentelles dont un autre facteur a donné le dessin ou sur lesquelles il a consenti une avance de salaire. Parfois aussi il se voit couper l'herbe sous le pied par un facteur étranger qui vient faire sa tournée en annonçant qu'il donne quelques centimes en plus par aune.

Le village d'Harlebeke, en Flandre occidentale, fut naguère mis en émoi par la lutte entre deux vendeurs de journaux, tous deux courtiers en dentelles, qui s'efforçaient, chacun de son côté, de débaucher les ouvrières du rival. Le premier payait 60 centimes l'aune un entre-deux en Valenciennes, de fabrication très courante à Harlebeke, et la plupart des ouvrières lui remettaient leur dentelle, lorsqu'un second marchand de journaux fit son apparition et annonça partout qu'il payait l'aune d'entre-deux 62 centimes. Ce fut, pendant plusieurs jours, le sujet de la conversation des bonnes femmes, et un grand nombre d'entre elles n'eurent rien

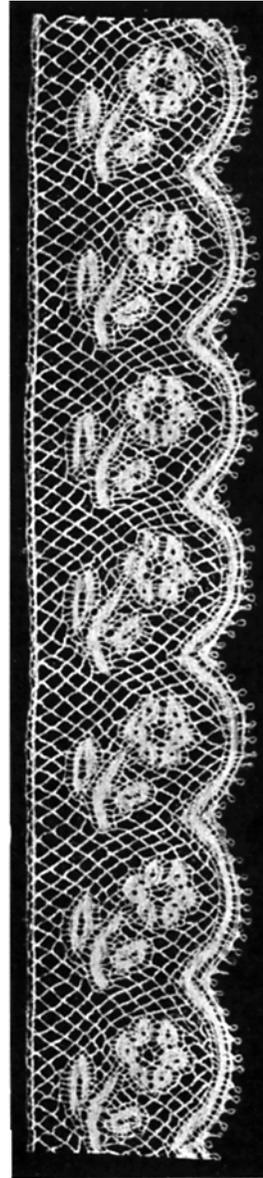


Fig. 79. — VALENCIENNES.

de plus pressé que de s'entendre avec le nouveau facteur, qui payait si largement !

Il y a enfin ce qu'on pourrait appeler le facteur occasionnel. C'est un facteur qui ne connaît pas de fabricant et n'a pas d'ouvrières. Mais il connaît ou croit connaître quelque chose à la dentelle et au métier de facteur et il voudrait bien faire connaissance avec les bénéfiques afférents au métier. C'est un colporteur qui consacre un petit capital, parfois jusque deux ou trois mille francs, à se procurer chez les ouvrières des dentelles de divers types, puis, la saison arrivée, part pour Spa, Ostende ou Blankenberghe, y déballe sa marchandise sur le marché et l'écoule comme il peut. C'est un boutiquier, une petite tailleuse, parfois un simple paysan qui, à l'occasion, peut fournir de la dentelle quand on lui en demande, parce qu'il connaît des ouvrières toujours prêtes à lui vendre leur ouvrage. Il s'improvisera facteur pendant une saison où la vente marche bien, ou bien profitera de la vogue momentanée d'une dentelle ou des offres pressantes d'une maison désireuse d'augmenter son stock. Puis, quand le moment propice sera passé, il renoncera à la dentelle jusqu'à des temps meilleurs et retournera à son champ. Ces opérations sont parfois ruineuses pour les petits facteurs qui ont, à un moment, sur les bras un stock invendable. On les voit alors abandonner leur marchandise pour un prix dérisoire, trop contents s'ils parviennent à rencontrer une maison qui prend leur dentelle en consignation et, finalement, la rachète à cinquante pour cent au-dessous de sa valeur. Une courtière en dentelle m'a raconté qu'une des premières maisons de Bruxelles lui ayant commandé un grand assortiment de point de Paris, elle en avait envoyé pour 1,200 francs. La dentelle resta quelque temps à Bruxelles, sans que le fabricant donnât signe de vie. Puis, comme la courtière pressait ce dernier de se décider, il lui fut répondu qu'on lui offrait 600 francs pour son envoi. La courtière refusa et reprit ses dentelles, qu'elle eut grand'peine à écouler.

On peut encore établir des distinctions entre les facteurs au point de vue du paiement des salaires : les uns paient leurs ouvrières en argent, les autres en nature, mais ceci rentre dans l'étude spéciale que nous consacrons plus loin au *truck-system*.

Au surplus, cette énumération des diverses catégories de facteurs n'a nullement la prétention d'être complète. Le facteur est essentiellement un être insaisissable : le fabricant ne sait rien de précis sur sa manière de faire, ou, s'il la connaît, il ferme les yeux et se tait ; l'ouvrière n'ose rien dire ou est incapable d'envisager la situation nettement et sous tous ses aspects ; le facteur lui-même s'entoure de mystère et se montre le plus souvent rebelle à toute confiance. C'est par des moyens détournés qu'on l'amène à se départir parfois de son mutisme et à dévoiler une partie de ses secrets. Mais presque toujours il se défie et jamais il ne se laisse aborder sur les questions brûlantes, telles que les bénéfices et le salaire.

Le régime des facteurs sévit presque partout. Dans les centres de province où résident des fabricants, les ouvrières s'adressent souvent directement à ceux-ci ; mais il arrive qu'elles ne sont guère mieux payées par ces fabricants que par les facteurs. De plus, à côté du fabricant, parfois dans la même ville, il existe des petits courtiers ou des *koopvrouwen*, qui trouvent encore moyen d'imposer leurs services aux fabricants, comme intermédiaires, et de forcer les ouvrières à travailler pour eux, en les payant à l'avance. Cette situation existe notamment à Bruges : on y trouve plusieurs fabricants et, dans leur voisinage immédiat, des facteurs dont quelques-uns tiennent une boutique d'épicerie ou de mercerie. Beaucoup d'ouvrières brugeoises n'oseraient pas porter leur dentelle ailleurs que chez la *koopvrouw* du quartier : elles assurent qu'il n'y a pas moyen de faire autrement sans s'exposer à une condamnation. Plusieurs paraissent même ne pas se douter qu'il existe dans un autre quartier de la ville des fabricants qui, peut-être,

paieraient un peu mieux que la *koopvrouw* du voisinage. Un fabricant de Bruxelles tenta, il y a quelques mois, d'établir des relations directes avec des ouvrières de la région d'Alost. Il leur offrit un salaire supérieur à celui des facteurs locaux et une participation dans les bénéfices. Cette louable initiative rencontra un insuccès complet. Les ouvrières, menacées par leurs courtiers habituels de ne plus jamais recevoir de commandes si elles acceptaient les ordres d'une maison étrangère, renoncèrent, les unes après les autres, aux propositions du fabricant bruxellois ; ce dernier dut, à son corps défendant, passer par l'intermédiaire du courtier.

Certaines ouvrières des campagnes préfèrent, plutôt que de passer par l'intermédiaire des facteurs, attendre pendant deux ou trois mois de recevoir leur salaire, et elles se rendent quatre ou cinq fois par an chez le fabricant de la ville la plus voisine. Mais ce sont là des exceptions et, je le répète, les facteurs ont entre leurs mains presque toutes les ouvrières qui ne travaillent pas pour les couvents. Leur nombre tend à augmenter ; on en trouve souvent dans les plus petits villages, et ceux qui n'ont pas le moyen de s'entendre avec un fabricant travaillent pour d'autres facteurs. Il arrive ainsi fréquemment que le nombre d'intermédiaires existant entre l'ouvrière qui produit la dentelle et la Parisienne ou l'Américaine qui la porte est de quatre ou de cinq. L'ouvrière travaille pour le facteur de son hameau ; celui-ci porte la dentelle chez un facteur plus important, qui habite le village voisin et qui centralise la dentelle d'une région pour l'envoyer à Bruxelles ou chez un fabricant de province. La dentelle part ensuite pour une maison de gros de Paris ; elle est rachetée par une maison de détail — couturier ou lingère — ou par une maison de New-York, et finalement elle orne la robe ou les dessous de l'élégante qui, avec l'ouvrière, supporte les frais de ces multiples transferts.

Il est intéressant de constater qu'à l'exception de quelques courtiers nomades, la plupart des facteurs en dentelles font de

bonnes affaires. Ils gagnent sur la dentelle; ils gagnent sur le fil qu'ils vendent aux ouvrières; parfois ils gagnent plus encore avec leur boutique, à laquelle ils contraignent les ouvrières de se fournir. Leur exemple est contagieux. Car, s'il est difficile de gagner sa vie comme ouvrière dentellière, il est relativement aisé de débiter comme courtier. Pour exercer leur métier, les facteurs n'ont pas de frais d'installation à faire; ils n'ont besoin que d'un petit capital roulant : quelques centaines de francs suffisent, au début. Les facteurs qui s'en vont de maison en maison et coupent, à même le carreau des ouvrières, la dentelle confectionnée pendant la semaine, peuvent commencer avec presque rien. Une ouvrière intelligente, qui a quelques économies et un peu d'initiative, s'improvise facilement facteur : elle débute avec quelques ouvrières et reçoit d'un petit fabricant des commandes d'abord insignifiantes; puis elle se met en relations avec d'autres fabricants, se fait donner des ordres plus importants, recrute de nouvelles ouvrières, qu'elle paie avec les premiers bénéfices réalisés, quitte à faire peser sur elles les abus dont elle-même a souffert. Presque toujours elle réussit et arrive à l'aisance. Beaucoup de courtières ont commencé ainsi; presque toutes ont fait fortune et je me suis laissé dire que certaines fabricantes n'ont pas eu d'autre origine.

Les ouvrières n'ont jamais rien fait pour modifier une situation qui les livre pieds et poings liés à la merci des facteurs. Elles manquent naturellement d'initiative et n'osent pas s'insurger contre ceux qui leur procurent leur modeste gagne-pain. Souvent, d'ailleurs, elles le voudraient, qu'elles ne le pourraient pas : la nécessité de la division et de la centralisation du travail, la difficulté de se procurer des dessins et d'écouler la dentelle sont là qui empêchent les ouvrières de sortir par elles-mêmes de ce déprimant engrenage. Parfois une ouvrière isolée saute un ou deux échelons de la filière, mais c'est là une très rare exception, surtout lorsqu'il s'agit de

point à l'aiguille. A Bruxelles, une ouvrière très habile et qui fait elle-même les diverses opérations du point gaze, y compris les jours, peut trouver assez facilement du travail chez un grand fabricant ; sa voisine, qui ne fait que le mat des fleurs, devra s'adresser à l'un des petits facteurs du quartier de la rue Haute et elle sera moins bien payée.

A tout prendre, je crois que, étant donnée l'organisation commerciale actuelle de l'industrie dentellière, le facteur est un rouage indispensable. L'indifférence ou l'égoïsme de la plupart des fabricants, le manque d'initiative des ouvrières, les exigences de la fabrication, tout concourt à le rendre nécessaire. Et cependant c'est à sa suppression ou, tout au moins, à l'atténuation de son rôle que devraient viser les efforts de tous ceux qui ont à cœur les intérêts de l'industrie dentellière. Le facteur, dans bien des cas, fait du tort au fabricant : il lui prend ses dessins, sa clientèle. Médiocrement payé par le fabricant, il est lui-même amené à pressurer l'ouvrière, à lui payer un salaire qui n'est pas proportionné avec les prix de la dentelle et à provoquer ainsi la défection de la main d'œuvre. Enfin, il gêne la fabrication, en augmentant tous les jours la production des articles communs et en ne faisant presque rien pour encourager l'habileté professionnelle de ses ouvrières.

Le nombre des facteurs croît (1) ; celui des ouvrières diminue. C'est là un symptôme inquiétant ; nous y reviendrons. Occupons-nous maintenant d'une autre catégorie d'intermédiaires.

(1) Dans telle localité de la région d'Alost, le nombre des facteurs a plus que doublé pendant ces dix dernières années : il est actuellement de plus de trente.

On a signalé à M. Piron, dans une autre commune de la Flandre orientale, comptant 4,000 habitants, l'existence d'une soixantaine de facteurs et sous-facteurs. (A. PIRON, *La Question dentellière*, article publié dans le *Bulletin de l'Office des Métiers et Négoces* [n° 4] en 1909).

II

LES COUVENTS DE FEMMES

Il existe en Belgique environ 120 couvents de femmes qui servent d'intermédiaires entre les fabricants et les ouvrières dentellières. A vrai dire, la fonction principale de ces couvents, leur raison d'être, n'est, en aucune façon, d'exercer ce rôle de courtiers, mais bien de donner à des enfants, à des jeunes filles de la classe peu fortunée l'enseignement de la dentelle. La manufacture est, ici, l'accessoire, la dépendance de l'école, dépendance nécessaire, il est vrai, car il faut bien écouler d'une manière ou d'une autre les articles produits par les élèves et par les demi-ouvrières qui travaillent à l'ouvroir congréganiste.

Je laisserai de côté, pour le moment, le rôle enseignant de nos congrégations dentellières, pour ne m'occuper que des services qu'elles rendent comme intermédiaires.

Ces services sont, en général, très appréciables. Extérieurement, la fonction économique du couvent ne diffère guère de celle du facteur qui réside au milieu de ses ouvrières. Le couvent se débarrasse comme il peut de l'ouvrage informe exécuté par les apprenties. Pour le reste, il distribue à ses élèves plus avancées et aux personnes qui perfectionnent leurs apprentissage à l'ouvroir, les ordres des fabricants. En outre, il donne, assez fréquemment, du travail à quelques ouvrières à domicile qui ont continué à rester en relations avec leurs anciennes maîtresses. Voilà pour l'extérieur. Mais ce qui donne toute sa valeur à cet organisme, c'est son caractère de stabilité, c'est le principe même de l'institution. Ce que le couvent a en vue, ce n'est pas de gagner de l'argent et d'acquérir une fortune, mais bien de procurer un métier aux enfants qui lui sont confiés et de donner du travail à des femmes qui autre-

ment seraient inoccupées. C'est dans ce but que nos couvents ont été fondés et il faut reconnaître qu'ils ne se sont pas écartés des vues de leurs fondateurs.

Dans tous les centres où l'industrie dentellière a conservé de la vitalité, c'est à la présence d'un couvent qu'on le doit. Le couvent vient-il à disparaître ou cesse-t-il de s'occuper de dentelle, la fabrication de celle-ci ne fait plus que végéter. Parfois le couvent, malgré ses efforts, est impuissant à garder l'industrie en vie et il doit lui-même renoncer à poursuivre sa mission : c'est, notamment, ce qui s'est passé à Gand et à Malines. Ailleurs, au contraire, le couvent crée l'industrie de toutes pièces : à Liedekerke, par exemple, la dentelle était absolument inconnue jusqu'il y a peu d'années ; l'application de Bruxelles y fut introduite par un couvent et y occupe aujourd'hui plus de 600 femmes et quatre facteurs ; le couvent a en outre un certain nombre d'ouvrières établies dans les villages voisins.

Cette situation prépondérante des couvents s'explique. C'est par eux, tout d'abord, que la tradition de la dentelle se perpétue, puisqu'ils sont à peu près seuls à enseigner sa fabrication. Les ouvrières qui, dans leur enfance, ont appris la dentelle au couvent, continuent d'avoir confiance dans la direction de l'école ; elles y restent le plus souvent jusqu'à 18 ou 20 ans, et, assez fréquemment, jusqu'à l'époque de leur mariage. Dans certains couvents, à Bruges notamment, les vieilles filles sont autorisées à fréquenter l'ouvrier aussi longtemps qu'elles le désirent, et l'on voit parfois, à côté du carreau d'une ouvrière de cinquante ans, le carreau d'une mignonne dentellière de neuf ans.

Puis, le couvent paie, en général, mieux que le facteur, car, si le salaire quotidien de ses ouvrières n'est pas plus élevé, la journée de travail est, par contre, moins longue ; de plus, il paie régulièrement, toujours en argent ; enfin, la maîtresse d'ouvrier entretient avec les ouvrières des relations plus cor-

diales et plus suivies que les facteurs. Il arrive que ceux-ci sont forcés d'augmenter la rémunération de leurs ouvrières pour ne pas rester en dessous de ce que donne le couvent.

Par contre, les ouvrières de l'ouvroir sont parfois moins bien payées que celles qui travaillent pour les facteurs. A Liedekerke, par exemple, les salaires les plus élevés que paie le couvent varient entre 1 fr. 25 et 1 fr. 50 par jour ; les salaires payés par les facteurs atteignent jusque 1 fr. 75.

Ceci provient de ce que les ouvrières du couvent fabriquent de la rosaline, de l'application très fine et d'une vente peu courante, tandis que les autres font des articles communs et d'un placement facile, en duchesse de Bruxelles. Comme je déplo-rais cette situation en présence d'une supérieure de couvent : « Allez dire cela, me répondit-elle, aux grandes maisons de Bruxelles, qui paient des prix dérisoires pour les dentelles qu'elles nous commandent. Aussi longtemps qu'elles n'augmenteront pas leurs prix, il n'y aura d'autre remède à notre situation que de faire de la dentelle commune ; et cela, nous ne le pouvons pas : ce serait perdre nos clients, sans espoir fondé de réussir moins mal avec d'autres. »

On a peine à se figurer que la belle dentelle bien faite rapporte parfois moins aux ouvrières que la dentelle commune et grossièrement travaillée ; cependant cela est. C'est une chose très regrettable assurément, mais faut-il imputer aux couvents une situation qui aboutit, dans quelques-uns d'entre eux, à ce que les ouvrières sont moins bien rémunérées ? Certainement non. Si la belle dentelle paie mal, la faute en est aux grands fabricants qui en donnent des prix trop bas, aux petits fabricants qui répandent sur le marché, en grandes quantités, des articles ordinaires, de fabrication courante. — Mais, dit-on, les couvents défendent mal les intérêts de leurs ouvrières vis-à-vis des fabricants : ils ont un monopole de fait pour la confection de certaines belles dentelles ; pourquoi acceptent-ils les prix, parfois dérisoires, que leur font les fabricants ? Pour-

quoi, mais, tout simplement, en vertu de ce principe, vieux comme le monde, que les forts font la loi aux faibles. Que voulez-vous que fasse une supérieure de couvent à qui un fabricant propose un marché inacceptable ? Faire du stock, elle n'y peut pas songer. Refuser purement et simplement les offres du fabricant, c'est risquer de n'avoir plus d'ouvrage à donner aux ouvrières. S'adresser à une autre maison, c'est s'aliéner le fabricant habituel et s'exposer, presque à coup sûr, à perdre sa pratique. Les facteurs, plus libres d'allures, moins délicats de procédés, peuvent, dans une certaine mesure, résister aux exigences des fabricants. Pour les couvents, c'est pratiquement impossible. Les fabricants le savent et beaucoup en profitent.

Je me trouvais, il y a quelques mois, chez la supérieure d'une des plus importantes écoles dentellières du pays, renommée pour sa fabrication irréprochable. Une commande d'un fabricant bruxellois venait d'entrer : il s'agissait de reproduire, pour un trousseau de mariée, quelques mètres d'ancienne guipure de Bruges. L'échantillon était joint à la commande : c'était une pièce d'une grande beauté et d'une rare finesse de travail, valant, pour le consommateur, 150 fr. le mètre au minimum. Invitée à faire son prix, la supérieure du couvent avait demandé 60 francs ; le fabricant en offrit 45. La supérieure proposa 50 francs : en dessous de ce prix, disait-elle, il lui était impossible d'assurer à ses ouvrières un salaire d'un franc pour 11 heures de travail. Le fabricant maintint son prix de 45 francs. A ce moment, la supérieure me demanda conseil. J'opinai sans hésiter pour la résistance. Le couvent perdit la commande. Voilà, prise sur le vif, la mentalité de la plupart des fabricants. Ignorant la main-d'œuvre, ne traitant pas avec elle, ils tiennent qu'ils n'ont pas à se préoccuper de ce que peuvent gagner leurs ouvrières en exécutant leurs ordres. Ils pressurent leurs intermédiaires, qui à leur tour paient aux ouvrières des salaires de famine.

Mais de ceci ils n'ont cure, ils ne veulent même pas y songer, ou si, devant l'évidence des faits, ils sont forcés d'admettre qu'il y a des abus, des misères, ils ont soin de décliner toute responsabilité dans un état de choses auquel, disent-ils, ils sont étrangers. En attendant, ils continueront de s'appliquer à « diminuer leur prix de revient, » et ils s'y appliqueront avec d'autant plus d'assurance et de succès qu'ils rencontreront moins de résistance. — Mais encore, dira-t-on, pour se mettre en mesure de résister, que les couvents s'associent, qu'ils opposent aux prétentions des fabricants la force du syndicat : maîtres, en fait, de l'apprentissage et outillés, mieux que n'importe qui, pour faire la belle dentelle, ils sont certains de réussir. Il est vrai, et c'est sans doute la solution du problème. J'y reviendrai plus loin.

Quoi qu'il en soit, on ne peut que louer les couvents de maintenir le mieux possible parmi leurs ouvrières les traditions de la dentelle artistique. Indépendamment des considérations d'ordre esthétique qui font désirer qu'il en soit ainsi, il est certain que l'avenir de notre commerce de dentelles et l'espoir de conserver cette industrie dans le pays sont basés sur la beauté de la fabrication. L'encombrement du marché par la dentelle à la main de qualité inférieure et facilement imitable par la machine est un des côtés aigus de la crise qui sévit actuellement. Certes, il faut déplorer qu'on ne se préoccupe pas davantage de relever le niveau technique et le caractère artistique de ces dentelles ordinaires, confectionnées par un grand nombre d'ouvrières. Du moins les couvents rendent-ils un grand service à l'industrie dentellière en s'attachant à maintenir à nos articles de luxe la beauté de leur fabrication.

Tous les couvents ne fabriquent pas ces beaux articles. Dans certains ouvroirs, on n'enseigne que la dentelle très ordinaire et parfois les facteurs importants d'une localité travaillent mieux que le couvent. Mais c'est l'exception. Presque

toujours la fabrication du couvent l'emporte, et de très loin, sur celle des facteurs. Ainsi à Liedekerke, le couvent fait la fine application aux fuseaux et les facteurs font la duchesse; les couvents de Kerxken, Hérinnes et Oubrakerel font des points à l'aiguille magnifiques; à Bruges, le couvent de Jérusalem enseigne avec succès le Binche et le point de Flandre; à Lichtervelde, le couvent s'en tient exclusivement à la fine Valenciennes, tandis que les ouvrières des facteurs font toutes le Bruges ordinaire. Je ne dis pas non plus que les couvents aient fait tout ce qui était en leur pouvoir pour maintenir partout la tradition de nos dentelles, ni que les produits de leur fabrication soient toujours irréprochables. Certaines dentelles ont été presque complètement délaissées par les couvents, tels le Chantilly et la Malines; d'autres, comme la Valenciennes, sont parfois exécutées d'une manière très défectueuse dans les ouvroirs congréganistes. Mais, prise dans son ensemble, la fabrication des couvents est bonne, très supérieure, en tout cas, à celle des facteurs, et il est certain que, sans l'effort persévérant des couvents, la Belgique, aujourd'hui, ne fabriquerait plus autre chose que les dentelles ordinaires.

C'est surtout dans la fabrication du point à l'aiguille et de la belle application aux fuseaux (voy. notamment les figures 55, 56 et 57) que les couvents l'emportent sur les autres intermédiaires. Les grands fabricants s'adressent à eux de préférence pour l'exécution des articles fins et des pièces importantes. Pour ces pièces, en effet, l'unité dans la confection des divers morceaux destinés à être réunis ou appliqués, est indispensable. Or, nulle part cette unité n'est mieux réalisée que dans les écoles-ateliers, où les ouvrières travaillent ensemble, sous une même direction, à un ouvrage qui a été réparti entre elles d'après leurs aptitudes et leur façon de travailler. De plus, à la différence des dentellières établies à domicile, les ouvrières des couvents ne cessent pas d'être élèves. Sous l'impulsion de la maîtresse d'ouvroir, toutes,

même les meilleures, continuent à apprendre et font de constants progrès. Ceci explique partiellement la modicité des salaires payés aux élèves dans certains couvents : il est clair, en effet, qu'une ouvrière dont la tâche se complique d'un apprentissage constamment renouvelé travaille moins facilement et ne peut gagner autant que celle qui reproduit toujours les mêmes dessins d'exécution simpliste.

A la différence des facteurs, quelques couvents font eux-mêmes l'application ou le montage des dentelles confectionnées par leurs ouvrières. Ce sont le plus souvent les religieuses qui se chargent de ce soin, comme ce sont elles aussi, bien souvent, qui confectionnent les patrons et font la toilette des dentelles sorties de l'ouvroir. De cette manière, l'inconvénient de la division du travail, qui est à la base de l'organisation commerciale actuelle, est supprimé du coup. Pour toutes ces raisons et aussi à cause de l'honnêteté et de l'exactitude des directrices de couvent, les fabricants apprécient beaucoup cette catégorie d'intermédiaires. Ils entretiennent presque toujours d'excellents rapports avec les couvents; ils y ont tout intérêt et s'en rendent parfaitement compte. Au développement de leur sphère d'action est peut-être lié l'avenir de notre industrie dentellière.

CHAPITRE VI.

L'OUVRIÈRE DENTELLIÈRE.

La division du travail a tout naturellement créé deux catégories d'ouvrières : d'une part, les dentellières, c'est-à-dire les ouvrières exécutant le corps de la dentelle (*pointeuses* pour le point à l'aiguille, *dentellières* proprement dites pour le travail aux fuseaux); d'autre part, certaines ouvrières plus spécialisées, chargées de la préparation et de l'achèvement des dentelles (*patronneuses*, *piqueuses*, *striqueuses*, *monteuses*, *foneuses*).

Un certain nombre de ces dernières travaillent en atelier, chez les fabricants ou chez les facteurs; d'autres exercent elles-mêmes le métier de courtières; on en trouve aussi dans la plupart des couvents qui font des dentelles de Bruxelles.

Le sort de ces ouvrières spécialisées est plus enviable que celui des dentellières ordinaires. Généralement, elles travaillent sous la surveillance directe de leur employeur, auquel elles sont indispensables et qui a intérêt à les bien payer, pour les conserver; assez fréquemment elles sont payées à la journée, soit parce que le mesurage de leur travail est impossible, soit parce que, la dentelle qu'elles patronnent n'ayant jamais été faite, on ne peut calculer à l'avance le temps qu'il faudra à l'ouvrière pour la confectionner. La plupart du temps, une certaine initiative est laissée à ces ouvrières pour l'exécution de leur travail. Ainsi, les foneuses doivent suppléer elles-mêmes aux indications fort sommaires que les dessinateurs leur remettent pour les *jours*; les plus habiles inventent des *jours* nouveaux et leur fantaisie crée parfois des variétés très

originales. Les patronneuses de dentelles aux fuseaux doivent rechercher pour chaque modèle nouveau un mode d'exécution régulier et commode. Les fabricants les chargent de fixer, pour les dentelles qu'elles patronnent, le prix qu'il convient de payer à l'ouvrière et leur propre salaire, lorsqu'elles ne travaillent pas à la journée.

Les ouvrières non spécialisées travaillent presque toutes à domicile. La plupart d'entre elles fréquentent jusqu'à l'âge de vingt ans les écoles dentellières ; celles qui y restent après cet âge sont l'exception. Dans certains hospices, les vieilles femmes s'assemblent pour faire de la dentelle, chacune demeurant libre, au surplus, de porter son ouvrage au facteur de son choix. En dehors de ces cas, le travail en atelier des dentellières ordinaires est rare.

Il se rencontre chez les grands fabricants, qui ont constamment besoin d'avoir quelques ouvrières sous la main : c'est le cas, notamment, pour les plus importantes maisons de la place de Bruxelles.

Parfois le travail en l'atelier est pratiqué à titre temporaire, en vue de l'exécution d'un ouvrage pressant ou particulièrement délicat. Par exemple, pour la confection de la robe en vieille guipure de Bruges offerte en mai 1901 à Sa Majesté la Reine (alors princesse Elisabeth de Belgique), la maison Gillemont-De Cock, à Bruges, a réuni en atelier, pendant six mois, trente vieilles ouvrières d'une habileté consommée, recrutées à grand'peine dans divers centres de dentelle, et qui n'ont pas fait autre chose que travailler à ce chef-d'œuvre de finesse et de bon goût.

Enfin, quelques ouvrières travaillent en atelier chez certains petits fabricants de la capitale. Ces ateliers sont, le plus souvent, attenants à un magasin de dentelles. Ils existent, non pas pour les besoins de la fabrication, mais uniquement comme moyen d'allécher le public ; ils sont surtout visités par les étrangers, — particulièrement les Anglais et les Américains de

passage à Bruxelles. Tout étranger séjournant à Bruxelles se croit obligé de rapporter dans son pays un souvenir plus ou moins important du pays de la dentelle. Les petits fabricants de la place connaissent ces dispositions et il n'est pas de moyen qu'ils ne mettent en œuvre pour attirer chez eux des clients aussi avantageux. On les guette dès leur débarquement à Bruxelles, et le cocher de fiacre qui les transporte de la gare vers le centre de la ville est parfois un premier agent qui, spontanément, s'offre à les conduire à un magasin de dentelles. Dans les hôtels, nouvelles tentations, de la part du portier, voire même du directeur, tous, paraît-il, fort accessibles aux libéralités des maisons qu'ils recommandent. Puis, aux abords des magasins, ce sont des raccolleurs, véritables commissionnaires qui n'ont d'autres fonctions que d'engager les étrangers à entrer dans les magasins de dentelles. Ils leur remettent des cartes imprimées vantant, en plusieurs langues, les mérites de leur établissement, le bon marché et la beauté des dentelles qu'on y trouve, toutes véritables et faites à la main. L'étranger ne résiste plus, surtout lorsqu'il a vu, se détachant en grandes lettres d'or sur la vitrine du magasin, cette formule magique : « Atelier pour la fabrication des dentelles ; entrée libre. » Lui qui a vu fabriquer à Venise des verres de Venise, à Rome des mosaïques, il ne partira pas d'ici sans avoir vu les dentellières de Bruxelles exécutant leurs délicats ouvrages.

Il a promis à sa femme et à sa fille de leur rapporter de la véritable dentelle, et son acquisition lui paraîtra plus authentique après qu'il aura vu, de ses yeux, comment se fabrique la dentelle à la main. Une accorte demoiselle de magasin l'introduit dans l'atelier, où quatre ou cinq vieilles femmes, en bonnets flamands à larges ailes, travaillent à diverses sortes de dentelles. L'une d'elles fait la Valenciennes, une autre la duchesse, une troisième une fleur en point à l'aiguille. L'ouvrage manque de finesse ; mais l'étranger émerveillé ne s'en doute point et écoute religieusement les explications de

sa sémillante introductrice. Celle-ci a bientôt vu que le visiteur est parfaitement ignorant en matière de dentelle et elle lui apprend des choses renversantes sur la valeur du fil à dentelle, sur la longueur et la difficulté de la fabrication et sur les prix énormes qu'il faut payer pour les plus petites pièces en dentelle véritable. De l'atelier on se rend au magasin, toujours bien garni de dentelles à grand effet, que l'on fait admirer au visiteur. Il ne reste plus à celui-ci qu'à s'exécuter, ce qu'il fait d'ailleurs de bonne grâce. Il paie un prix exorbitant pour une dentelle souvent quelconque et il part, persuadé qu'il a fait une bonne affaire et ne se doutant pas de ce qu'il en coûte d'avoir visité un atelier de dentelle. La plupart de ces petits ateliers ne sont ouverts que pendant la saison des étrangers, c'est-à-dire d'avril à octobre. Les ouvrières n'y sont engagées que pour une période de six mois : les pointeuses sont presque toutes des Bruxelloises qui, pendant l'hiver, travaillent chez elles pour les magasins de la capitale ; les dentellières sont recrutées en Flandre. Les ouvrières travaillent volontiers dans ces ateliers. Elles sont bien payées et reçoivent un repas au milieu du jour ; leur journée de travail ne dépasse pas 9 ou 10 heures et est interrompue constamment par les visites des acheteurs ; de plus, elles savent que la patronne se contente d'une exécution médiocre.

*
* * *

En dehors de ces divers cas de travail en atelier, l'ouvrière travaille toujours à domicile.

Elle est installée dans la chambre de famille, le plus souvent devant l'unique fenêtre de son modeste foyer, le dos tourné au poêle où cuit l'humble repas de la maisonnée. Elle travaille généralement seule ou entourée de ses filles ; parfois aussi quelques voisines se réunissent et causent tout en maniant les fuseaux ou l'aiguille. Le soir venu, la dentellière dispose une

lampe sur une table et devant la lampe une carafe pleine d'eau, destinée à adoucir l'éclat de la lumière et à concentrer ses rayons sur l'ouvrage en train. Parfois, l'eau de la carafe est mélangée de quelques gouttes d'acide sulfurique, ce qui lui donne une teinte bleuâtre, moins aveuglante pour les yeux. Lorsque des voisines se réunissent pour la veillée, chacune d'elles apporte sa carafe, elles se mettent en cercle et placent les carafes tout autour de la lampe.

L'intérieur de la dentellière (fig. 80) est le plus souvent bien tenu, quoique d'une simplicité extrême. Des murs blanchis à la chaux, fréquemment recouverts d'images pieuses et de portraits dans des cadres de carton noir ou doré; au-dessus de la cheminée, des assiettes en faïence, un crucifix de cuivre ou de bois; sur la commode, peinte couleur d'acajou, — le meuble unique, qui occupe le fond de la mesure, — une foule de petits objets : statuettes en porcelaine, vases de verre, souvenirs de première communion.

La dentellière est habillée proprement; elle est rarement en haillons, son métier sédentaire ne l'exposant guère à user ses vêtements. Du matin au soir, on la voit courbée sur son carreau ou sur son aiguille, infatigable et ne cessant pas de travailler, même lorsqu'un visiteur franchit le seuil de sa porte. Les journées de 12 heures sont les plus fréquentes, mais beaucoup de dentellières travaillent jusque 13 et 14 heures et s'interrompent seulement pour prendre à la hâte leurs repas. Leur unique distraction c'est leur tabatière, la vieille tabatière noircie, en bois ou en cuir, suspendue par une étroite lanière à un clou, près de la fenêtre; et c'est aussi la traditionnelle tasse de café, prise à la tombée du jour, et qu'accompagne assez fréquemment un repos d'un quart d'heure.

Fille ou femme d'ouvrier, la dentellière est presque toujours pauvre; elle habite une maison exigüe, louée au mois ou à la semaine si elle habite la ville, à l'année si elle réside à la campagne.



*Fig. 80. — INTÉRIEUR DE DENTELLIÈRE FLAMANDE.
(Cliché de M. Joseph Caster.)*

Dans les villes, la pauvreté de la dentellière confine à la misère, rarement toutefois à la misère noire. A Turnhout, les dentellières habitent les quartiers ouvriers, hors du centre de la ville ; presque toutes occupent une maison entière, se composant de quatre ou cinq chambres et d'une cour, louée un franc ou 1 fr. 50 par semaine. A Bruges, à Ypres on rencontre des dentellières dans les quartiers même les plus centraux. Les dentellières brugeoises tendent cependant à émigrer vers les cités ouvrières situées aux confins de la ville ; elles y occupent des maisons dans le genre de celles de Turnhout ; quelques-unes tiennent de petits débits de bière. Celles qui habitent les rues étroites du centre de Bruges se contentent d'une ou deux chambres, à l'étage ou au rez-de-chaussée ; on rencontre parmi elles assez bien de vieilles filles habitant à plusieurs une même maison et se réunissant pour travailler. A Louvain, à Saint-Trond, les habitations des dentellières décèlent souvent un profond dénuement.

La dentellière de la campagne est mieux logée que celle des villes. Sa maison, qu'elle occupe tout entière avec les siens, est plus vaste, plus saine, plus gaie. Assez fréquemment, un petit lopin de terre y est joint ; on y cultive des pommes de terre et quelques plants de légumes, et le budget de la famille s'en trouve augmenté d'autant. Le loyer de ces maisons avec lopins de terre va de 100 à 150 francs. Parfois, l'habitation est une ferme louée jusque 200 francs, et le mari possède une ou deux vaches ; mais ce cas est assez rare. Parfois aussi, la dentellière tient un petit cabaret, fréquenté surtout le dimanche.

C'est un curieux spectacle que celui d'un de nos villages des régions dentellières, par une belle journée d'été. Les hommes sont aux champs et, cependant, le long des routes que bordent les grands peupliers courbés par les vents d'hiver, dans les cours de fermes, sous les ombrages des vergers, devant les petites maisons qu'enclosent des jardins minuscules, il règne

une activité d'abeilles en travail. Des centaines de femmes sont là, assises par petits groupes, penchées sur de larges carreaux d'étoffe et agitant avec une ardeur singulière des fuseaux de bois noirci. Sous leurs doigts, on voit apparaître le tissu diaphane qui deviendra bientôt l'ornement, délicat entre tous, de la Beauté heureuse ; vieilles et jeunes, mères et filles, toutes font de la dentelle. Le soleil met de l'or dans les feuillages et fait éclater la blancheur des maisons basses à volets verts ; il illumine les toits rouges et s'épanouit gaiement sur les chaumes moussus ; de ses chauds rayons, il caresse les joues roses et animées des petites dentellières et il donne un peu de sa gaieté aux faces amaigries et pâles des vieilles femmes ; il se joue entre les doigts agiles, sur la toile bleue des carreaux et sur la blancheur des dentelles ; il fait briller les épingles de cuivre qui soutiennent la trame impalpable. Et, dans cette fête des yeux, le bruit des fuseaux, qui par milliers s'entrechoquent, est comme une musique très douce et monotone, un bruissement continu, une sorte d'accompagnement mat et discret aux rires perlés des jeunes, aux caquetages des vieilles.

A Bruges, pendant les jours de chaleurs, c'est la même fièvre de travail. Les dentellières s'y installent sur les trottoirs qui bordent les maisons de briques presque noires et les pignons lépreux, vivants souvenirs de la cité du moyen âge, ou encore elles s'assemblent par groupes de trois ou quatre, le long des canaux paisibles, où des cygnes blancs se meuvent lentement dans l'eau verdâtre. On en trouve surtout dans le curieux quartier, aux rues étroites et sinueuses, que domine l'étrange coupole de l'église de Jérusalem, et aussi dans les impasses herbeuses du centre de la ville, aux abords de ce paisible et inoubliable ensemble que forment le quai du Dyver, l'hôtel Gruuthuze et l'église Notre-Dame. Et de partout, lors même qu'elles travaillent dans leurs maisons, des fenêtres ouvertes et des portes entre-bâillées, le bruissement des fuseaux entrechoqués vous poursuit, telle une obsession.



*Fig. 81. -- UNE RUE DE DENTELLIÈRES A BRUGES.
(Cliché de M. Joseph Casier.)*

On fabrique aussi beaucoup de dentelle dans les maisons des hospices, ou *Godshuizen* (maisons de Dieu).

L'institution des *Godshuizen*, à Bruges, remonte au moyen âge. A cette époque et jusqu'à la fin du XVII^e siècle, un grand nombre de riches particuliers de Bruges fondèrent pour les vieillards indigents des asiles comprenant une certaine quantité de petites habitations, auxquels ils attachaient leur nom et qu'ils dotaient de larges revenus. Ces asiles formaient dans la ville des enclos séparés, petites cités dans la grande; il y en avait dans les divers quartiers de Bruges et leurs habitants étaient tenus d'observer un certain règlement. Quelques-uns de ces asiles étaient la propriété des corporations, qui y envoyaient leurs membres tombés dans la misère. L'administration des hospices de Bruges, au lieu d'instaurer le déplorable régime des casernes pour indigents, qui fonctionne partout ailleurs et dont les pauvres ont une horreur instinctive, conserva le régime ancien des *Godshuizen* et maintint, sans les modifier en rien et en les reprenant pour son compte, la plupart de ces vieilles fondations. Celles-ci existent donc encore; elles continuent de porter les noms de ceux qui les ont érigées et chaque *Godshuis* est affecté à la classe particulière d'indigents déterminée par le fondateur. Il y en a pour les vieux ménages; d'autres sont réservés aux vieillards, d'autres aux veuves et aux vieilles filles. Chacun y a sa petite maison, qui donne sur une cour commune. Ce régime de bienfaisance et de liberté, d'habitation en commun et d'indépendance absolue, produit à Bruges de très heureux effets. Les plus pauvres ont ainsi leur chez soi et ne sont pas astreints, dans leurs vieux jours, à l'humiliation déprimante du phalanstère; ils continuent de prendre intérêt à la vie et, dans la mesure de leurs forces, ils se livrent encore à de petits travaux, les hommes engageant leurs services en qualité de journaliers, les femmes faisant de la dentelle. Une atmosphère de calme et de paix heureuse règne dans ces asiles; leurs habitants se connaissent et vivent

en bonne harmonie ; par un usage touchant, qui a subsisté presque partout, ils se réunissent, soir et matin, dans la petite chapelle érigée dans la cour du *Godshuis*, tout au bout des deux rangées de pignons gothiques, et ils prient à l'intention du fondateur de l'hospice, leur bienfaiteur.

Autrefois, les dentellières chantaient tout en faisant de la dentelle. Cette vieille coutume a presque disparu. Cependant, on la retrouve encore chez quelques ouvrières d'Ypres, de Bruges, de Poperinghe et dans plusieurs écoles dentellières des Flandres. Les vieilles dentellières ont même gardé un bon nombre d'anciennes chansons, dont quelques-unes remontent aux XIV^e et XV^e siècles et qui nous sont parvenues avec les naïfs et jolis archaïsmes de leur rédaction primitive. Beaucoup de ces chansons ont pour thème des épisodes du Nouveau Testament ou de pieuses légendes tirées de la vie des saints ; d'autres racontent les hauts faits de preux chevaliers ou retracent des légendes fantastiques ; quelques-unes sont passablement immorales. Ces chants qui, primitivement, n'étaient pas destinés à accompagner le travail des dentellières, constituent pour celles-ci un moyen assez précieux d'activer leur travail. La cadence rythmique des vers et des traînantes mélodées correspond avec le travail essentiellement mécanique de la dentelle aux fuseaux. Les cadences ont même été modifiées par l'usage jusqu'à ce que chaque vers et chaque phrase musicale eût une longueur exactement pareille et pût servir de point de repère pour le placement d'une nouvelle épingle sur le parchemin : les dentellières ont ajouté à certains mots et à certains vers des syllabes supplémentaires, sans égard pour le sens, et chaque vers nouveau qu'elles chantent est précédé de l'énonciation d'un numéro d'ordre. Ces chants se sont transmis de génération en génération, sans être jamais écrits ; les vieilles les apprennent aux jeunes ; on les sait par cœur et les vers qui les composent, dont le sens doit souvent échapper à celles qui les prononcent, sont comme pétrifiés par la tradition, qui les recueille de siècle en siècle.

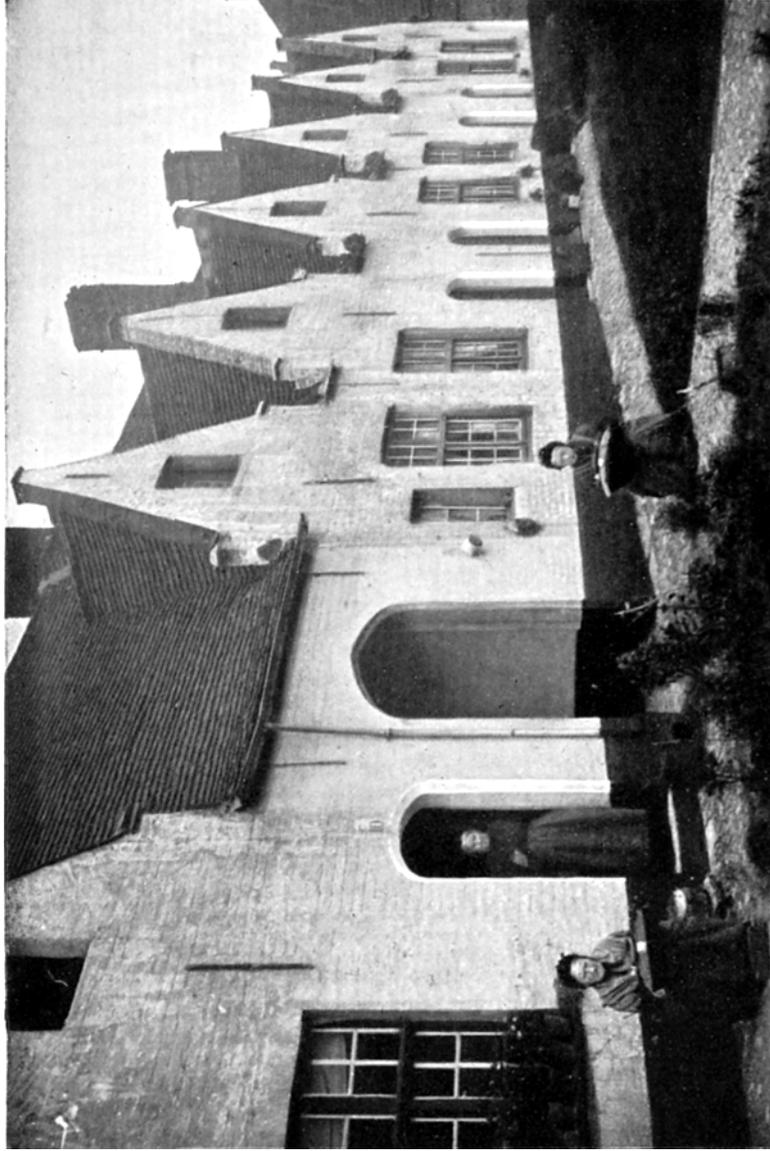


Fig. 82. — LES DENTELLIÈRES DU « GODSHUIS MEULENAERE » A BRUGES.
(Cliché de M. Joseph Caster.)

Un autre usage fort ancien, spécial à la ville d'Ypres, c'est la fête des dentellières, qui se célèbre le lundi après l'octave de la Fête-Dieu. Cette fête, qu'on appelle le *Kleinsacramentdag* (petite fête du Saint-Sacrement), consistait autrefois en un jour de chômage pendant lequel toutes les dentellières d'Ypres se réunissaient en cortège et escortaient en dansant et en chantant le *Kleinsacramentdagswagen* (char de la petite fête du Saint-Sacrement). Le cortège et les danses ont disparu depuis cinquante ans ; le chômage seul a subsisté. Ce jour-là, les écoles dentellières d'Ypres et des villages environnants ont congé et les dentellières qui se respectent se rendent à Voormezele, à Kemmel ou dans une localité voisine ; elles font des parties de jeu de boule et la gagnante est proclamée reine. Les dentellières de la paroisse Saint-Pierre, à Ypres, organisent des jeux de boule en ville et, tandis que le reste de la population vaque à ses occupations habituelles, ces pauvres femmes célèbrent entre elles la fête de la dentelle. Les prix du jeu de boule sont des jupons, des mouchoirs, etc.

C'est également à Ypres que s'est maintenu, chez quelques dentellières, l'usage de fumer de courtes pipes en terre pendant les heures de travail. Cette étrange coutume provient, paraît-il, de ce que les premières ouvrières en Valenciennes craignaient de noircir leur dentelle par la respiration. Cet usage s'est, au surplus, presque perdu à Ypres, aussi bien que l'industrie qui lui a donné naissance.

*
* *

Au point de vue de la longueur de la journée de travail, on distingue deux catégories d'ouvrières.

Les unes travaillent du matin au soir et ne font, en réalité, pas autre chose que de la dentelle. Ce sont surtout les jeunes filles et aussi les vieilles femmes n'ayant pas charge de ménage. Elles font, comme il a été dit plus haut, de très longues journées. Quant aux femmes mariées, la dentelle est

pour elles un métier d'appoint, qu'elles exercent en dehors de leurs occupations habituelles, dans le but d'augmenter un peu leurs ressources ou, simplement, pour ne pas rester inoccupées. Ménagères avant tout, la plupart d'entre elles travaillent d'une façon très intermittente et n'acceptent pas de délai pour l'achèvement de l'ouvrage qui leur est confié. Elles font de la dentelle pendant cinq ou six heures par jour, parfois moins; certaines n'en font plus une fois mariées. Cependant un assez grand nombre de femmes, surtout parmi les bonnes ouvrières, travaillent, après comme avant leur mariage, dix, douze et jusque treize heures par jour, et confient à leurs enfants ou à leurs maris le soin du ménage, dont elles sont parfois le principal gagne-pain. Cet état de choses, auquel la formation professionnelle des jeunes dentellières n'est pas étrangère, s'accroît d'une manière regrettable dans certaines régions. Je l'ai constaté dans plusieurs centres ruraux de la Flandre occidentale, à Bruges, à Turnhout, à Aye. Et l'hiver, en plus d'un endroit, tandis que les femmes mariées font des journées complètes de douze heures, les hommes, peu actifs, se reposent des travaux des champs; ils font la cuisine et gardent les enfants.

Dans certaines régions des Flandres, cependant, les hommes ne le cèdent en rien aux femmes pour l'activité et on les voit, eux aussi, chercher dans la dentelle une industrie d'appoint.

Le recensement industriel de 1896 indique 114 hommes faisant de la dentelle, mais j'estime que le nombre de ceux qui s'y adonnent d'une manière intermittente doit être beaucoup plus élevé. Dans plusieurs villages des environs d'Alost, la plupart des petits garçons apprennent à faire la dentelle; leurs mères apprécient fort ce genre d'occupation, qui fait rester tranquilles les plus turbulents et permet d'exercer sur eux une surveillance de tous les instants. Quelques-uns, étant devenus adultes, abandonnent la dentelle; beaucoup d'autres, surtout

parmi les ouvriers agricoles et les briquetiers, continuent à en faire à leurs moments perdus, spécialement lorsque l'hiver les retient chez eux. On voit des jeunes gens, des hommes faits, des vieillards assis devant leur carreau, à côté de leur mère, de leur femme ou de leur fille, et très assidus à entre-croiser les fuseaux. Quelques-uns, que leur complexion délicate ou une infirmité condamnent à une vie sédentaire, font de la dentelle pendant toute l'année. J'ai rencontré de ceux-ci à Ypres, à Meulebeke, à Thielt, à Bruges et aux environs d'Alost. Cependant, en Flandre occidentale il sont devenus rares depuis quelques années. Il y a vingt ans, un assez grand nombre d'hommes faits faisaient de la dentelle à Meulebeke ; aujourd'hui les petits garçons, seuls, y sont occupés. A Thielt, à Ingelmunster, les petits garçons fréquentent les écoles dentellières. Nulle part je n'ai vu d'hommes faisant le point à l'aiguille ; la délicatesse extrême de ce travail, l'attention soutenue qu'il exige semblent l'interdire à des mains masculines ; par contre, les hommes font volontiers la dentelle aux fuseaux, surtout lorsqu'elle n'est pas trop fine. Ils travaillent vite ; leur ouvrage est net et serré ; plusieurs facteurs m'ont assuré qu'il est plus beau que celui des femmes.

On ne connaît guère le chômage forcé dans l'industrie dentellière. Le nombre des ouvrières tendant à décroître et la demande ne diminuant pas, les ouvrières qui veulent travailler ont toujours de l'ouvrage ; d'ailleurs, les fabricants préfèrent augmenter leur stock pendant les périodes de morte saison plutôt que de s'exposer à perdre leurs ouvrières. Quant aux chômeurs volontaires, ils sont assez fréquents et empêchent la surproduction. Chaque année, de juin à octobre, un grand nombre de dentellières des campagnes abandonnent le carreau ou l'aiguille pour le travail des champs ou pour la fenaison : ce sont principalement les jeunes filles et, parmi elles, surtout les dentellières de qualité moyenne ou médiocre. Leurs bras sont devenus indispensables aux cultivateurs, depuis que

l'émigration de nos ouvriers agricoles vers la France a pris les proportions considérables que l'on sait (1). Dans les régions où la dentelle est très mal payée, les ouvrières se rendent volontiers aux champs ; ailleurs, aux environs de Thielt, par exemple, où la dentelle est mieux rémunérée, les fermiers se plaignent du manque de bras et il se sont vus forcés d'augmenter les salaires des femmes pendant la moisson.

Le chômage des dentellières n'est nullement une entrave pour la fabrication. La saison des dentelles communes étant surtout le printemps et l'été, les ouvrières qui s'y adonnent ont le temps d'en produire beaucoup pendant les mois d'automne et d'hiver. Quant à la belle dentelle, dont la vente est moins influencée par la morte saison, elle conserve ses ouvrières pendant tout le cours de l'année.

*
* *

Le métier de dentellière est-il nuisible à la santé ? Je ne le crois pas.

Tout d'abord, il prédispose celles qui s'y adonnent à l'ordre et à la propreté. J'ai été frappé de la bonne tenue de la plupart des intérieurs de dentellières que j'ai visités. Il est vrai, la tendance d'un trop grand nombre de dentellières à s'absorber dans leur travail, lors même qu'elles sont mariées et mères de famille, a fréquemment cet inconvénient de leur faire négliger les soins du ménage, la préparation des repas, la surveillance des enfants, etc. Il faut dire, toutefois, que, si ces ouvrières étaient aussi bien employées dans les usines, elles négligeraient encore davantage leur intérieur ; aujourd'hui, au moins, elles y sont présentes, et c'est déjà un point capital.

Quant au métier pris en lui-même, il n'offre pas de danger,

(1) Le nombre des ouvriers belges se rendant en France pour y engager leurs bras s'élève annuellement à plus de 40,000.

s'il est pratiqué sans excès. D'une manière générale, la situation est meilleure dans les campagnes que dans les villes.

La plupart des dentellières que j'ai rencontrées dans les campagnes, travaillant sur le pas de leur porte, paraissaient bien portantes; très rares étaient celles qui portaient lunettes. Les élèves travaillant dans les couvents, les ouvrières employées dans les ateliers des fabricants jouissent également d'une bonne santé. Plusieurs médecins que j'ai interrogés, à Bruges, à Ypres, à Turnhout, m'ont assuré que même les dentellières des villes se portent bien, lorsqu'elles ne travaillent pas durant un nombre d'heures trop prolongé, qu'elles prennent de temps à autre du repos et font quelque exercice.

La dentelle étant une industrie essentiellement sédentaire, le repos et l'exercice sont absolument nécessaires à l'ouvrière qui s'y adonne. Il est de toute importance aussi que la dentellière ne commence pas à travailler trop jeune, qu'elle apprenne à ne pas trop se pencher sur son carreau et que, pendant les premières années de son apprentissage, son travail soit de courte durée.

A la campagne, les ouvrières sont souvent assises au grand air, et celles qui vont aux champs pendant l'été contrebalancent très heureusement, par un travail musculaire énergique, la fatigue des longues veillées d'hiver consacrées à la dentelle. Dans les écoles dirigées par des couvents, les récréations en plein air interrompent à propos le travail des enfants. A Bruges, les dentellières travaillant à domicile comprennent la nécessité de faire de l'exercice : c'est l'usage parmi elles de se promener l'après-midi, pendant un quart d'heure, après avoir pris le café. Cette interruption de la journée de travail par un repos, même très court, est des plus efficace pour la conservation de la santé des ouvrières.

La Société de médecine d'Anvers, répondant, en 1843, à la *Commission d'enquête sur la condition des ouvrières et sur le travail des femmes et des enfants*, s'exprimait dans les termes

suivants au sujet des élèves de l'école dentellière d'Anvers : « Leur santé générale ne laisse rien à désirer, et nous pouvons assurer n'avoir trouvé chez aucune d'elles un vice de conformation du système osseux. » Cependant, dans cette école, aujourd'hui supprimée, les enfants travaillaient à la dentelle *dès l'âge de 6 ans*. Elles commençaient à 8 heures du matin et ne rentraient chez elles qu'à 6 heures du soir; mais la journée était coupée, pour celles qui étaient âgées de moins de 12 ans, de plusieurs heures de classe primaire et de récréations.

A Turnhout, les conditions hygiéniques du travail des dentellières laissent beaucoup à désirer. Dès 1843, la commission médicale de cette ville signalait l'insalubrité du régime auquel étaient soumises les ouvrières dès l'âge le plus tendre : locaux d'apprentissage très étroits, heures de travail beaucoup trop prolongées, défaut d'exercice, alimentation insuffisante. Les dentellières, d'après la commission, étaient prédisposées à contracter toutes sortes de maladies, en particulier la déviation de la colonne vertébrale, la leucorrhée, la chlorose, les scrofules, la phtisie et la myopie.

Cet état de choses ne s'est pas modifié, au dire des médecins de Turnhout. La plupart des dentellières, me disait l'un d'eux, sont de détestables nourrices; presque toutes élèvent leurs enfants au biberon et la moitié des enfants meurent en bas-âge. Il y a annuellement environ 800 baptêmes à Turnhout et seulement 400 premières communions. Les médecins n'hésitent pas à attribuer, surtout aux abus de travail occasionnés par l'industrie dentellière, cette forte proportion de mortalité infantile. Heureusement, la situation s'est améliorée sur un point. En 1910 une école modèle a été fondée, qui, dès à présent, groupe toutes les élèves dentellières de Turnhout et qui a fait disparaître, les unes après les autres, toutes les écoles laïques où jusqu'à présent les petites dentellières étaient entassées dans les pires conditions hygiéniques.

*
* * *

La dentellière est payée à la tâche, sauf en certains cas extrêmement rares. Sur plus de six cents salaires relevés au cours de deux enquêtes successives, je n'ai guère rencontré que deux ou trois ouvrières de tout premier ordre payées à la journée. La rémunération de la dentelle est l'objet d'un contrat de louage d'ouvrage intervenant entre l'intermédiaire, facteur ou couvent, et l'ouvrière. Cette dernière conclut avec l'intermédiaire un véritable marché, qu'elle exécutera en organisant comme elle l'entend sa tâche quotidienne et qui sera limitée par la durée de l'ouvrage à exécuter. Dans certains cas, toutefois, ce n'est pas un contrat de travail qui intervient, mais un simple contrat de vente : les facteurs nomades qui parcourent les villages des Flandres, courant de porte en porte, et coupant la dentelle qu'ils trouvent sur les carreaux, ne sont pas des patrons, mais des acheteurs. — Comme il a été dit plus haut, ces diverses conventions, et aussi celles qui portent sur le terme de la livraison, sont généralement tacites. Pour les larges volants, les périodes de livraison sont parfois très espacées ; elles sont fréquentes pour les volants étroits et pour les dentelles qui se font par petits morceaux. L'ouvrière porte ou fait porter au courtier chaque morceau dès qu'il est achevé, ou, plus souvent, elle attend la fin de la semaine pour lui remettre l'ouvrage de six jours.

Le samedi est presque partout le jour de paie des ouvrières dentellières. Celles qui apportent une dentelle achevée sont payées comptant ; celles qui sont occupées à un ouvrage de longue haleine reçoivent des avances sur leur salaire. Ces remises d'avances, en espèces ou en fil à dentelle, sont le moyen le plus efficace dont dispose le facteur pour conserver ses ouvrières. On rencontre des dentellières qui, nonobstant les avances reçues, vendent leur ouvrage à d'autres facteurs ou en laissent couper une partie par les courtiers nomades dont il a été question plus haut. D'autres vendent ou cèdent les dessins dont on leur a remis les patrons. Mais ces divers

genres de fraudes sont extrêmement rares ; la meilleure preuve en est que les facteurs ont une confiance presque absolue — quoi qu'ils en disent — dans l'honnêteté de leurs ouvrières et qu'ils les paient à l'avance. Les ouvrières ne peuvent, d'ailleurs, que difficilement tromper les facteurs. Il leur est impossible, par exemple, de couper une partie, même minime, d'un volant en dentelle aux fuseaux sans qu'on s'en aperçoive, parce que la partie initiale de cette dentelle est nécessairement composée d'une rangée de nœuds que la dentellière a noués autour des premières épingles disposées sur son carreau. En admettant que l'ouvrière doive remettre au facteur six aunes d'un volant, il faut absolument qu'on retrouve les nœuds en question à l'une des extrémités de la pièce. J'ai moi-même pu vérifier, en mettant à l'épreuve leur honnêteté, combien les dentellières ont scrupule à se défaire d'une dentelle qu'elles ont entreprise pour un facteur. La plupart d'entre elles ne veulent ou n'osent même pas se séparer d'une dentelle dont le dessin est dans le domaine public et pour laquelle elles n'ont pas reçu d'avance : l'idée de la fraude ou la crainte du tribunal des prud'hommes les arrête. Certaines dentellières, cependant, surtout celles des villes, ont la notion exacte de leurs droits et savent très bien dans quel cas elles sont liées vis-à-vis des facteurs. A Bruges, un bon nombre d'ouvrières n'hésitent pas à vendre leurs petites dentelles aux Anglais de passage ; quelques-unes venaient m'en offrir et ne se soumettaient à une interview que si je leur prenais quelques aunes d'entre-deux ou de volant.

L'ouvrière dentellière est très courageuse au travail. Elle ne perd pas son temps et, pour gagner quelques centimes de plus par jour, se laisse volontiers absorber par son carreau ou son aiguille au point de négliger le reste. Mais on constate de grandes différences parmi les ouvrières, au point de vue de la quantité de la production et de la qualité des produits. L'intelligence du métier, la perfection de l'apprentissage, l'habileté

et l'agilité des doigts, un certain sens artistique et la compréhension du dessin sont autant de facteurs qui influent sur la production de la dentelle et sur la rémunération des ouvrières. Quant au sens artistique, il est presque toujours absent chez l'ouvrière. Très peu ou point développé par l'apprentissage, étouffé par le côté mécanique, il est souvent rendu impossible par suite de la division du travail et de la vulgarité toujours plus grande de la fabrication. En général, l'ouvrière ne comprend pas la beauté de son art; elle n'en voit que le côté pratique. Elle ne souhaiterait rien tant que de pouvoir l'abandonner pour un métier plus lucratif; l'idée ne lui viendrait même pas de faire une tentative pour relever l'industrie qui l'aide à vivre.

C'est parmi les vieilles dentellières travaillant à domicile qu'on trouve les meilleures ouvrières en Valenciennes, en Chantilly, en Malines. Il en est qui sont de véritables artistes, mais des artistes inconscientes. Elles sont rompues au métier, dont elles ont appris à fond les secrets dans leur jeunesse, et, tout en faisant de tristes comparaisons entre leurs salaires d'aujourd'hui et leurs salaires d'il y a vingt-cinq ans, elles sont encore plus attachées à la dentelle que les jeunes ouvrières. Quelques-unes sont appréciées à leur valeur et bien payées par les facteurs ou les fabricants; mais le plus grand nombre sont rémunérées plus mal que celles qui font les ouvrages ordinaires. Cet état de choses qu'on a déjà signalé en parlant des couvents qui fabriquent les beaux articles, est à tous points de vue regrettable et ses effets se font sentir chaque jour davantage. Les vieilles femmes sont presque seules, aujourd'hui, à exécuter finement et en articles de choix la plupart des dentelles aux fuseaux. Même parmi elles, d'ailleurs, les découragements et les défections se produisent. J'ai rencontré de vieilles dentellières occupées à des ouvrages admirables et qui, quelques mois plus tard, ne faisaient plus que des dentelles très ordinaires.

Chez les jeunes ouvrières et chez les enfants, la tendance à ne plus faire que des articles communs s'accroît dans des proportions inquiétantes. La petite Valenciennes, la duchesse, le Bruges, les torchons, les guipures, les dentelles de Lille étroites, les grosses dentelles d'ameublement sont de fabrication courante. Les fabricants les demandent aux facteurs, les facteurs les commandent aux ouvrières, sans se donner la peine de jamais renouveler les dessins ni, le plus souvent, les patrons, et la main-d'œuvre suit, sans se faire prier, la marche descendante de l'industrie. La dentelle ordinaire s'apprend plus facilement, elle rapporte plus vite et davantage, elle est d'une exécution moins fatigante : bref, elle a la vogue auprès des ouvrières. De là à délaisser complètement la dentelle il n'y a qu'un pas, et ce pas on le franchit aisément. On abandonne volontiers, pour se rendre à la fabrique, une industrie qu'on n'aime pas et dont parfois on rougit. L'espoir d'un gain facile, immédiat et plus grand est d'ailleurs séduisant, et non moins attractive, pour celles qui n'en connaissent pas les tristesses, la perspective du travail en commun, avec son mirage d'indépendance et de relations nouvelles. Or, c'est précisément cet exode de nos populations rurales vers les fabriques et, surtout, l'entrée de nos femmes dans les ateliers de la grande industrie qu'on devrait avoir en vue de combattre en s'efforçant de maintenir dans nos campagnes l'industrie dentellière. La conservation de cette industrie est une des garanties les plus certaines de préservation morale et religieuse de notre population féminine. La dentelle retient la femme à son foyer ; plus tard, elle réunit les filles autour de la mère et continue ainsi à les préserver des contacts nuisibles avec le dehors et à maintenir parmi elles l'esprit de famille. Elle assure à la jeune fille, à la vieille femme un salaire régulier, à la ménagère un salaire d'appoint et une occupation sédentaire compatible avec ses charges domestiques. Mais quel est ce salaire et la rémunération de l'ouvrière

est-elle proportionnée à ce travail, régulier ou intermittent ; est-elle en rapport avec la valeur de la dentelle elle-même, cette parure, riche entre toutes, des heureuses de ce monde et qui coûte tant de peines aux plus pauvres ? C'est le côté angoissant de la situation, le nœud de la question. On y reviendra plus loin ; il faut examiner d'abord une autre face du problème de la main d'œuvre : je veux parler de la transmission de la tradition dentellière et, plus spécialement, de l'apprentissage de la dentelle.

CHAPITRE VII.

L'APPRENTISSAGE.

Anciennement, la mère enseignait à sa fille l'art de la dentelle. Ainsi s'expliquait la localisation traditionnelle du métier et la formation de races de dentellières connaissant parfaitement leur profession, mais ne sortant jamais de leur spécialité. Chaque région s'adonnait à la confection d'une espèce de dentelle, lui donnait son nom et n'en produisait point d'autre. Les fabricants, qui, eux non plus, ne s'occupaient que d'un seul genre de dentelle, avaient intérêt à résider dans les centres de production; ils entretenaient avec leurs ouvrières des relations plus directes qu'à présent, surveillaient de plus près l'apprentissage.

Aujourd'hui encore, la tradition assure le recrutement du personnel ouvrier : c'est la mère qui destine sa fille à la profession de dentellière, qu'elle-même a exercée depuis son enfance; mais, en règle générale, elle ne lui enseigne plus le métier; elle l'envoie à l'école dentellière la plus voisine. C'est seulement dans certaines régions mal pourvues d'écoles dentellières, comme le pays d'Alost, que la connaissance de la dentelle continue à se transmettre de mère à fille.

A l'école dentellière, il arrivera le plus souvent que la fille apprendra la dentelle qu'a confectionnée sa mère; parfois aussi on lui en enseignera une autre, qui a davantage la vogue. C'est qu'aujourd'hui la localisation du métier n'est plus ce qu'elle était autrefois : elle existe encore, mais est beaucoup moins bien déterminée que par le passé et sujette à de fréquents changements. Un certain nombre de dentelles dont les pays étrangers avaient la spécialité se font mainte-

nant en Belgique; dans quelques endroits, elles ont pris la place de nos dentelles nationales. On fabrique dans la plupart des régions plusieurs espèces de dentelles qui n'ont souvent que peu de rapports entre elles. Ainsi, à Turnhout, la mère qui aura à décider de la vocation dentellière de sa fille aura le choix entre la Malines, le point de Lille ou le point de Paris; à Bruges, elle aura à choisir entre le torchon, la guipure, la Valenciennes, le point de Flandre et la duchesse; à Maldegem, elle pourra faire de sa fille une ouvrière en duchesse ou en point de Binche; dans la région d'Alost et de Wetteren, elle devra se prononcer entre le point à l'aiguille et l'application aux fuseaux. Cette situation, qui est loin de favoriser l'habileté professionnelle des ouvrières, a pour cause première la centralisation de presque toute la grande fabrication à Bruxelles. Mais elle trouve aussi une explication dans le fait que les écoles dentellières ont, depuis une cinquantaine d'années, un quasi monopole de l'apprentissage : ces établissements ne sont liés par aucune tradition; ils s'attachent à tel genre de dentelle qui leur paraît plus productif, plus voulu que tel autre; ils abandonnent tel point dont la demande leur semble moins assurée. En revanche, beaucoup d'entre eux s'efforcent, non sans succès, — on l'a vu plus haut, — de maintenir à la dentelle qu'ils enseignent un caractère de haute perfection technique.

*
* *

La Belgique possède environ cent-soixante écoles dentellières; les trois quarts sont dirigées par des congrégations religieuses de femmes, les autres par des maîtresses laïques, généralement des anciennes ouvrières. Occupons-nous d'abord des premières.

La plupart des écoles dentellières tenues par des religieuses ont été fondées durant la première moitié du XIX^e siècle. Vers 1840, le paupérisme commençait à désoler les Flandres;

la dentelle était surtout pratiquée par les vieilles femmes et l'apprentissage était donné presque exclusivement par des maîtresses laïques, dans des conditions de salubrité déplorables. C'est aux curés de nos paroisses rurales que revient l'honneur d'avoir, les premiers, appelé des religieuses pour la création et la direction de nouvelles écoles dentellières. Cet appel fut entendu et il ne tarda pas à porter ses fruits. Bien que la dentelle eût depuis longtemps cessé d'être l'apanage des couvents, elle était connue d'un bon nombre de religieuses, anciennes dentellières ; dans les congrégations où personne ne connaissait la dentelle, on fit venir des ouvrières expertes, qui l'enseignèrent aux enfants ; parmi ces élèves on recruta plus tard des religieuses, qui devinrent maîtresses à leur tour. Le nombre des couvents qui, à ce moment, ouvrirent une école ou un atelier se multiplia. D'après des renseignements qui m'ont été fournis par l'administration provinciale de la Flandre orientale, les écoles-manufactures de cette province étaient, en 1851, au nombre de 369, parmi lesquelles 328 s'occupant exclusivement de dentelles et 32 fabriquant la dentelle et la bonneterie. Sur ces 369 écoles, 53 étaient tenues ou dirigées par des prêtres, 65 par des couvents, 218 par des particuliers, 26 par des administrations locales, 7 par des instituteurs communaux ; ces établissements étaient fréquentés par 17,121 élèves et ouvrières.

Le nombre de ces écoles a considérablement diminué. Le personnel qui les fréquente était descendu, en juillet 1901, pour les écoles dentellières congréganistes de la Flandre orientale, à 1,760 élèves, auxquelles il faut ajouter les élèves très peu nombreuses de quelques écoles laïques et environ 600 personnes travaillant à domicile pour les couvents (1).

(1) Ces renseignements ainsi que plusieurs de ceux qui suivent, m'ont été procurés grâce à l'extrême obligeance de S. G. Mgr. l'évêque de Gand, qui a bien voulu me mettre en mesure de poursuivre une enquête approfondie dans toutes les écoles dentellières de son diocèse.

Et cependant ce sont les couvents qui ont le mieux résisté à la crise terrible qui a frappé presque tous les genres de dentelle, et c'est grâce à eux, on va le voir, que l'industrie dentellière existe encore en Belgique.

*
* *

Les écoles dentellières congréganistes se composent presque toujours d'une école gardienne ou primaire, à laquelle sont adjointes une ou plusieurs classes de dentelles. Le personnel qui les fréquente ne comprend que des jeunes filles (1). Celles-ci sont admises fort jeunes à l'école gardienne, généralement dès l'âge de cinq ou six ans. Plus tard elles passeront à l'ouvrage où se fabrique la dentelle et elles y resteront jusqu'à l'âge de dix-huit ou vingt ans ou jusqu'au moment de leur mariage; celles qui ont plus de vingt-deux ans sont rares; dans quelques écoles, cependant, on les conserve aussi longtemps qu'elles le désirent, pourvu qu'elles jouissent d'une réputation irréprochable.

La détermination de l'âge d'admission à l'école comme *élève dentellière* est malaisée à établir. En effet, les fillettes qui entrent toutes jeunes à l'école ne font, au début, pas de dentelle; quelques-unes même n'en feront jamais si leurs parents les destinent à autre chose. Ces enfants reçoivent les premières notions de lecture, d'écriture, de catéchisme, de calcul, de couture. Elles ont de nombreuses récréations; plus tard, on s'occupera de les préparer à la première communion. Cependant, c'est vers l'âge de huit à neuf ans que se manifeste chez ces fillettes la vocation de dentellière. Elles sont nées à côté d'un carreau; elles ont toujours vu leur mère courbée sur ses fuseaux; souvent elles ont appris les premiers éléments de la dentelle avant d'arriver à l'école;

(1) Il y a exception dans deux écoles de la Flandre occidentale, où une classe dentellière a été réservée à des petits garçons.

puis, elles voudraient tant ressembler aux grandes, à celles qui font retentir l'ouvroir du clic-clac de leurs fuseaux. Les parents les entretiennent dans ces bonnes dispositions et assez souvent, dès l'âge de neuf ou dix ans, *jamais avant*, la petite écolière est admise par les religieuses à fréquenter l'ouvroir pendant deux ou trois heures par jour, jusqu'à sa première communion.

L'âge de douze ans, qui est celui de la première communion, est aussi, en règle générale, l'âge auquel les enfants commencent à s'occuper régulièrement à faire de la dentelle. Il y a des exceptions à la règle : dans certains couvents, principalement en Flandre occidentale, les enfants travaillent durant un nombre d'heures relativement considérable, dès l'âge de neuf ans. Dans beaucoup d'autres, par contre, aucune élève n'est admise, avant l'âge de douze ans, à faire de la dentelle à l'ouvroir.

La distinction entre les élèves dentellières et les ouvrières travaillant à l'ouvroir est souvent tout aussi difficile à établir. Presque partout, à partir de seize ans, le nombre d'heures de travail est plus considérable qu'en dessous de cet âge; les « petites, » celles de douze à seize ans, ont une ou deux récréations de plus que les « grandes » et consacrent plus de temps que celles-ci à l'instruction primaire. Mais il n'y a pas de règles fixes. De plus, dans presque toutes les écoles, les dentellières sont mélangées, sans distinction d'âge (1); parfois, les petites sont placées sur les bancs les plus rapprochés du pupitre de la maîtresse de classe, mais plus souvent elles sont réparties à dessein parmi les grandes, qui les initient et excitent leur émulation. On peut considérer toutes les jeunes filles de l'ouvroir comme des ouvrières, si l'on s'attache à ce fait que même les plus petites peuvent déjà gagner quelque chose; d'autre part, on peut donner à toutes ou à presque toutes le nom d'élèves, parce que, jusqu'au moment de leur

(1) Les couvents qui établissent eux-mêmes une distinction entre leurs élèves et leurs ouvrières, en séparant celles-ci de celles-là, sont de rares exceptions. Je citerai parmi eux le couvent de Saint-Trond.

sortie, elles apprennent plus à fond leur métier sous la direction des religieuses.

Le nombre d'heures de travail varie beaucoup d'école à école. D'après une statistique dressée par les soins de l'Inspection du Travail, dans 58 écoles dentellières, tant laïques que congréganistes, les élèves âgées de moins de seize ans sont occupées chaque jour pendant un nombre d'heures variant de une et demie à treize. Dans ce nombre d'heures ne sont pas comprises les heures de repos.

13 heures, 1 école.	9 $\frac{1}{4}$ heures, 1 école.	6 $\frac{1}{2}$ heures, 3 écoles.
12 » 2 écoles.	9 » 2 écoles.	6 $\frac{1}{4}$ » 1 école.
11 $\frac{3}{4}$ » 1 école.	8 $\frac{1}{2}$ » 6 »	6 » 4 écoles.
11 $\frac{1}{2}$ » 2 écoles.	8 » 4 »	4 $\frac{1}{2}$ » 1 école.
11 » 1 école.	7 $\frac{3}{4}$ » 1 école.	4 $\frac{1}{4}$ » 2 écoles.
10 $\frac{1}{2}$ » 6 écoles.	7 $\frac{1}{2}$ » 3 écoles.	4 » 1 école.
10 » 6 »	7 » 5 »	1 $\frac{1}{2}$ heure 1 »
9 $\frac{1}{2}$ » 3 »	6 $\frac{3}{4}$ » 1 école.	

Je crois me rapprocher de la réalité en disant que, dans la plupart des ouvriers dirigés par des religieuses, la journée de travail des élèves âgées de douze à seize ans, est d'environ 7 heures en hiver et 9 heures en été. Dans presque aucune école les enfants ne travaillent à la lumière : c'est ce qui explique la moindre durée de la journée de travail en hiver. Quant aux jeunes filles âgées de plus de seize ans, leur journée habituelle de travail ne diffère toujours pas sensiblement de celle des plus jeunes, mais beaucoup d'entre elles sont autorisées à arriver à l'école plus tôt et à en repartir plus tard; de plus, elles sont généralement dispensées des heures de classe que les autres doivent suivre en dehors du cours de dentelle.

Les locaux des écoles congréganistes sont vastes, bien aérés et largement éclairés. Dans les écoles de point à l'aiguille, les élèves sont placées de manière à ce que le jour vienne de la gauche sur leur ouvrage, celui-ci étant en partie caché par la main droite, qui tient l'aiguille. Le mode de chauffage est le plus souvent sain; il fait presque partout respirable dans les

salles de classe et il règne entre leurs murs blancs une atmosphère d'ordre, de propreté, de gaieté. Dans aucun des ouvroirs que j'ai visités, il ne m'a paru que les enfants fussent abruties ou étiolées par un travail trop prolongé. Leurs récréations, qu'elles prennent, deux ou trois fois par jour, dans la cour de l'école, sont joyeuses et bruyantes; à l'ouvroir, elles travaillent avec ardeur, mais n'en sont pas moins éveillées, rieuses et bavardes.

C'étaient partout des sourires malicieux qui m'accueillaient lors de mon entrée à l'ouvroir; pour un instant, la rumeur des fuseaux entrechoqués s'arrêtait, le bruit des babillages et de rires cessait, pour faire place aux chuchotements curieux, et les enfants se levaient en rangs, mûs comme par un ressort. Cependant, du fond de la salle, assise sur une petite estrade, avec, devant elle, un carreau chargé de belle dentelle, la sœur maîtresse de classe a fait un signe et le travail reprend en cadence, accompagné d'un chant religieux ou patriotique. Je circule entre les rangs des élèves, j'examine les travaux des grandes, des petites. Quelques-unes sont enchantées de me montrer ce qu'elles ont fait; d'autres paraissent se défier, mais se décident cependant à ouvrir leur carreau pour m'exhiber leur travail; au fond, elles ne demandent pas mieux et sont très fières de leur dentelle. Je les questionne sur leurs salaires et elles me répondent sans hésiter. Dans quelques couvents, chaque élève a un livret à son nom, où sont inscrits les gains réalisés par pièce ou par semaine. Le livre des ouvrières, généralement bien tenu et déposé sur une table, à côté de la maîtresse de l'ouvroir, permet de contrôler l'exactitude des sommes inscrites sur les livrets.

Un seul couvent, celui de Lichtervelde, a refusé de me laisser entrer à l'ouvroir dirigé par ses religieuses et ne m'a fourni aucune sorte de renseignement sur le travail des élèves: les ordres formels du fabricant pour qui ce couvent faisait travailler s'y opposaient. Partout ailleurs j'ai reçu non seulement



Fig. 83. --- ECOLE DENTELLIÈRE DES SŒURS APOSTOLINES (couvent de Jérusalem), A BRUGES.

un accueil excellent, mais tous les renseignements que je désirais obtenir sur les salaires, le nombre d'heures de travail, les rapports avec les fabricants, les procédés de fabrication, l'écolage payé au couvent par les élèves qui fréquentent l'ouvroir.

L'écolage, là où il existe, varie dans sa forme et dans sa quotité. Il comporte le plus souvent un versement de 75 centimes, 1 franc, 1 fr. 50 par mois, qu'on retient sur les salaires des élèves. L'écolage sert à payer les frais de diverse nature que le couvent fait pour l'ouvroir : chauffage, entretien, fourniture et renouvellement du matériel de travail, etc.; il sert aussi à assurer le paiement du loyer du couvent ou l'amortissement du capital de la fondation. La plupart du temps, l'écolage est payé indifféremment par toutes les élèves de l'ouvroir, et celles-ci reçoivent le produit intégral de leur travail ou peuvent, si elles le désirent, travailler pour un facteur ou un fabricant. Ailleurs, il est payé par les commençantes seulement et les élèves adultes abandonnent au couvent une minime partie de leurs bénéfices. Ailleurs encore, les élèves ne reçoivent rien de leurs gains pendant la première ou les deux premières années; ensuite elles sont admises à fréquenter l'école gratuitement.

En fait, presque partout la fréquentation de l'école est gratuite, mais le couvent livre le fil aux élèves avec un léger bénéfice et prélève de 5 à 10 p. c. sur le prix payé par le fabricant pour la dentelle des élèves. Pourtant, dans certaines écoles, le couvent ne perçoit aucun prélèvement et remet aux élèves le produit entier de leur travail : c'est le cas, notamment, dans une des écoles de Bruges, où le couvent est payé par un comité scolaire.

Il est impossible de songer à reproduire les nombreuses variétés de règlements qui déterminent les conditions du travail et les rapports entre la direction et les élèves, dans les écoles dentellières congréganistes. En voici deux assez caractéristiques, le premier s'appliquant à un établissement qui tient

plutôt de la manufacture, le second à un établissement qui est avant tout une école.

RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE-ATELIER SAINT-ANTOINE, A BRUGES.

ARTICLE PREMIER. — L'école dentellière est représentée auprès des ouvrières par la directrice; les ouvrières lui doivent respect et obéissance.

ART. 2. — Les heures de travail sont arrêtées comme suit : en été, de 8 heures à midi, de 1 à 4 heures et de 4 1/2 à 7 heures; en hiver, de 9 heures à midi et de 1 à 4 heures. On ne travaille pas les dimanches et jours de fête.

ART. 3. — Les ouvrières travaillent à l'entreprise; la rémunération de l'ouvrage est déterminée à l'avance et est portée à la connaissance des ouvrières.

ART. 4. — La direction se réserve le droit :

- a) de refuser les dentelles mal faites;
- b) de les laisser pour compte aux ouvrières, lorsqu'elles sont malpropres;
- c) de renvoyer l'ouvrière qui ne veut pas se soumettre à ces dispositions.

L'ouvrière qui a un sujet de plainte peut toujours s'adresser à la Sœur gardienne.

ART. 5. — Le paiement des ouvrières a lieu tous les samedis, sans qu'il soit fait de retenue d'aucune espèce sur leur salaire.

L'ouvrière qui veut quitter n'est pas tenue à donner un préavis de départ. La direction se réserve le droit de renvoyer sans préavis de congé l'ouvrière qui ne veut pas se conformer au règlement.

ART. 6. — Il n'est perçu d'amende dans aucun cas, mais la direction se réserve le droit de refuser momentanément du travail à une ouvrière : a) pour inobservation du règlement; b) pour irrégularité prolongée dans la fréquentation de l'atelier; c) pour mauvaise conduite.

ART. 7. — Pendant les heures de travail, on est tenu de suivre l'ordre du jour prescrit par le règlement.

ART. 8. — Les ouvrières doivent toujours être vêtues proprement.

ART. 9. — En entrant à l'atelier et en en sortant, les ouvrières doivent se tenir convenablement; il leur est défendu de crier et de chanter.

ART. 10. — Le présent règlement sera lu à toute ouvrière qui sollicite son admission à l'école; l'ouvrière ne sera pas admise si elle n'accepte pas de se conformer aux dispositions qui précèdent.

ART. 11. — Les ouvrières sont autorisées à travailler en dehors des heures prescrites par le règlement. Les parents sont priés d'indiquer les heures d'entrée et de sortie de leurs filles. Tous les lundis, de 9 heures à midi, la directrice de l'école donnera aux parents qui le désirent des indications concernant le travail et le salaire de leurs filles.

ART. 12. — Il est strictement défendu aux ouvrières de fréquenter les cabarets, les parties de danse et les fêtes de nuit.

ART. 13. — Toute ouvrière doit être munie d'un livret de travail.

RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE DE SYSSÉELE.

ARTICLE PREMIER. — Les enfants ne sont pas admises avant leur première communion.

ART. 2. — Le nombre maximum d'heures de travail est fixé ainsi qu'il suit :

le matin, de 7 heures à midi; l'après-midi, de 1 à 6 heures. Le travail est interrompu, le matin et l'après-midi, par deux repos d'au moins un quart d'heure.

ART. 3. — Les élèves paient mensuellement un franc de minerval et annuellement un franc pour le chauffage et l'usage du matériel de travail. Elles n'ont pas d'autres frais; le fil doit leur être livré par l'école au prix que font payer les courtières.

ART. 4. — Il est consacré une demi-heure par jour à l'enseignement de la religion. Les enfants âgées de moins de quatorze ans consacrent, en outre, une heure par jour à la lecture, à l'écriture, au calcul, etc.

ART. 5. — Une demi-journée par semaine est consacrée à l'apprentissage de la cuisine et du travail manuel.

*
* *

Il importe d'examiner ici certaines imputations mises à charge des écoles dentellières congréganistes. On a reproché aux couvents qui dirigent ces écoles d'entretenir systématiquement l'ignorance parmi leurs élèves, et cela en négligeant, d'une manière presque absolue, de leur donner les notions de l'enseignement primaire et ménager. L'accusation a été formulée la première fois en 1884, à l'occasion de l'*Enquête scolaire*. MM. De Ridder et Scailquin, chargés par le Gouvernement de poursuivre l'enquête scolaire dans les écoles congréganistes, publièrent notamment des tableaux qui mentionnaient l'âge d'admission des enfants dans les écoles dentellières et le nombre d'heures consacrées chaque jour à l'enseignement primaire; presque partout, à en croire ces tableaux et les rapports qui les commentaient (1), l'âge d'admission à l'ouvrier était six ou sept ans et l'enseignement primaire comportait une ou deux heures par jour de lecture, de couture et, surtout, de catéchisme. Bref, s'il fallait en croire les enquêteurs de 1884 et ceux qui, depuis, à de

(1) M. R. DE RIDDER : *De l'enseignement professionnel dans ses rapports avec l'enseignement primaire en Belgique*. Bruxelles, 1883.

SCAILQUIN : *Enquête scolaire sur l'enseignement professionnel et littéraire donné dans les ateliers d'apprentissage et les écoles dentellières*. Bruxelles, 1884.

Le rapport officiel de M. Scailquin n'est que l'analyse du mémoire de M. De Ridder, fruit d'une enquête personnelle.

Mgr de Haerne, MM. Tack et Colaert ont victorieusement réfuté, à la Chambre des représentants, les assertions contenues dans ces ouvrages (séances des 2 et 8 avril 1884).

fréquentes reprises ont réédité leurs critiques, les couvents seraient, avant tout, les agents du maintien de l'ignorance parmi nos populations flamandes; bien plus, ils retireraient de cette ignorance où ils laissent croupir leurs élèves et des travaux exagérés qu'ils leur imposent des bénéfices considérables.

Il sera question dans le chapitre suivant des bénéfices réalisés par les couvents.

En ce qui concerne l'ignorance des populations flamandes, il fut un temps où elle paraissait invétérée; c'était le temps où les couvents n'enseignaient encore ni la dentelle, ni autre chose. Lorsqu'en 1847, à l'époque de la crise qui désola les Flandres, les couvents commencèrent à ouvrir partout des écoles dentellières, l'instruction pénétra dans les classes inférieures, sous une forme réduite, il est vrai, mais déjà c'était un progrès. Appelées par les curés de nos villages, d'humbles religieuses donnaient aux enfants, en même temps que l'enseignement de la dentelle, les premières notions de l'instruction primaire; on y consacrait peu de temps chaque jour, mais la question de bien-être était alors la question de vie ou de mort; on avait besoin de la dentelle pour vivre et la préoccupation des mères était que leurs filles fussent le plus tôt possible en état d'apporter un léger appoint au budget familial. La situation a changé depuis lors; la dentelle occupe moins de bras qu'en 1850; beaucoup de couvents se sont vus forcés de l'abandonner et se sont consacrés exclusivement à l'enseignement primaire; les autres ont attaché à cet enseignement une importance qui a été toujours en grandissant. L'instruction des populations flamandes n'est pas encore brillante, mais il ne faut point imputer aux couvents son insuffisance; il faut, au contraire, reconnaître que tout ce que les femmes et les filles de nos ouvriers agricoles ont appris, C'EST AUX COUVENTS QU'ELLES LE DOIVENT.

Il est nécessaire, d'autre part, de dissiper une confusion

établie par M. Scailquin entre les élèves admises à l'école gardienne ou primaire et les élèves dentellières fréquentant régulièrement l'ouvrage. A l'école dentellière est rattachée, on l'a vu, une école gardienne ou primaire, à laquelle les enfants sont admises dès l'âge de six ou sept ans. Les enfants qui fréquentent cette école ne font jamais de dentelle avant l'âge de neuf ans et celles qui, à partir de neuf ans, commencent à fréquenter l'ouvrage ne s'occupent de dentelle que d'une manière accessoire et intermittente, presque tout leur temps étant consacré à l'instruction et aux récréations. A douze ans, les enfants savent lire, écrire, compter; on leur a appris à coudre, parfois à tricoter; elles ont un bagage de connaissances peu étendu, mais suffisant. Elles entrent à l'ouvrage, et là encore elles auront, chaque jour, jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans, deux ou trois heures de classe en dehors du cours de dentelle. La situation est donc tout autre que ne la décrivent les enquêteurs de 1884; ils ont pris deux chiffres: celui de l'âge des enfants entrant à l'école gardienne ou primaire, celui des heures d'enseignement primaire auxquelles assistent les enfants de douze à seize ans; ils ont réuni les deux chiffres et ils ont tiré de leur juxtaposition la conclusion faussée que l'on sait.

Je ne discuterai pas les chiffres de MM. Scailquin et De Ridder (1), non plus que leurs renseignements sur le genre d'instruction donnée aux élèves en dehors des cours de dentelle. Comme le reconnaissait un jour, devant moi, vingt-cinq ans après l'enquête scolaire, M. De Ridder lui-même, « les écoles dentellières ont été jugées du dehors et il a manqué à l'enquête les constatations faites sur place. » Les visites que j'ai faites dans de nombreux couvents me permettent d'affirmer que l'enseignement primaire y est organisé presque partout et que, dans la plupart des établissements, il est en

(1) Certains de ces chiffres n'ont pas même besoin d'être réfutés. Ainsi, d'après le rapport de M. Scailquin, on admettrait les élèves dentellières à l'école congréganiste de Waeregem dès l'âge de deux ans.

sérieux progrès. L'enseignement ménager, bien que laissant davantage à désirer, n'est pas négligé non plus : la plupart des écoles dentellières ont maintenant, en dehors des classes de couture, une après-midi entière, celle du samedi, consacrée à initier les élèves aux travaux du ménage : lavage, cuisine, coupe des vêtements, raccommodages, etc. Quelques couvents ont institué pour leurs élèves dentellières des écoles ménagères, qui fonctionnent très bien : il y en a de florissantes à Bruges, à Wyngene, à Turnhout et ailleurs : elles rendent les plus grands services.

Assurément, on peut désirer que l'enseignement donné en dehors des cours de dentelle devienne plus complet encore et plus général ; on peut reprocher avec raison à la plupart des couvents de ne pas séparer leurs élèves de leurs ouvrières, à certains d'entre eux d'admettre à l'ouvrage des enfants trop jeunes, à quelques-uns de laisser travailler trop longtemps les filles de moins de seize ans.

On doit regretter, enfin, que, dans leur enseignement de la dentelle, les couvents n'aient pas fait d'effort, jusqu'ici, pour éveiller ou développer chez leurs élèves le sentiment artistique. La dentelle n'est pas seulement un métier, mais un art. Faire comprendre cela aux futures ouvrières, leur inculquer le sentiment du beau, le goût de la belle dentelle, leur former l'œil et la main en leur donnant des notions élémentaires de dessin, ce sont là compléments indiqués d'une éducation dentellière complète, et il faut souhaiter que, de ce côté encore, nos écoles dentellières se mettent à la hauteur de leur tâche.

Mais, si l'on doit souhaiter certaines réformes, il faut reconnaître, d'autre part, que l'application parfaite des méthodes pédagogiques aux écoles dentellières est souvent très difficile, pour ne pas dire impossible. Les ouvrières qui font les fines dentelles aux fuseaux doivent apprendre leur métier très jeunes, pour acquérir l'agilité des doigts et pour pouvoir aborder, pendant le temps de leur apprentissage, toutes les

difficultés du métier. L'apprentissage de la fine Valenciennes dure de cinq à six ans; la formation d'une bonne ouvrière en Malines prend de six à huit ans et demande un travail assidu et constant. D'après plusieurs directrices de couvent, l'âge de neuf ou dix ans est la dernière limite pour la formation d'une bonne ouvrière aux fuseaux, et les enfants qui commencent à apprendre après cet âge n'ont jamais le mécanisme nécessaire à une production normale. Cependant, la supérieure de l'école dentellière d'Oostcamp, dont la compétence en belles Valenciennes est reconnue, assure qu'il suffit de commencer à douze ans. Je crois que les enfants de plus de neuf ans devraient être admises à travailler pendant 3 ou 4 heures par jour au maximum et que, pour celles de douze à seize ans, un travail quotidien de huit heures, indispensable pour leur formation, ne devrait pas être dépassé.

Malheureusement, les parents des élèves dentellières n'en jugent pas ainsi. Que leurs filles emportent de l'école un bagage suffisant de connaissances littéraires, qu'elles y deviennent des ménagères accomplies, qu'elles s'élèvent, par leur apprentissage, au-dessus du niveau habituel du métier, ils n'en ont guère souci. Ce qu'ils recherchent, ce qu'ils veulent, c'est que leurs filles soient mises au plus vite en état de rapporter quelque chose au ménage, et ils forcent le couvent à prolonger, plus que de raison, la journée de travail des élèves. C'est L'EXPLOITATION DES ENFANTS PAR LEURS PARENTS. Souvent, si la supérieure du couvent ne promet pas d'enseigner la dentelle aux enfants et de les employer comme ouvrières avant qu'elles aient atteint l'âge de douze ans, les parents menacent de retirer leur filles après la première communion. Lorsque, passé cet âge, les enfants ne rapportent pas assez d'argent à la maison, il arrive qu'elles sont enlevées à l'école et envoyées à la fabrique la plus voisine. Les supérieures de couvent désirent à tout prix éviter cette extrémité fâcheuse; choisissant entre deux maux le moindre, elles pré-

fèrent encore, lorsqu'elles y sont forcées par les parents, allonger la journée de travail de leurs élèves : on ne saurait leur en faire un grief.

Il faut ajouter à cela qu'en général, les supérieures de couvents ne sont pas et ne paraissent pas être au courant de certaines améliorations qu'elles pourraient facilement apporter à l'état de choses existant. La plupart d'entre elles ne se doutent pas, semble-t-il, qu'en séparant leurs élèves de leurs ouvrières adultes et en organisant les écoles dentellières en écoles professionnelles, conformément au programme de l'État, elles pourraient obtenir des subsides parfois importants et augmenter ainsi la rémunération de leurs élèves ou réduire leur temps de travail. Il serait à souhaiter que des programmes de réformes et les conditions pour obtenir les subsides soient communiqués par le Gouvernement aux directeurs de congrégations religieuses.

Dans le diocèse de Bruges, un règlement épiscopal a édicté diverses prescriptions à remplir par les écoles dentellières congréganistes. S. G. Mgr Stillemans, évêque de Gand, a pris, de son côté, l'initiative d'une réforme de l'enseignement professionnel dans les couvents de la Flandre orientale. D'autres initiatives encore, dont il sera question plus loin, sont de nature à faire espérer que l'organisation actuelle sera, sous peu, améliorée dans ses quelques côtés défectueux.

*
* *

La comparaison des écoles congréganistes avec les écoles tenues par des maîtresses laïques est tout à l'avantage des premières.

Dans les écoles dentellières laïques, aucune espèce de distinction n'est faite entre les élèves et les ouvrières, ou plutôt, tout le personnel qui les fréquente se compose d'apprenties astreintes au même travail que des ouvrières.

Les enfants qui fréquentent ces écoles y sont admises fort jeunes, dès l'âge de six, sept ou huit ans, et les longues heures qu'elles y passent ne sont consacrées qu'à la dentelle. La maîtresse de l'école est généralement une vieille fille ignorante, ancienne ouvrière; elle n'a d'autre préoccupation que d'enseigner aux enfants le métier qu'elle-même a toujours exercé. Elle est payée pour cela et les parents qui lui remettent mensuellement le *schoolgeld* (écolage) de 1 franc ou 1 fr. 50, qu'elle réclame pour son enseignement, ne lui demandent pas autre chose que de faire de leurs filles de bonnes dentellières. La maîtresse laïque n'a guère d'influence sur ses élèves, au point de vue moral ou religieux; parfois elle leur apprend un peu de catéchisme et, tout en travaillant, les enfants répètent leur leçon avec une cadence monotone de mélopée, ou bien ils chantent de vieilles chansons; très rarement, elle envoie les plus petites, pendant une couple d'heures chaque jour, à l'école primaire du voisinage. La maîtresse ne s'intéresse guère à l'ouvrage de ses élèves; elle ne leur fournit ni le fil, ni le carreau, ni les fuseaux : les parents s'en chargent. Au commencement de l'apprentissage, elle fait exécuter par les enfants des dessins rudimentaires, qu'elle leur fournit; mais, dès que ses élèves sont assez adroites pour retirer quelque argent de leur dentelle, elles prennent le plus souvent elles-mêmes les ordres d'un facteur et exécutent à l'école, sous les yeux de la maîtresse, des dentelles dont celle-ci ne connaît pas la destination; la dentelle achevée, elles l'enlèvent de leur carreau, puis la portent ou la font porter par leurs parents chez le facteur, sans que la maîtresse s'en inquiète autrement.

Les locaux des écoles dentellières laïques sont ordinairement très étroits, insalubres et leur entretien laisse beaucoup à désirer. La classe de dentelle se donne dans la maison de la maîtresse d'école, généralement au rez-de-chaussée. A Turnhout, j'ai visité sept de ces écoles, où le cube d'air ne dépass-

sait pas un mètre et demi à deux mètres par personne. L'école Van Gestel cubait environ 83 mètres et renfermait 40 enfants ; l'école de la femme Salien ne cubait pas 75 mètres et contenait 51 personnes, en y comprenant les deux maîtresses dentellières ; à l'école Dierckx, le cubage était de 88 mètres pour 59 personnes. Les malheureuses fillettes qui fréquentaient ces classes y passaient 8 à 9 heures par jour, parfois davantage, dans un air irrespirable et dans une chaleur parfois suffocante. Dans certaines de ces classes, elles étaient à ce point serrées les unes contre les autres que les carreaux des élèves du premier rang touchaient les murs du local, tandis que les élèves du dernier rang heurtaient de leur dos le mur d'en face. Il était impossible de circuler entre leurs rangs et ces pauvres enfants n'avaient le moyen ni de se tourner, ni de se mouvoir. Heureusement, les écoles laïques de Turnhout sont fermées depuis 1910. Une école modèle, érigée sur l'initiative de M. l'abbé Wouters, a pris leur place, et les élèves, suivies par quelques-unes des maîtresses, s'y sont transportées.

D'une manière générale, les écoles dentellières laïques sont loin d'avoir la vogue des écoles congréganistes. Leur nombre a baissé dans une proportion beaucoup plus forte que celui des établissements dirigés par des religieuses, et, tandis que ceux-ci se maintiennent ou même tendent à s'accroître, celles-là disparaissent les unes après les autres. Les écoles religieuses ont seules la confiance de nos populations et elles sont beaucoup plus fréquentées que les autres. Leur incontestable supériorité matérielle et les garanties de sécurité morale qu'elles présentent suffisent à expliquer cette différence de faveur.

Les tableaux qui suivent, dressés à la suite d'une enquête très minutieuse, permettent de compléter cette comparaison entre les écoles congréganistes et les écoles laïques.

ÉCOLES DENTELIÈRES CONGRÉGANISTES (Flandre orientale)

DENTELLE FABRIQUÉE	OUVRIÈRES (1)				ÉLÈVES				SALAIRES DES ADULTES
	Nombre (2)	Age (3)	Heures de travail		Nombre	Age (4)	Heures de travail		
			En hiver	En été			En hiver	En été	
Point de Venise	32	14	9 1/2	10 1/2	15	12	3	3	0.50 à 1.25
Point gaze : application à l'aiguille	30 à 60	15 à 16	11	—	20	12	3	3	0.35 à 1.75
Duchesse et point	51	12	10	10 1/2	20	9 à 10	1 1/2	3 1/2	0.50 à 1.20
Point de Lille	—	—	—	—	12	7	1 1/2	—	0.04 par heure
Point de Lille	30	15 à 16	8	—	100	9	2	3 à 4	1.00
Point gaze	28	12	7	10	15	10	1 ou 2	3	0.30 à 1.00
Point gaze	19	14	11	—	18	9	—	3	1.00 à 1.75
Duchesse	25	12	7 à 8	10	—	—	—	—	0.50 à 1.75
Points de Venise et de Bruxelles.	117	12	10	—	12	9 à 11	3 à 4	—	1.50 à 1.85

(1) Par ouvrières on entend les jeunes filles fréquentant l'ouvroir pendant plus de quatre heures par jour.
(2) Le nombre des ouvrières fréquentant les écoles dentelières est très variable, parce que beaucoup d'entre elles se consacrent pendant l'été aux travaux des champs.
(3) L'âge auquel les élèves dentelières commencent à travailler pendant plus de quatre heures par jour.
(4) L'âge auquel les enfants commencent à apprendre la dentelle.

ÉCOLES DENTELLIÈRES CONGRÉGANISTES (Flandre orientale)

DENTELLE FABRIQUÉE	OUVRIÈRES (1)				ÉLÈVES				SALAIRES DES ADULTES
	Nombre (2)	Age (3) Ans	Heures de travail		Nombre	Age (4) Ans	Heures de travail		
			En hiver	En été			En hiver	En été	
Guipure	30 à 35	12 à 13	11 à 12		7	9	3 à 4		0.75 à 1.00
Duchesse	22	12	10		—	—	—		1.00
Point à l'aiguille	51	12	6 10 1/2		—	—	—		0.90 à 1.00
Point gaze : application à l'aiguille	18	14	9		32	10	3 1/2		0.50 à 1.00
Tous les points à l'aiguille	45	15	8 à 10		15	8 à 10	2	3	1.25 à 1.75
Point à l'aiguille	31	13 à 14	10		10	9 à 10	2 à 3 1/2		0.75 à 1.00
Torchon et duchesse	12	12	8 à 9		18	9	2		0.70 à 1.50
Tulle cheveux (?)	22	14	12		3	12	4		0.60 à 1.00
Duchesse : point à l'aiguille	26	12	6 à 10		—	—	—		0.50 à 1.25
Grosse guipure	13	14	6 10		10	12	6		0.30 à 1.00
Valenciennes et duchesse	17	12 à 14	9 à 10		—	—	—		0.50 à 1.25
Valenciennes	25	9 à 12	5 à 9		—	—	—		0.60 à 1.50
Torchon	45	9 à 12	5 à 10		—	—	—		0.60 à 0.80
Point gaze : application à l'aiguille	50	14	10		10	10	—	2	0.75 à 1.25

Duchesse	28	15	12	4	14	4	1.00 à 1.50
Point gaze : application à l'aiguille	60	12	10	40	10	1 2 à 3	0.80 à 1.25
Valenciennes, torchon et duchesse	15	13	10	8	7 à 8	4 à 6	0.50 à 1.00
Point de Venise et point gaze	53	12 à 14	10	—	—	—	1.00 à 1.50
Point gaze : application à l'aiguille	24	12	6 9 1/2	—	—	—	0.70 à 1.00
Torchon	21	11	11	3	8	2 1/2	0.50
Fine et grosse guipure	60	12	11	16	9	4	0.30 à 0.60
Duchesse	36	13 à 14	11	6	12	6	0.90 à 1.25
Guipure	3	14	5 (trois jours par semaine)	12	9	2 à 3	0.29
Dentelle d'ameublement	60	12	— 10	—	—	—	0.50 à 1.20
Grosse guipure	50	12	10	—	—	—	0.40 à 2.00
Point gaze : application à l'aiguille	19	12	10	20	9	2	1.00 à 1.50
Point gaze : application à l'aiguille	30	14 à 15	8	8	12	1 à 2 3	0.75 à 1.75
Duchesse : point à l'aiguille	16	14 à 15	8 à 9	6	8	2	0.70 à 1.00
Point à l'aiguille	80	12	7 à 9	—	—	—	0.50 à 1.10

(1) Par ouvrières on entend les jeunes filles fréquentant l'ouvrage pendant plus de quatre heures par jour.
 (2) Le nombre des ouvrières fréquentant les écoles dentellières est très variable, parce que beaucoup d'entre elle se consacrent pendant l'été aux travaux des champs.
 (3) L'âge auquel les élèves dentellières commencent à travailler pendant plus de quatre heures par jour.
 (4) L'âge auquel les élèves commencent à apprendre la dentelle.

HEURES DE TRAVAIL DANS LES

DÉSIGNATION DES ÉLÈVES	NOMBRE D'ÉLÈVES	HEURES DE TRAVAIL	NOMBRE D'ÉLÈVES	HEURES DE TRAVAIL
	<i>Turnhout (école Salien) (4)</i>		<i>Turnhout (école Dierckx)</i>	
Filles : 7 à 9 ans .	10	6	14	10
9 à 12 ans .	11	9	12	10
12 à 16 ans .	28	9	32	10
plus de 16 ans .	—	—	—	—
TOTAL . . .	49	—	58	—
	<i>Turnhout (école Van Luyck)</i>		<i>Turnhout (école Janssens)</i>	
Filles : 7 à 9 ans .	8	5 ³ / ₄	11	4 ¹ / ₄
9 à 12 ans .	16	7 ³ / ₄	13	Hiver : 8 ¹ / ₄
12 à 16 ans .	14	7 ³ / ₄	24	Été : 9 ¹ / ₄
plus de 16 ans .	1	7 ³ / ₄	—	—
TOTAL . . .	39	—	48	—
	<i>Swevezeele</i>		<i>Vlamertinghe</i>	
Filles : 7 à 9 ans .	3	8 ¹ / ₂	4	8
9 à 12 ans .	2	11	13	8
12 à 16 ans .	12	11 ¹ / ₂	14	11
plus de 16 ans .	1	11 ¹ / ₂	—	—
TOTAL . . .	26 (1)	—	31	—
	<i>Beveren (Harlebeke)</i>		<i>Poperinghe (école Patijn)</i>	
Filles : 7 à 9 ans .	3 (de 6 à 7 ans)	8	—	—
9 à 12 ans .	5	10	4	Hiver : 11
12 à 16 ans .	2	10	9	Été : 12
plus de 16 ans .	—	—	—	—
TOTAL . . .	12 (2)	—	13	—

(1) Dans ce total sont compris 8 garçons de 7 à 11 ans, travaillant 8 ¹/₂ heures par jour.

(2) » » 2 » 9 à 10 » 8 »

ÉCOLES DENTELLIÈRES LAÏQUES

NOMBRE D'ÉLÈVES	HEURES DE TRAVAIL	NOMBRE D'ÉLÈVES	HEURES DE TRAVAIL
<i>Turnhout (école Van Gestel)</i>		<i>Turnhout (école Mertens)</i>	
13	9 1/2	10	5 à 6
11	9 1/2	9	10
11	9 1/2	22	10
4	9 1/2	1	10
39		42	
<i>Turnhout (école Heykes)</i>		<i>Ypres</i>	
9	6 1/2	4	8
16	9	5	} Hiver : 10 1/2 Été : 11
25	9	10	
2	9	6	
52		25	
<i>Hulst</i>		<i>Waereghem</i>	
4	7 3/4	10	7
1	7 3/4	5	8
19	9 3/4	8	8
—	—	—	—
24		32 (3)	
<i>Poperinghe (école De Coker)</i>		<i>Poperinghe (école Delporte)</i>	
1	6 à 7	2	6 1/2
6	»	2	6 1/2
9	10 1/2 à 11 1/2	27	12
—	—	2	12
16		33	

(3) Dans ce total sont compris 9 garçons de 8 à 10 ans, travaillant 7 heures par jour.

(4) Les sept écoles laïques de Turnhout ont été fermées en 1910.

CHAPITRE VIII.

LE SALAIRE.

C'est la question capitale, la question de vie ou de mort.

Car, sans débouchés suffisants, l'industrie dentellière végétera, sans être pour cela frappée irrémédiablement ; mais, que la main-d'œuvre vienne à lui faire défaut, elle est condamnée à mourir ; et la défection de la main-d'œuvre doit nécessairement se produire si la dentelle n'assure pas à celles qui la font un salaire tel qu'elles aient avantage à lui rester fidèles.

Ceci n'est, d'ailleurs, qu'un des aspects du problème, son aspect industriel, ou encore, si l'on veut, son aspect national. Mais il en est un autre, dont on se préoccupe moins, bien qu'il l'emporte, et de loin, sur le premier, et c'est son aspect social. Quand bien même, en effet, la médiocrité des salaires ne devrait pas avoir pour conséquence de tuer, tôt ou tard, notre industrie dentellière, encore faudrait-il se préoccuper du sort misérable de milliers de pauvres femmes, travailleuses d'élite, placées, pour la rémunération de leur délicat mais ardu labeur, plus bas que la dernière des ouvrières de fabrique, et, avec cela, isolées, faibles, sans défense contre ceux à qui il plaît de les opprimer, sans recours contre les abus dont elles souffrent. Cette situation — on va voir que c'est celle de nos dentellières — est injuste. Elle l'est d'autant plus que, concurremment à cette misère, les fabricants et souvent les intermédiaires réalisent des bénéfices considérables. C'est surtout ce côté social de la question qui sera envisagé dans les pages qui suivent.

On y traitera d'abord de la manière dont est déterminé le



Fig. 84. — MOUCHOIR EN POINT A L'AIGUILLE (fabrication très ordinaire).

Ce mouchoir a été payé à l'ouvrière qui l'a confectionné 4 francs au maximum. En comptant 50 centimes pour la batiste, très grossière, et pour le montage, on obtient un prix de revient de fr. 4.50.

Le mouchoir m'a été vendu 25 francs par une maison de Bruxelles. Les bénéfices réunis de l'intermédiaire et du fabricant s'élevaient donc à fr. 20.50, soit à 45% pour cent.

salaire et des facteurs d'ordres divers — habituels, ou accidentels — qui influent sur la rémunération des ouvrières dentellières. On dira à combien s'élèvent ces salaires, dans les principaux centres de production et pour les principales dentelles du pays. Enfin, il sera parlé du mode de paiement des salaires et, notamment, du paiement en nature ou *truck system*.

I.

DÉTERMINATION DU SALAIRE.

En règle générale, c'est l'intermédiaire seul qui fixe le salaire, puisqu'il est seul en relation avec les ouvrières. Le fabricant n'intervient que dans des cas assez rares, lorsqu'il habite lui-même un centre de production ou qu'il dirige personnellement un atelier. Hormis ces cas, il ne s'occupe pas de la question du salaire; il ne la connaît pas et s'en désintéresse.

Divers éléments servent de base à l'intermédiaire pour déterminer le salaire. Le taux du salaire varie de région à région et de dentelle à dentelle; cependant, on retrouve partout quelques règles générales qui président à sa détermination. Lorsque l'intermédiaire doit fixer le prix qu'il paiera à une ouvrière pour une pièce de dentelle, il doit considérer d'abord le prix que lui en donnera le fabricant. La différence entre les deux prix constituera son bénéfice; il prélève généralement celui-ci sous la forme d'un certain pourcentage, dont il fixe librement le montant et qu'il a intérêt à enfler le plus possible. Mais il doit tenir compte, en même temps, de la concurrence des autres intermédiaires de la région, plus rarement, des exigences de la main-d'œuvre: ce sont ici les seules barrières qui protègent les ouvrières contre la tendance des intermédiaires à abaisser le prix de revient. Combien faibles, cependant, ces barrières! Les exigences du personnel ouvrier sont bien réduites,

lorsque ce personnel se compose de femmes isolées, qui acceptent, sans oser se plaindre, le salaire qu'on veut bien leur donner; tout au plus en voit-on quelques-unes bénéficier dans une maigre mesure de leur habileté technique, et encore la race de ces privilégiées tend à disparaître. Quant à la concurrence, elle est peu gênante, lorsqu'on s'entend à opprimer la main-d'œuvre. Or, il y a une véritable entente sur ce point : entente d'ailleurs purement tacite, existant non seulement entre intermédiaires, mais aussi entre intermédiaires et fabricants, et cet accord a eu précisément pour résultat, depuis quelques années, de faire peser sur nos ouvrières dentellières un régime d'exploitation qui n'a peut-être pas son équivalent parmi les industries à domicile de la Belgique.

Les facteurs ont leur part de responsabilité dans cet état de choses. Tous gagnent sur le fil à dentelle; un certain nombre paient en nature ou forcent leurs ouvrières à se fournir chez eux de marchandises; mais, surtout, la plupart d'entre eux n'hésitent pas, dans leur âpre poursuite de la fortune, à faire descendre les salaires jusqu'à ce minimum en dessous duquel le travailleur préfère se croiser les bras; assez souvent même ils le dépassent, car ils savent la force d'endurance de leurs ouvrières et la passivité avec laquelle elles subissent leur sort; ils connaissent le besoin qui les contraint d'ajouter un appoint, si modeste soit-il, à leur pauvre budget, et l'impossibilité où elles sont presque toutes de trouver ailleurs cette ressource : c'est le *sweating system* avec son cortège d'abus et de misères, ses longues heures de travail et les défections qui se produisent, tous les jours plus nombreuses, dans les rangs de ses victimes.

L'exploitation ne sévit pas partout avec la même intensité; elle est plus affreuse dans les régions qui font des dentelles peu demandées; elle règne davantage dans les centres parcourus par les intermédiaires nomades ou habités par des sous-facteurs; elle fleurit spécialement dans les villes qui furent témoins, autrefois, de la gloire de l'industrie dentellière :

Malines, Ypres et la région de Bruges. Elle est atténuée dans les régions qui fabriquent certaines dentelles en vogue, comme le point à l'aiguille, l'application et la duchesse; mais parfois elle n'est pas moins éhontée dans ces mêmes régions, aux environs de Termonde, par exemple.

Cette exploitation tire son caractère particulièrement odieux de ce fait que dans l'industrie dentellière, plus peut-être que dans aucune autre, les produits fabriqués reçoivent presque toute leur valeur du travail de l'ouvrière.

Le fabricant ou le facteur doit faire les frais du dessin et du modèle; encore ces frais sont-ils souvent bien minces; il doit diriger aussi la distribution du travail, s'occuper du rassemblement des pièces et de leur expédition vers un centre de vente, où leur valeur commerciale deviendra plus grande. Mais, en dehors de cela, qu'est-ce qui transforme en une parure exquise et coûteuse un écheveau de fil, ce produit informe et peu cher? C'est le travail de la dentellière et *rien que ce travail*. Il n'est pas jusqu'à la matière première, — le fil, — qui ne soit payée par elle, en sorte que l'on peut dire que le travail de l'ouvrière établit presque seul la valeur intrinsèque d'une pièce de dentelle.

Mais si l'on doit reprocher à la généralité des courtiers de ne rien faire pour remédier à une situation qu'ils touchent du doigt, bien plus, de contribuer d'une manière directe à la maintenir, on aurait tort de les considérer comme les grands, comme les seuls coupables. Les causes du mal sont multiples. C'est l'inévitable division du travail. C'est l'organisation commerciale défectueuse de la fabrique collective, avec ses ouvrières isolées, éparpillées, inorganisées, et la concentration de plus en plus accusée de la grande entreprise. C'est la concurrence entre fabricants préoccupés de vendre à bas prix et de produire à bon marché, la rivalité entre sous-entrepreneurs, réglant en dehors de tout contrôle les conditions de production; c'est la lutte entre ouvrières elles-mêmes, lutte redoutable et sourde

entre affamées qui s'ignorent, lutte entre ouvrières régulières et ouvrières d'occasion, qui ne demandent à la dentelle qu'un modeste salaire d'appoint, et cette lutte navrante prend parfois un caractère monstrueux lorsqu'elle conduit un père ou une mère — j'en ai été plus d'une fois témoin — à exploiter eux-mêmes leurs enfants. C'est ici, sans contredit, un des côtés aigus de la crise des salaires et l'un de ses symptômes les plus inquiétants. Combien de fois j'ai entendu des dentellières travaillant quelques heures par jour, pour un salaire de famine, me dire : « c'est toujours autant de gagné. » Les parents qui envoient leurs petites filles dans les écoles dentellières et exigent qu'elles soient rapidement mises à même de gagner quelques sous par semaine, ne tiennent pas un autre langage. J'ai rencontré à Bruges une vieille femme, hospitalisée, gagnant 30 centimes par journée de six heures de travail. Comme je m'étonnais de la médiocrité de son salaire : « Je travaillerais encore pour moins, » me répondit la vieille. On comprend le tort que cause aux ouvrières régulières l'acceptation par une main-d'œuvre occasionnelle de ces salaires infimes et l'on ne saurait blâmer trop sévèrement les sous-entrepreneurs qui profitent de cette situation. Mais, avant tout, il faut le répéter, c'est l'irresponsabilité où se réfugie trop souvent l'entrepreneur, fabricant ou grand magasin, qui est à la base du *sweating*. Ne connaissant pas la main-d'œuvre, ne payant pas lui-même les ouvrières qui exécutent ses ordres, l'entrepreneur tient que la question de leurs salaires ne le concerne pas. Ne voyant pas leur misère, n'étant pas témoin de leurs longues journées de travail, il ne pense même pas à y remédier. Mais cette responsabilité qu'il élude, le poids n'en retombe pas moins lourdement sur lui. En abaissant inconsidérément son prix de revient, en payant mal ses intermédiaires, en s'abstenant de tout contrôle sur la manière dont ils traitent leurs ouvrières, l'entrepreneur participe aux abus dont souffrent celles qui sont en bas de l'échelle. Pour être indirecte, cette participation

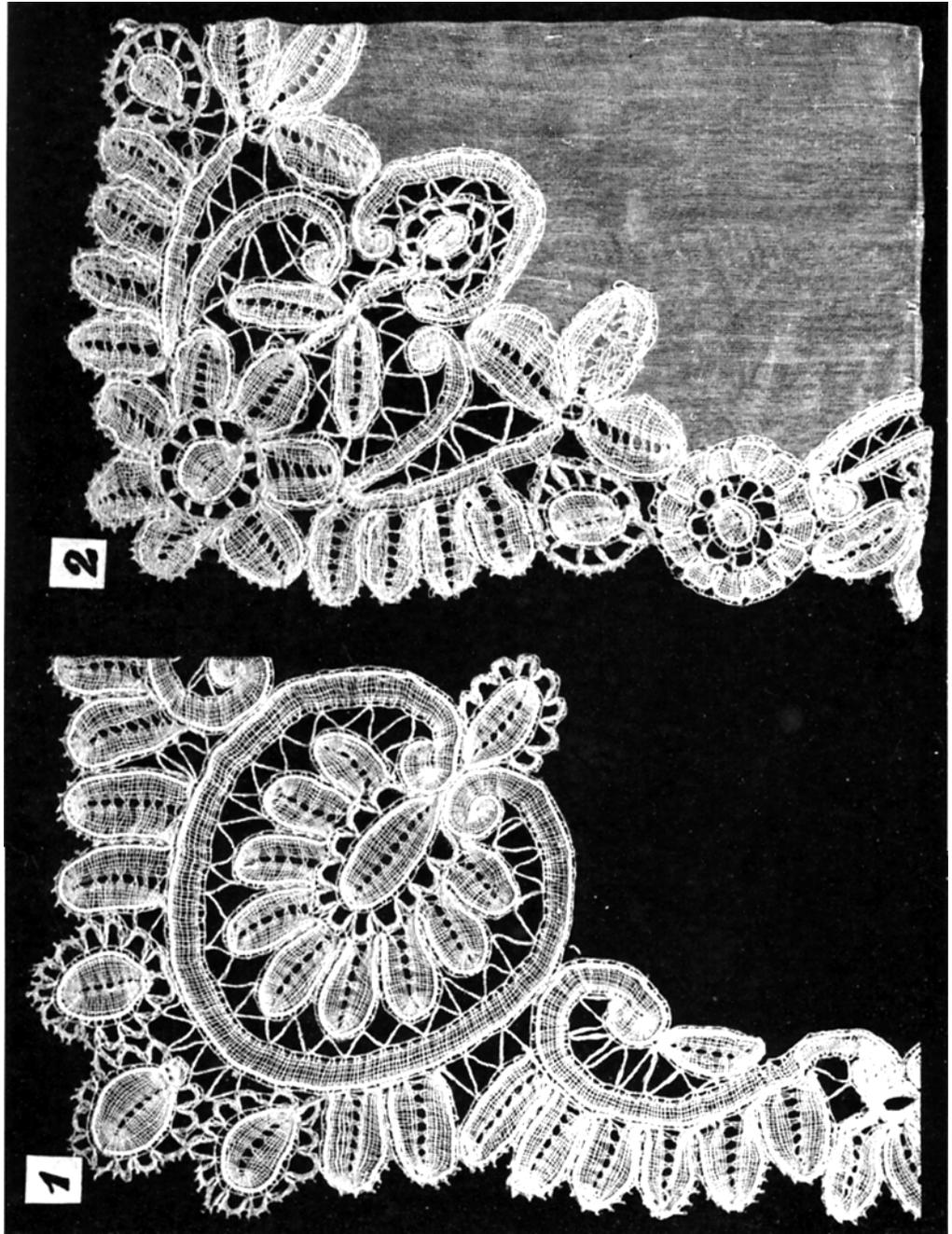


Fig. 85. — DEUX MOUCHOIRS EN DUCHESSE.

Le mouchoir n° 1 a été payé 5 francs chez un facteur de Sotteghem. Le mouchoir n° 2, très inférieur au premier comme fabrication, a été payé 15 francs dans un magasin de Bruxelles. Le prix de revient de ce dernier mouchoir ne doit certainement pas être supérieur à 3 francs ou fr. 3,50.

n'en est pas moins évidente. Je n'hésite même pas à dire que, dans la majorité des cas, elle pèse bien plus durement sur la condition des ouvrières que les agissements des intermédiaires.

*
* *

L'excessive modicité des salaires de la plupart des dentellières apparaît particulièrement saisissante, quand on fait la comparaison entre le prix de revient de la dentelle et son prix de vente.

Le taux du bénéfice réalisé par l'intermédiaire est très variable. Les couvents gagnent de 5 à 10 pour cent sur la dentelle de leurs élèves et ouvrières. Les facteurs se contentent assez fréquemment de 10 à 15 pour cent; quelques-uns prélèvent même un bénéfice moindre : ainsi, le facteur qui m'a vendu le mouchoir de la figure 74 n'a gagné sur cet article que 5.3 pour cent. Par contre, les bénéfices des facteurs atteignent parfois jusque 25 et 35 pour cent du prix de revient, et il faut y ajouter les bénéfices réalisés sur la vente dans le magasin et sur la vente du fil.

Quant aux bénéfices réalisés, pour des articles donnés, par les fabricants de dentelles, ils dépassent, et de beaucoup, ceux des intermédiaires. Il est vrai, les fabricants ont à supporter des charges beaucoup plus lourdes : frais de fabrication, de voyage, de publicité, loyers élevés, capital roulant, nécessité d'accumuler des stocks parfois énormes, etc. Mais si l'on considère que la grande majorité des fabricants se sont fait dans la dentelle, et grâce à elle, des situations considérables, et qu'à l'autre extrémité de l'échelle les ouvrières gagnent des salaires le plus souvent dérisoires, on ne peut s'empêcher d'établir entre ces deux faits une certaine relation. Et l'on doit, en toute équité, demander compte, en premier lieu, aux fabricants de la disproportion flagrante qui existe entre certains bénéfices et certains salaires.

II.

FACTEURS QUI INFLUENT SUR LE SALAIRE.

On vient de voir le rôle de l'organisation économique dans la détermination des salaires. A côté de cet élément essentiel, il en est d'autres.

Les uns influent directement sur le taux des salaires : ce sont ceux qui dépendent de la main-d'œuvre et aussi certains facteurs d'ordre industriel. Les autres agissent d'une manière indirecte : ce sont les facteurs accidentels.

*
* *

Les salaires les plus habituellement atteints en ce moment se rapprochent des chiffres suivants :

NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL.	DENTELLES FABRIQUÉES.	SALAIRE.
		Francs.
12 à 13 heures.	Valenciennes, torchon, guipure ordinaire, Chantilly, blonde	0.70 à 0.90
»	Malines, point de Lille, point de Paris	0.75 à 1.00
»	Guipure de Flandre, Binche, point de Flandre	1.00 à 1.20
»	Duchesse, dentelle de Bruges	1.00 à 1.35
»	Application de Bruxelles aux fuseaux	0.90 à 1.30
»	Point d'Angleterre	1.25
»	Point gaze, application à l'aiguille, point de Venise	1.00 à 1.45

Pareille estimation est approximative : elle ne tient pas compte des journées de plus ou de moins de 12 à 13 heures ; elle ne s'applique pas aux salaires les plus élevés et les plus bas ; elle ne tient, surtout, pas compte de certains éléments dépendant de la main-d'œuvre. Ces éléments sont d'ordres divers.

Tout d'abord, la rapidité de l'ouvrière influe sur la rémunération de son travail. Une dentellière dont les doigts sont agiles et qui ne perd pas de temps en travaillant, peut gagner beaucoup plus qu'une autre et il en résulte souvent des différences notables dans les salaires d'un même centre de production. L'ouvrière qui travaille d'une façon continue acquiert aussi plus de vitesse que celle qui doit interrompre son travail pour s'occuper des soins du ménage. De même, l'ouvrière qui consacre la bonne saison au travail des champs perd ainsi une partie de son habileté, et les premières dentelles qu'elle fait lorsqu'elle se remet à la besogne sont d'une élaboration plus lente et d'une confection moins régulière.

La santé des ouvrières influe aussi sur leur capacité de travail. Les dentellières faibles ou malades ne peuvent parfois travailler que d'une manière intermittente : la production s'en ressent, donc aussi le salaire. Souvent aussi la dentelle sur laquelle elles sont restées penchées pendant de longues heures est d'une couleur jaunâtre, ce qui lui enlève de sa valeur.

Enfin, l'habileté technique de l'ouvrière, son intelligence du métier, la régularité, la finesse, la fermeté de son travail peuvent concourir à améliorer sa rémunération ; on confiera plus volontiers un travail délicat à une ouvrière habile qu'à une autre et parfois, lorsqu'elle sera presque seule à le pouvoir exécuter, on la payera bien. L'ouvrière très spécialisée a plus de chance que l'ouvrière qui ne l'est pas du tout, de gagner des journées convenables, et plus la spécialisation est développée et rare, plus grand est l'avantage qu'elle confère. Malheureusement, l'influence salubre de ce dernier facteur sur

le salaire des dentellières tend de jour en jour à s'affaiblir. J'ai vu, dans certains villages, les ouvrières gagner plus à faire la dentelle commune que la fine; ailleurs, des dentellières expertes abandonner leurs beaux ouvrages pour en commencer d'ordinaires, qui leur rapportaient autant en leur coûtant moins de peine.

L'âge des dentellières n'influe pas d'une manière sensible sur leur faculté de travail. L'ouvrière qui a passé la période d'apprentissage et qui a atteint l'âge de 15 ou 16 ans peut produire autant et aussi bien qu'une ouvrière de 30 ans. La proportion des bonnes ouvrières est beaucoup plus forte parmi les vieilles que parmi les jeunes, mais ceci tient à la formation meilleure des dentellières de la vieille génération.

*
* *

Certains facteurs d'ordre industriel, étrangers à la main-d'œuvre, exercent, eux aussi, une influence directe sur la rémunération des ouvrières.

C'est tout d'abord la qualité de l'ouvrage à exécuter. La confection de telle fleur en point à l'aiguille permettra à l'ouvrière de gagner 1 fr. 25 par jour; telle autre fleur, exécutée par la même ouvrière, ne lui procurera qu'un salaire de 1 fr. 10. C'est que la seconde est d'exécution plus compliquée que la première et répond à ce que les ouvrières appellent le « mauvais ouvrage. »

C'est ensuite la qualité de fil consommée par la dentellière pour un ouvrage donné. Les dentelles d'exécution simpliste, telles que les torchons et les grosses guipures, absorbent en un jour de grandes quantités de fil, tandis que les dentelles les plus fines, de confection très lente, n'en demandent que fort peu. Il est vrai, le gros fil employé pour les articles ordinaires coûte moins cher que le fil très fin destiné aux dentelles de

prix; cependant l'ouvrière en fin dépense moins pour son fil que l'ouvrière en dentelle commune.

La qualité du fil employé exerce également une influence. Telles dentelles, les Malines, les points de Venise, le Binche, le point de Flandre, certaines guipures fines se font en fil de lin; le Chantilly et la blonde requièrent du fil de soie; pour les autres dentelles on emploie généralement le fil de coton ou fil d'Écosse. Le fil de soie est d'un prix assez élevé, mais les ouvrières le reçoivent gratuitement. Le lin revient trois ou quatre fois plus cher que le coton, mais on n'en consomme que de petites quantités. Quant au coton, dont l'usage a détrôné presque partout le fil de lin, il est d'un bon marché extrême.

D'une manière générale, le coût des matières premières n'influe sur la rémunération de la main-d'œuvre que d'une manière très limitée; il dépasse rarement trois pour cent du salaire.

Enfin, les salaires sont sujets à certaines dépressions et à certaines hausses d'après les saisons de l'année. Dans les régions où les dentellières non mariées se livrent, pendant l'été, aux travaux des champs, les salaires augmentent à l'époque de la bonne saison, par suite de la rareté de la main-d'œuvre. Par contre, dans les régions qui produisent des dentelles très voulues, il n'est pas rare, à la fin de l'hiver, de voir s'améliorer les salaires, à cause de l'approche de la saison de vente.

Quant au matériel de travail, carreau, fuseaux, épingles, aiguilles, la dentellière elle-même en fait les frais, mais le prix de ces divers objets, qui ne doivent presque jamais être renouvelés, est insignifiant.

*
* *

Les salaires, dans l'industrie dentellière, sont, enfin, soumis à des modifications assez fréquentes par suite de causes accidentelles.

De tout temps, certains événements politiques ont amené des périodes de stagnation dans la vente des dentelles et, par suite, ont entraîné la baisse des salaires. Mais d'autres facteurs externes, propres à l'industrie dentellière, font sentir plus fréquemment leur influence : ce sont les changements dans l'organisation économique de l'industrie ; c'est la mode ; ce sont certaines périodes de forte production.

L'influence de ces trois facteurs s'est tout particulièrement manifestée il y a quelques années dans la région d'Alost. L'exemple mérite d'être rappelé.

Depuis 1887, le salaire des ouvrières en point à l'aiguille et en application était tombé fort bas dans le pays d'Alost et de Ninove : de 3 francs, qu'il atteignait en 1854, il était tombé, en 1889, à 50 centimes.

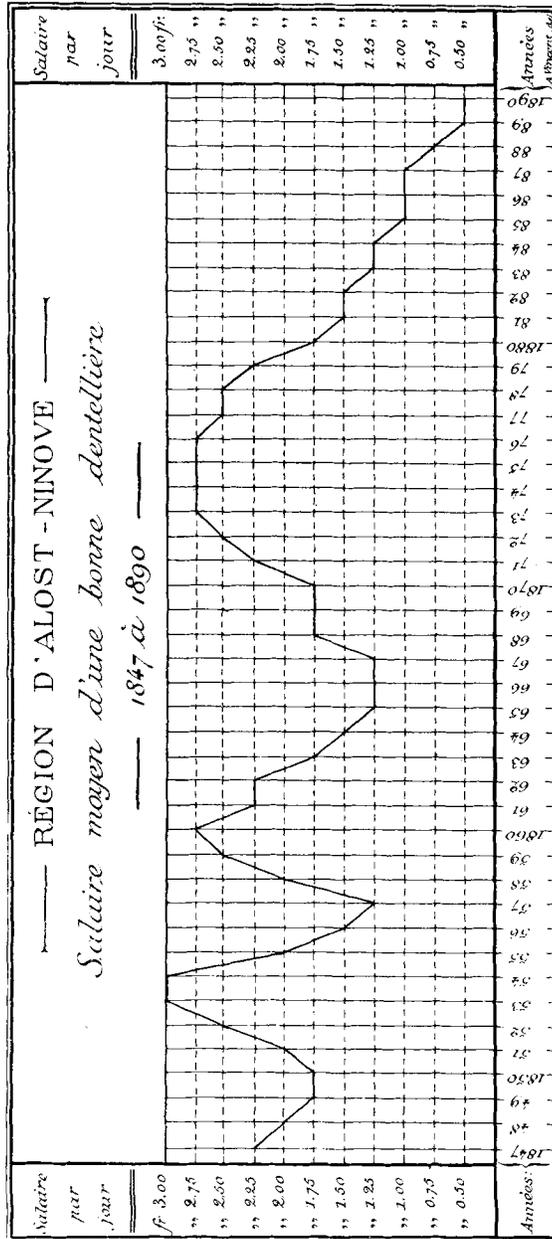
En cette même année 1889, une firme bruxelloise, la maison Minne-Dansaert, installa une manufacture de dentelles à Haeltert, en plein centre de production. A ce moment, la situation de l'industrie était si mauvaise dans la région d'Alost qu'il ne s'y formait plus de nouvelles ouvrières. Il fallait, tout d'abord, relever l'apprentissage. La maison Minne-Dansaert le comprit : deux écoles dentellières furent fondées par ses soins, en même temps que l'établissement d'Haeltert, l'une au hameau de Sainte-Anne, pour le point à l'aiguille, l'autre à Saint-Gilles près de Termonde, pour la dentelle aux fuseaux. M^{lle} Minne se mit en rapport avec plusieurs couvents ; elle entra en relations directes avec toutes les bonnes ouvrières qu'elle put trouver dans ses environs, supprimant le plus possible les intermédiaires, dirigeant elle-même la fabrication. L'étude des débouchés n'était pas non plus négligée et, tout en dirigeant de fort près une succursale à Paris, M^{lle} Minne se créait des relations importantes en Amérique.

L'effet de cette transformation économique de l'industrie fut surprenant. En deux ans de temps, les salaires des ouvrières eurent doublé ; dès 1892, ils atteignaient 1 franc

pour les ouvrières ordinaires, 1 fr. 50 pour les bonnes pointeuses. Les écoles de Sainte-Anne et de Saint-Gilles contenaient une centaine d'apprenties et la fabrication avait reconquis son ancienne beauté.

La mode eut ici un grand rôle dans la hausse des salaires.

De 1879 à 1890, la dentelle avait été détrônée, dans la région d'Alost, par la passementerie et par les imitations en lacet. En 1890, la maison Minne-Dansaert fait apprendre par ses ouvrières l'application de Bruxelles. Pour les encourager, elle promet à celles qui veulent apprendre à appliquer une gratification extraordinaire pendant dix semaines. 60 ouvrières se mettent à l'application et, en plus de leur salaire à la pièce, elles reçoivent 1 franc par jour, cette gratification allant en



décroissant de 60 centimes par semaine jusqu'à la fin du temps fixé pour leur apprentissage. C'est alors que sont lancées sur le marché les voilettes en application. A partir de ce moment, la mode de l'application fait de constants progrès. Une seconde maison, la firme Laureys, s'établit à Haeltert; plusieurs fabricants de Bruxelles font également appliquer aux environs d'Alost, et, de 1893 à 1900, l'application fait fureur. Tout le monde se met à appliquer, même les garçons; les maris et les frères attachent sur les carreaux les fleurs achevées; les femmes et les jeunes filles les appliquent: elles y passent une partie de leurs nuits et gagnent jusque 2 francs par jour et davantage. En même temps, le nombre des fabricants et des courtiers se multiplie dans la région.

C'étaient alors les beaux jours pour les fabricants de dentelle; mais cette situation brillante ne dura pas. Pour gagner davantage, les ouvrières se mirent à travailler très vite et la qualité de leur ouvrage s'en ressentit. Les fleurs furent faites avec moins de soin et les appliqueuses les attachèrent sur le tulle avec quelques points seulement, au lieu de les coudre soigneusement. Les petits fabricants acceptèrent cet ouvrage défectueux, ils l'encouragèrent; baissant les prix, tout en payant des salaires assez forts, ils lancèrent sur le marché l'application commune et celle-ci fit fureur à son tour. Les facteurs et les petits fabricants introduisirent également dans les centres de point à l'aiguille le travail au lacet, qui avait eu la vogue avant 1890. Tout le monde se mit à porter ces imitations en lacet connues aujourd'hui sous le nom de *Luxeuil* et de *Renaissance*, et les ouvrières, qui gagnaient davantage à cet ouvrage facile, le préféraient à tout autre, et beaucoup y perdirent leur talent. « Depuis trois ans, m'écrivait en 1901 M^{lle} Minne, il ne s'est, pour ainsi dire, plus formé une véritable apprentie dentellière. Partout se sont établis des petits fabricants et des petits facteurs, qui n'ont qu'une chose en vue: faire du chiffre. Ces gens ne fabriquent que du mauvais

ouvrage et paient à tort et à travers pour avoir des ouvrières. »

De cette vogue des articles communs est résultée une nouvelle hausse des salaires : les imitations en lacet étant plus voulues que jamais, les salaires des ouvrières qui les confectionnent se sont élevés, et, d'autre part, les bonnes ouvrières en point devenant plus rares, il s'est produit une assez forte hausse sur les dentelles fines et sur les salaires des meilleures ouvrières à l'aiguille.

Voilà donc, en l'espace de dix ans, deux hausses des salaires, et, dans chaque cas, elles ont eu pour cause une transformation économique de l'industrie et une nouvelle orientation de la mode. L'élévation des salaires ne s'est d'ailleurs pas maintenue : le jeu de l'offre et de la demande a eu tôt fait de ramener les salaires à un taux normal, sensiblement supérieur, toutefois, à celui de 1889. Mais que demain la vogue du lacet passe — et cela doit arriver — une foule d'ouvrières se trouveront sans travail et devront perdre beaucoup de temps à rapprendre leur ancien métier. La mode aura, cette fois, provoqué la chute des salaires.

Enfin, on a vu aussi se produire des hausses assez fortes sur les salaires pendant les périodes de production intense, comme celles qui ont précédé certaines grandes expositions internationales. Les régions où se font l'application et le point à l'aiguille, — dentelles qui se prêtent mieux que les autres à des grandes pièces à effet, — sont celles où les « salaires d'exposition » sont les plus rémunérateurs. C'est encore le pays d'Alost qui nous en fournira un exemple, par la comparaison des salaires payés en 1897, année de production normale, et en 1900, année de la dernière exposition de Paris. Les ouvrières dont les salaires ont été relevés par moi et figurent dans le tableau ci-dessous sont des pointeuses et des appliqueuses ayant travaillé pour la maison Minne-Dansaert.

DÉTERMINATION DES OUVRIÈRES.	SALAIRES	
	en 1897.	en 1900.
	Francs.	Francs.
1. Pointeuse de qualité moyenne, travaillant à domicile, âgée, en 1897, de 16 ans	305.00	354.00
2. Pointeuse malade, âgée, en 1897, de 22 ans	227.65	303.50
3. Pointeuse faisant les fins ouvrages, non mariée, vivant chez des parents, très lente dans son travail, âgée, en 1897, de 27 ans	275.65	298.85
4. Pointeuse travaillant à la moisson pendant l'été, âgée, en 1897, de 21 ans	177.55	278.95
5. Pointeuse, mère de 5 enfants, âgée, en 1897, de 30 ans	226.84	270.05
6. Pointeuse, mère de 2 enfants, fine ouvrière, apprenant facilement à exécuter les ouvrages nouveaux et difficiles, âgée, en 1897, de 35 ans	203.55	412.00
7. Deux sœurs, pointeuses exceptionnelles, associées pour les bénéfices; l'une est mariée et mère de 2 enfants; l'autre est une jeune fille malade et sa mère tient le ménage	672.80	1,143.15
8. Les trois meilleures appliqueuses de l'atelier Minne-Dansaert, associées pour les bénéfices; deux d'entre-elles sont mariées; la troisième est célibataire	2,130.00	2,664.00
9. Une jeune appliqueuse	402.92	493.37

III.

SALAIRES DES OUVRIÈRES TRAVAILLANT A DOMICILE.

Les indications qui m'ont été fournies sur les salaires par les fabricants et les facteurs se réduisent à fort peu de chose. Nulle part, si ce n'est dans quelques couvents, je n'ai été admis à voir un livre de paye. Les renseignements recueillis sur ce point m'ont été fournis par les ouvrières elles-mêmes. Ils sont le résultat de deux enquêtes successives, poursuivies,

la première en 1900 et 1901, à la demande du département de l'industrie et du travail (1), la seconde en 1910, en prévision de l'exposition du travail à domicile tenue cette même année à Bruxelles.

On dira peut-être que les ouvrières soumises à ces interrogatoires avaient intérêt à exagérer la dureté des employeurs, la modicité des salaires, la longueur des journées de travail. Il est vrai qu'elles ne se faisaient pas prier pour répondre à mes questions et qu'elles se plaignaient volontiers de leur malheureux sort. Quelques-unes, sans doute, font de la situation un tableau poussé au noir. Cependant les réponses de presque toutes m'ont paru véridiques, et si beaucoup d'entre elles sont incomplètes, un bon nombre singulièrement attristantes, je crois cependant que, dans leur ensemble, elles reflètent fidèlement la situation existante. Leur valeur est, au surplus, dans leur concordance.

(1) On trouvera dans mon ouvrage *La dentelle et la broderie sur tulle en Belgique*, publié en 1901, par l'Office du Travail, l'exposé complet et détaillé de l'enquête de 1900 et 1901. (Voy. tome II, pp. 42 et 120). Je me suis borné, dans la présente étude, à condenser dans un tableau succinct un certain nombre des renseignements recueillis en 1910.

CONDITIONS DE TRAVAIL DES DENTELIÈRES TRAVAILLANT A DOMICILE
RELEVÉES EN 1900 ET 1901

Numéro d'ordre	AGE	État civil et particularités relatives à l'habitation ou à la profession	NATURE DU TRAVAIL EXÉCUTÉ	Heures de travail		SALAIRE			Nature de l'occupation		Nombre de personnes vivant avec la dentelière et appartenant à sa famille	
				Temps consacré à la production de l'objet confectionné	Journalière moyenne de travail confectionné	Temps consacré à la production de l'objet confectionné	Temps consacré à la production de l'objet confectionné	Temps consacré à la production de l'objet confectionné	Temps consacré à la production de l'objet confectionné	Principale	Accessoire	Exerçant une profession lucrative
1	Jeune femme	Mariée avec 4 enfants.	Une aune de Valenciennes ordinaire	21	14	0.75	0.076	1.07	×	×	1	4
2	Vieille femme	Célibataire, hospitalisée par la ville	Mouchoir en dentelle de Bruges	40	10	2.00	0.05	0.50	×	×	—	—
3	Idem.	Idem.	Idem.	40	10	2.00	0.06	0.60	×	×	—	—
4	3 vieilles ouv.	Idem.	Petits entre-deux en Valenciennes	—	10	—	0.075	0.75	×	×	—	—
5	18 ans	Célibataire	Une aune de guipure ordinaire	5	10	0.40	0.076	0.76	×	×	2	1
6	20 ans	Idem. (sœur de la précédente)	Mouchoir en point de Flandre	20	10	2.00	0.095	0.95	×	×	2	1
7	20 ans	Mariée	Une aune de petite Valenciennes	14	7	1.00	0.069	0.48	×	×	1	—
8	50 ans	Veuve	Idem.	14	7	1.50	0.07	0.72	×	×	1	—
9	—	Une mère et sa fille (petit débit de bières)	Idem.	16	8	1.00	0.06	0.48	×	×	1	—
10	Vieille ouv.	Célibataire	Idem.	18	10	1.40	0.075	0.75	×	×	—	—
11	Idem.	Idem.	Idem.	15	11	1.00	0.07	0.72	×	×	—	—
12	2 vieilles ouv.	Idem.	Pièce en dentelle de Bruges	—	10 ^{1/2}	—	0.119	1.25	×	×	—	—

13	Vieille ouvr.	Idem.	Petite Valenciennes (dentelle malpropre)	—	10	—	0.038	0.38	×	—	—	—
14	50 ans	Idem.	Valenciennes de 10 centimètres de largeur	—	12	—	0.08	1.00	×	—	—	—
15	Jeune fille	Célibataire (petit débit de bières)	Grossier point de Flandre	34 1/2	11 1/2	2.50	0.065	0.75	×	1	1	—
16	Idem.	Idem.	Une aune de Valenciennes ordinaire	12	12	0.80	0.064	0.77	×	1	1	—
17	40 ans	Mariée.	Idem.	11	8	1.00	0.009	0.72	×	1	—	—
18	Vieille ouvr.	Veuve	Idem.	8 1/2	8 1/2	0.60	0.07	0.58	×	—	—	—
19	75 ans	Veuve	Idem.	20	10	1.00	0.048	0.48	×	2	—	—
20	74 ans	Veuve	Mère, belle-mère et fille habitant ensemble	10	10	0.40	0.039	0.39	×	2	—	—
21	35 ans	Mariée.	Idem.	3 1/2	7	0.30	0.008	0.57	×	3	6	—
22	Vieille ouvr.	Veuve	Mère et fille habitant ensemble.	—	11	—	0.073	0.80	×	1	—	—
23	Jeune ouvr.	Célibat.	Une aune de Valenciennes de 5 centimètres de largeur	—	11	—	0.077	0.85	×	1	—	—
24	4 vieilles ouvr.	Hospitalisées par la ville	Une aune de Valenciennes de 6 centimètres de largeur.	—	10 à 11	—	0.005 à 0.60	0.50	×	—	—	—
25	Vieille ouvr.	Célibataire	Pièce en dentelle de Bruges	—	11	—	0.005	0.60	×	—	—	—
26	19 ans	Célibataire	Magnifique volant en Valenciennes	—	15	—	0.066	1.00	×	—	—	—
27	60 ans	Idem.	Belle guipure de Cluny (37 centimètres de largeur).	95	14	10.00	0.071	1.00	×	—	—	—
28	Jeune ouvr.	Idem.	Une aune de belle Valenciennes (10 cm. de larg.)	14	14	1.00	0.069	0.96	×	—	—	—
29	Vieille ouvr.	Veuve	Une aune de Valenciennes très ordinaire	6 à 7	6 à 7	0.50	0.07	0.48	×	1	—	—
30	57 et 63 ans	2 sœurs célibataires	Une aune de Valenciennes	28	7	3.00	0.10	0.74	×	—	—	—
31	Jeune ouvr.	Célibataire	Idem.	12	12	1.00	0.09	0.97	×	—	—	—

CONDITIONS DE TRAVAIL DES DENTELLIÈRES TRAVAILLANT A DOMICILE RELEVÉES EN 1900 ET 1901 (suite)

Numéro d'ordre	AGE	État civil et particularités relatives à l'habitation ou à la profession	NATURE DU TRAVAIL. EXÉCUTÉ	Heures de travail		SALAIRE			Nature de l'occupation		Nombre de personnes vivant avec l'industrielle et appartenant à sa famille	
				Temps consacré à la production de l'objet confectionné	Journée moyenne de travail	Nombre d'heures	Salaire brut reçu pour l'objet confectionné	par heure de travail	par journée moyenne de travail	Principale	Accessoire	Exerçant une profession lucrative
32	Vieille ouv.	Célibataire, hospitalisée par la ville . . .	Une aune de Valenciennes .	45	9	3.00	0.063	0.58	×	—	—	—
33	Vieille ouv.	Veuve . / Mère et fille habitant ensemble.	Torchon	—	4 1/2	—	—	0.17	×	×	—	—
34	Jeune ouv.	Célibat.	Une aune de Valenciennes .	11	7	0.80	0.064	0.45	×	×	—	—
35	Jeune ouv. (délicate)	Célibataire	Une aune d'un large volant en Valenciennes	154	14	8.00	0.057	0.80	×	—	—	—
36	55 et 60 ans (malades)	2 célibataires, habitant ensemble	Une aune de petite Valenciennes	20	10	1.15	0.055	0.55	×	—	—	—
37	50 et 55 ans	2 sœurs célib. } Habit. ensemble.	Magnifique Valenciennes (14 centimètres de largeur). Valenciennes ordinaire.	—	12	—	0.062	0.75	×	—	1	—
38	50 ans	Célibataire	Valenciennes ordinaire.	—	7	—	0.068	0.50	×	×	1	—
39	Très vieille ouvrière	Célibataire	Toute petite Valenciennes .	—	3 à 4	—	0.035	0.12	×	×	—	—
40	Vieille ouv.	Idem.	Une aune de Valenciennes ordinaire	11	6	0.85	0.074	0.45	×	×	—	—
41	Idem.	Idem. } Habit. ensemble.	Une aune d'un volant en point de Binche	36	12	5.00	0.137	1.65	×	—	—	—
42	Idem.	Idem. } ensemble.	Une aune de Valenciennes .	20	10	2.00	0.097	0.97	×	×	—	—
43	50 ans	Veuve (habite avec le n° 44).	Une aune de belle Valenciennes, large de 14 cm. .	80	12	10.50	0.133	1.60	×	×	—	—

44	60 ans	Célibataire, malade, (habite avec le n° 43)	36	3	3.10	0.08	0.25	×	—	—
45	50 ans	Veuve, prop. de sa maison et de la mais vois	8	9	0.65	0.07	0.65	×	—	—
46	65 ans	—	—	10 1/2	—	0.19	2.00	×	—	—
47	19 ans	—	7	15	0.60	0.076	1.15	×	—	1
48	16 ans (débutante)	Célibataire	33	11	1.08	0.045	0.50	×	—	1
49	73 ans	Veuve } Mère, fille et	6	6	0.26	0.04	0.24	×	3	—
50	40 ans	Mariée } petite-fille habitant ensemble	9	3	0.80	0.083	0.25	×	3	—
51	6 ans	Célibataire	2	2	0.08	0.04	0.08	×	3	—
52	Jeune femme	Mariée, avec 7 petits enfants	2	1	0.12	0.06	0.06	×	1	—
53	Vieille ouvrière aux doigts presque paralysés.	Célibataire	24	12	0.78	0.03	0.37	×	1	—
54	—	Mariée, avec 3 enfants, dont 2 en bas-âge.	8	6	0.40	0.048	0.29	×	2	—
55	20 ans	Célibataire fille de la précédente)	8	12	0.40	0.049	0.58	×	2	—
56	Très vieille ouvrière.	Mariée, hospitalisée par la ville	8	4	0.55	0.067	0.27	×	—	1
57	Idem.	Idem.	13 1/2	9	0.75	0.058	0.49	×	—	—
58	Idem.	Veuve, hospitalisée par la ville.	10	10	0.64	0.062	0.62	×	—	—
59	Idem.	Célibataire, hospitalisée par la ville	12	6	0.72	0.06	0.35	×	—	—
60	77 ans	Idem.	11	11	0.65	0.056	0.62	×	—	—
61	Vieille ouvrt.	Idem.	11	9	0.60	0.05	0.45	×	—	—
62	Idem.	Idem.	72	12	3.00	0.04	0.49	×	—	—

CONDITIONS DE TRAVAIL DES DENTELLIÈRES TRAVAILLANT A DOMICILE RELEVÉES EN 1900 ET 1901 (suite)

Numéro d'ordre	AGE	État civil et particularités relatives à l'habitation ou à la profession	NATURE DU TRAVAIL EXÉCUTÉ	Heures de travail		SALAIRE				Nature de l'occupation		Nombre de personnes vivant avec la dentellière et appartenant à sa famille	
				temps consacré à la production de l'objet	nombre d'heures	Salaires reçus pour l'objet confectionné	Salaires par heure de travail	Salaires nets (déduction faite du prix du fil à dentelle)	Principale	Accessoire	Exerçant une profession lucrative	Sans profession lucrative	
63	Vieille ouv.	Célibataire, hospitalisé par la ville	Une aune de Valenciennes .	19	3 1/2	0.80	0.041	0.15	×	×	—	—	
64	19 ans	Célibataire	Duchesse de Bruges	—	12	—	0.125	1.50	×	—	2	1	
65	Vieille ouv.	Célibataire, ouvrière exceptionnelle	Une aune de Valenciennes .	120	12	8.70	0.07	0.85	×	×	—	1	
66	—	Mariée	Torchon	—	9	—	0.055	0.50	×	×	4	—	
67	—	Célibataire	Idem	—	9	—	0.055	0.50	×	×	4	—	
68	18 ans	Idem. } filles du n° 66	—	41	12	5.00	0.125	1.50	×	×	4	—	
69	20 ans	Idem. }	—	41	12	5.00	0.125	1.50	×	×	4	—	
70	Jeune ouv.	Célibat. } 2 sœurs habitant ensemble.	Une aune de très fine Valenciennes	72	5	30.00	0.08	0.40	×	×	—	—	
71	Idem.	Idem. }	Une aune de Valenciennes .	35 1/2	4	13.00	0.09	0.35	×	×	—	—	
72	—	Une ménagère et ses 4 filles, excellent. ouvr.	Petits objets Duchesse et dentelle de Bruges	—	13	—	0.153	2.00	×	×	1	—	
73	—	Mariée	Mouchoir en duchesse de Bruges	29	14 1/2	4.75	0.154	2.25	×	×	1	—	
74	Jeune ouv.	Idem.	Belle Valenciennes	—	8 1/2	—	0.088	0.75	×	×	1	—	

75	Idem.	Idem.	Dentelle de Bruges	—	5	—	0.12	0.60	—	—	—	—
76	—	Idem.	Duchesse	—	6	—	0.10	0.60	—	—	—	—
77	4 vieilles ouv.	Célibataires, habitant ensemble	Petite Valenciennes	—	9	—	0.063	0.57	—	—	—	—
78	Idem.	Célibataire	Valenciennes de 4 centimètres de large	—	12	—	0.085	1.00	—	—	—	—
79	Idem.	Veuve	Valenciennes ordinaire.	—	10	—	0.06	0.60	—	—	—	—
80	3 vieilles ouv.	Célibataires	Idem	—	10	—	0.065	0.65	—	—	—	—
81	Vieille ouv.	Célibataire, ouvrière très habile	Sous-bol en fine Valenc. (exéc. avec 600 fuseaux)	74	12	5.50	0.062	0.75	—	—	—	—
82	50 ans	Mariée	Une aune de Valenciennes	31	12	2.00	0.077	0.80	—	—	—	—
83	—	Ouvrier maladif, mari de la précédente	Idem	20	10	1.00	0.05	0.50	—	—	—	—
84	—	2 femmes, habitant ensemble	Idem	11	11	0.50	0.044	0.49	—	—	—	—
85	—	—	Idem	12	12	0.60	0.05	0.59	—	—	—	—
86	65 ans	Veuve	Idem	21	7	1.00	0.05	0.33	—	—	—	—
87	—	Célibataire	Une aune de torchon	6 1/2	10	0.40	0.058	0.58	—	—	—	—
88	—	Idem.	Idem	7	7	0.40	0.55	0.39	—	—	—	—
89	—	Célibataire	Petite Valenciennes	—	12	—	0.075	0.90	—	—	—	—
90	—	Idem.	(Ces deux femmes font la même dentelle, mais la première travaille beaucoup plus vite que la seconde.)	—	12	—	0.05	0.60	—	—	—	—
91	81 ans	Veuve	Toute petite Valenciennes	9	3	0.35	0.04	0.12	—	—	—	—
92	—	—	Une aune de Valenciennes	35	7	2.00	0.055	0.39	—	—	—	—
93	Vieille ouv.	Célibat. travail. direct. p ^r une maison de Lille	Guipure imitant la Valenciennes (1 m. 10 de large).	—	14	—	0.10	1.50	—	—	—	—

CONDITIONS DE TRAVAIL DES DENTELLIÈRES TRAVAILLANT A DOMICILE RELEVÉES EN 1900 ET 1901 (suite)

Numéro d'ordre	AGE	État civil et particularités relatives à l'habitation ou à la profession	NATURE DU TRAVAIL EXÉCUTÉ	Heures de travail		SALAIRE			Nature de l'occupation		Nombre de personnes vivant avec dentellières et appartenant à sa famille	
				temps consacré à la production de l'objet confectionné	Journées moyennes de travail	Salaires bruts reçus pour l'objet confectionné	Salaires nets (déduction faite du fil à dentelle)	Principale	Accessoire	Fixerant une profession lucrative	Sans profession lucrative	
				à la production de l'objet confectionné	Journées moyennes de travail	Salaires bruts reçus pour l'objet confectionné	par heure de travail	par journée moyenne de travail			Fixerant une profession lucrative	Sans profession lucrative
94	—	Une mère et ses 2 filles	Guipure d'ameublement . . .	—	12	—	0.083	1.00	×		3	—
95	—		Idem	—	12	—	0.10	1.25	×		3	—
96	—	célibataires, sœurs . . .	Idem	—	11	—	0.091	1.00	×		—	—
97	Vieille ouv.	Célibataire	Une aune de torchon	7	9	0.36	0.055	0.50	×		—	—
98	Idem.	Idem	Valenciennes	—	12	—	0.058	0.70	×		—	—
99	45 ans env.	Ouvr. célibat., altern. l'industrie de la dent. avec le métier de mendiant.	Torchon	—	10	—	0.07	0.70		×	—	—
100	Vieille ouv.	Célibataire	Une aune de Valenciennes (payée fr. 1.25 en 1865 . . .	11	11	0.70	0.06	0.68	×		—	—
101	40 et 45 ans	Deux sœurs célibat., très intelligentes, piqueuses de parchemins.	Torchons de fantaisie, en fils de couleur	—	16	—	0.112	1.80	×		—	—
102	—	Deux vieilles célibat.	Torchon	—	12 1/2	—	0.05	0.60	×		—	—
103	Vieille ouv.	Veuve	Coins de mouchoir en Valenciennes	—	13	—	0.077	1.00	×		—	—
104	Idem.	Idem	Une aune d'un volant en Valenciennes	107	13	10.00	0.08	1.06	×		—	—
105	Idem.	—	Idem	91	13	6.75	0.07	0.93	×		—	—

106	Jeune fille	Célibataire (habite une petite ferme)	Mouchoirs en Valenciennes	—	13	—	0.08	1.05	×	×	—	2	—	—	—	—	—	—
107	—	Mariée (habite une ferme de 3 hectares)	Petite Valenciennes	—	4 1/2	—	0.10	0.50	×	×	—	3	—	—	—	—	—	—
108	Vieille ouvr.	Célibataire	Idem	—	5 1/2	—	0.09	0.50	×	×	—	—	—	—	—	—	—	—
	Idem.	Habit. ensemble.	Valenciennes fine	—	12	—	0.10	1.25	×	×	—	—	—	—	—	—	—	—
109	Jeune ouvr. (très adroite)	Célibataire (Cette ouvrière plus intelligente que les autres ouvr. de la local., qui remettent leur dent. aux courtiers locaux, va porter la sienne tous les 15 jours, chez un facteur étranger.)	Une aune de fine guipure	3 3/4	14	0.46	0.107	1.50	×	×	—	—	—	—	—	—	—	—
110	Vieille ouvr.	Célibataire	Petite Valenciennes	—	9	—	0.055	0.50	×	×	—	—	—	—	—	—	—	—
111	Idem.	Idem.	Idem	—	10	—	0.06	0.60	×	×	—	—	—	—	—	—	—	—
112	Idem.	Idem.	Idem	—	9	—	0.055	0.50	×	×	—	—	—	—	—	—	—	—
113	50 ans	Mariée avec un petit cabaretier	Point de Brux. à l'aiguille (Ouvr. unique de son esp. dans la rég.)	—	12	—	0.145	1.75	×	×	—	1	—	—	—	—	—	—
114	20 ans	Célibataire (très bonne ouvrière).	Duchesse de Bruxelles.	—	14	—	0.115	1.62	×	×	—	2	—	—	—	—	—	—
115	40 ans	Célibataire	Petite Valenciennes	—	12	—	0.04	0.47	×	×	—	—	—	—	—	—	—	—
116	Vieille ouvr.	Idem.	Torchon	—	14	—	0.037	0.52	×	×	—	—	—	—	—	—	—	—
117	Idem.	Idem.	Idem	—	12	—	0.038	0.45	×	×	—	—	—	—	—	—	—	—
118	—	Mariée	Une aune de torchon	4	8	0.32	0.075	0.60	×	×	—	1	—	—	—	—	—	—
119	—	Célibataire	Valenciennes avec 300 fuseaux.	—	12	—	0.77	0.80	×	×	—	—	—	—	—	—	—	—
120	Jeune ouvr.	Idem.	Une aune de petite Valenciennes.	5 1/2	9	0.58	0.10	0.93	×	×	—	1	—	—	—	—	—	—
121	—	Mariée	Même dentelle	6 1/2	6 1/2	0.58	0.084	0.55	×	×	—	1	—	—	—	—	—	—

CONDITIONS DE TRAVAIL DES DENTELIÈRES TRAVAILANT A DOMICILE RELEVÉES EN 1900 ET 1901 (suite).

Numéro d'ordre	AGE	État civil et particularités relatives à l'habitation ou à la profession	NATURE DU TRAVAIL EXÉCUTÉ	Heures de travail		SALAIRE			Nature de l'occupation		Nombre de personnes vivant avec l'industrielle et appartenant à sa famille	
				Temps consacré à la production de l'objet confectionné	Journée moyenne de travail	nombre d'heures	Salaires bruts reçus pour l'objet confectionné	Salaires nets (déduction faite du prix du fil à dentelle)	Principale	Accessoire	Fixant une profession	Fixant une profession lucrative
122	—	Mariée	Une aune de petite Valenciennes	7	3 1/2	0.60	0.08	0.28	×	×	1	6
123	Vieille ouvr.	Idem. (ayant la vue basse)	Une aune de Valenciennes	16	4	1.00	0.057	0.23	×	×	5	2
124	—	Mariée } Mère et fille habitant ensemble.	Idem	24	12	2.20	0.083	1.05	×	×	2	—
125	Jeune ouvr.	Célib.	Idem	10	10	0.75	0.071	0.71	×	×	2	—
126	Vieille ouvr.	Célibataire	Idem	8	8	0.60	0.07	0.55	×	×	—	—
127	Jeune ouvr.	Célibataire } 3 sœurs habitant ensemble avec leur mère.	Idem	18	9	1.00	0.053	0.48	×	×	2	1
128	Idem.	Idem.	Idem	18	9	1.00	0.053	0.48	×	×	2	1
129	Idem.	Idem.	Idem	12	12	0.70	0.056	0.67	×	×	2	1
130	Vieille ouvr.	Célibataire	Une aune d'une très belle Valenciennes	120	12	10.00	0.075	0.90	×	×	—	—
131	Idem.	Mariée	Une aune d'un volant en Valenciennes	147	13	11.00	0.077	1.00	×	×	1	—
132	Idem.	Célibataire	Idem	140 (envir.)	13	11.75	0.09	1.20	×	×	—	—
133	Très vieille ouvrière	Idem.	Idem	100	10	1.75	0.027	0.27	×	×	—	—

134	Vieille ouvr.	—	Une aune d'un joli point de Flandre	24	12	1.35	0.052	0.63	×	—	—	—
135	Jeune ouvr.	Célibataire	Une aune de Valenciennes	48	4	2.70	0.035	0.14	×	—	—	2
136	Vieille ouvr.	Idem.	Idem	86 (envir.)	11 1/2	4.14	0.042	0.50	×	—	—	—
137	Idem.	Idem.	Idem	130	13	8.75	0.065	0.85	×	2	—	—
138	Idem.	Veuve	Une aune de très fine Valenciennes	120	12	10.50	0.082	1.00	×	—	—	—
139	Idem.	Célibataire	Une aune de Valenciennes (fabrication ordinaire)	51	8 1/2	3.50	0.064	0.55	×	—	—	—
140	3 vieilles ouvr.	— habitant ensemble	Une aune de Valenciennes	83 (envir.)	10	4.00	0.05	0.50	×	—	—	—
141	Vieille ouvr.	—	Idem	50	12	2.25	0.05	0.60	×	—	—	—
142	Idem.	—	Idem	15 1/2	8	0.90	0.06	0.50	×	—	—	—
143	Idem.	—	Idem	90	10	8.00	0.085	0.85	×	—	—	—
144	Jeune ouvr.	Mariée	Idem	98	10	8.00	0.075	0.75	×	—	—	—
145	Vieille ouvr.	Idem.	Une aune d'un petit point de Lille.	11	6	0.63	0.06	0.35	×	1	2	—
146	Jeune ouvr.	Idem.	Idem	8	4	0.50	0.06	0.24	×	2	—	—
147	Idem.	Célibataire	Idem	8	4	0.50	0.06	0.24	×	1	—	—
148	Vieille ouvr.	Idem. (ouv. exception.)	Idem	26	13	1.62	0.06	0.78	×	2	—	—
149	13 1/2 ans	Célibataire	Une aune d'un large point de Lille (165 fuseaux)	74	12	11.00	0.12	1.44	×	—	—	—
150	Vieille ouvr.	Mariée	Une aune de point de Lille	40	10	4.00	0.095	0.95	×	2	—	—
151	Idem.	Veuve	Une aune d'un large point de Lille (150 fuseaux)	90	5	10.00	0.10	0.52	×	1	—	—
			Une aune de point de Lille (belle dent., très mal payée).	104	13	6.00	0.055	0.71	×	—	—	—

CONDITIONS DE TRAVAIL DES DENTELIÈRES TRAVAILLANT A DOMICILE RELEVÉES EN 1900 ET 1901 (suite)

Numéro d'ordre	AGE	État civil et particularités relatives à l'habitation ou à la profession	NATURE DU TRAVAIL EXÉCUTÉ	Heures de travail		SALAIRE			Nature de l'occupation		Nombre de personnes vivant avec la dentelière et appartenant à sa famille	
				temps consacré à la production de l'objet confectionné	jours et heures moyennes de travail	Salaire brut reçu pour l'objet confectionné	Salaire net (déduction faite du fil à dentelle)	Principale	Accessoire	Fixerant une profession lucrative à sa famille	Sans profession lucrative	
152	—	Mariée	Une aune de point de Lille	80	11 1/2	5.00	0.06	0.68	×	×	2	—
153	15 ans	Célibat.	Idem	60	8 1/2	3.24	0.052	0.44		×	2	—
154	—	Célibat.	Idem	63	4 1/2	2.98	0.045	0.20		×	2	1
155	—	Mariée	Idem	63	4 1/2	2.98	0.045	0.20		×	2	1
156	Vieille ouvr.	Mariée	Idem	36	6	2.34	0.06	0.37		×	—	1
157	—	Mariée	Idem	27	9	0.99	0.033	0.30	×	×	1	—
158	Jeune ouvr.	Célibat.	Idem	168	12	6.00	0.033	0.40	×	×	1	—
159	50 ans	Mariée	Une aune de torchon	8	8	0.45	0.053	0.43		×	2	—
160	Vieille ouvr.	Célibataire	Une aune de guipure de soie n ^{re} (l'ouvr. ne pâte pas la soie).	15	15	0.95	0.063	0.95	×	×	—	—
161	45 ans	Mariée	Une aune de torchon	3 1/2	7	0.20	0.054	0.38		×	3	1
162	Jeune ouvr.	Idem.	Une aune de guipure	12 1/2	12 1/2	0.72	0.05	0.67	×	×	1	—
163	55 ans	Idem.	Une aune de torchon	10	5	0.16	0.06	0.30		×	2	—

164	60 ans	Idem.	Idem.	Idem.	9	9	0.50	0.053	0.48	×	1	—
165	Vieille ouvr.	Mariée. } Mère et fille habitant ensemble	Idem.	Idem.	5	10	0.20	0.038	0.38	×	5	5
166	Jeune ouvr.	Idem.	Idem.	Idem.	3	7 1/2	0.20	0.052	0.40	×	5	5
167	Vieille ouvr.	Célibataire	Idem.	Idem.	8	12	0.52	0.065	0.75	×	—	—
168	18 ans	Idem.	Idem.	Fleurs en point de Bruxelles à l'aiguille.	—	14	—	0.07	1.00	×	3	1
169	Jeune ouvr.	Idem. (petit débit de bières).	Idem.	Idem.	—	13	—	0.08	1.05	×	2	1
170	Jeunes ouvr.	Célibataires 2 sœurs).	Idem.	Idem.	—	13	—	0.084	1.10	×	4	1
171	Idem.	Idem. } 2 sœurs habitant ensemble.	Idem.	Idem.	—	14	—	0.09	1.25	×	3	1
172	Idem.	Idem.	Idem.	Idem.	—	6	—	0.083	0.50	×	3	1
173	—	Mariée } Mère et 2 fil- les habitant ensemble.	Idem.	Idem.	—	5 1/2	—	0.09	0.50	×	4	—
174	Jeunes ouvr.	Célibat.	Idem.	Idem.	—	13	—	0.107	1.40	×	3	—
175	Idem.	Mariée	Idem.	Idem.	—	10	—	0.10	1.00	×	1	6
176	Idem.	Célibataire	Idem.	Idem.	—	10	—	0.09	0.90	×	2	—
177	Vieille ouvr.	Idem. } Tante et nièce habi- tant ensemb.	Idem.	Idem.	—	12	—	0.10	1.25	×	1	—
178	Jeune ouvr.	Idem.	Idem.	Idem.	—	12	—	0.10	1.25	×	1	—
179	—	2 ouvrières	Idem.	Idem.	—	14	—	0.106	1.50	×	—	—
180	Vieille ouvr.	Célibat. (fort adroite)	Idem.	Idem.	—	14	—	0.125	1.75	×	—	—
181	—	—	Idem.	Idem.	—	12	—	0.10	1.25	×	—	—
182	—	—	Idem.	Idem.	—	11	—	0.09	1.00	×	—	—

CONDITIONS DE TRAVAIL DES DENTELLIÈRES TRAVAILLANT A DOMICILE RELEVÉES EN 1900 ET 1901 (suite)

Numéro d'ordre	AGE	État civil et particularités relatives à l'habitation ou à la profession	NATURE DU TRAVAIL EXÉCUTÉ	Heures de travail		SALAIRE			Nature de l'occupation		Nombre de personnes vivant avec dentellière et appartenant à sa famille	
				Temps consacré à la production de l'objet confectionné	Journées moyennes de travail	Salaires bruts reçus pour l'objet confectionné	Salaires nets (déduction faite du prix du fil à dentelle)	Principale	Accessoire	Exerçant une profession lucrative	Sans profession lucrative	
						par heure de travail	par journée moyenne de travail					
183	Jeunes ouv.	3 sœurs célibataires, (petite ferme). Mariée . . .	Point à l'aiguille et application sur tulle.	—	13	0.123	1.60	×	×	2	—	
184	Vieille ouv.	Mère et 2 filles habitant ensemble. Célibataire . . .	Point à l'aiguille.	—	9	0.09	0.81	×	×	3	—	
185	Jeune ouv.	Idem . . .	Idem	—	10	0.10	1.00	×	×	3	—	
186	Enfant (apprentie)	Idem . . .	Idem	—	10	0.05	0.50	×	×	3	—	
187	Jeune ouv.	Mariée (petit cabaret). Célibataire	Idem	—	13	0.096	1.25	×	×	1	—	
188	Idem.	Idem	Idem	—	13 1/2	0.076	1.00	×	×	2	—	
189	60 ans	Mariée . . .	Fonds en point à l'aiguille (fonage).	—	12	0.087	1.15	×	×	3	—	
190	Jeune	Mère et 2 filles habitant ensemble. Célibataire	Idem	—	13	0.10	1.30	×	×	3	—	
191	apprentie	Célibataire	Idem	—	12	0.062	0.75	×	×	3	—	
192	—	Mariée } Mère et fille habitant ensemble. Célibat. }	Point de Bruxelles à l'aiguille.	—	9	0.10	0.90		×	3	—	
193	Jeune ouv.	(Petit cabaret et ferme.) Idem	Idem	—	8	0.087	0.70		×	3	—	

194	—		Idem	—	3 1/2	—	0.11	0.40	×	2	—
195	Jeune ouv.	Mariée. } Célibat } (Petit cabaret)	Point de Bruxelles à l'ai- guille (grosier)	—	13	—	0.077	1.00	×	2	—
196	2 jeunes ouv.	Célibataires (sœurs) .	Idem	—	13	—	0.077	1.00	×	—	1
197	40 ans	Mariée	Idem	—	6	—	0.083	0.50	×	1	10
198	—	(Très bonne ouvrière)	Point de Venise.	—	10	—	0.175	1.75	×	—	—
199	—	Idem.	Idem	—	10	—	0.20	2.00	×	—	—
200	—	Ouvrière ordinaire)	Idem	—	10	—	0.125	1.25	×	—	—
201	—	—	Idem	—	11	—	0.136	1.50	×	—	—
202	—	—	Point de Bruxelles à l'ai- guille.	—	13	—	0.134	1.75	×	—	—
203	—	—	Idem	—	13	—	0.115	1.50	×	—	—
204	25 à 35 ans	2 ouv.	Idem	—	12	—	0.125	1.50	×	—	—
205	Idem.	2 ouv.	Idem	—	13	—	0.134	1.75	×	—	—
206	—	Mariée. } Célibat } ensemble.	Application de Bruxelles aux fuseaux	—	10	—	0.085	0.85	×	1	1
207	Jeune ouv.	Célibat.	Idem	—	13 1/2	—	0.074	1.00	×	1	1
208	Vieille ouv.	Mariée	Application de Bruxelles aux fuseaux (fine dentelle)	12 1/2	4	1.20	0.10	0.40	×	1	—
209	—	Mariée. } Célibataire } ensemble.	Duchesse de Bruxelles.	2 3/4	8	0.26	0.092	0.75	×	6	2
210	Jeune ouv.	Idem	Idem	3 1/2	7	0.40	0.11	0.77	×	6	2
211	Jeune apprentie	Idem	Idem	—	10	—	0.048	0.48	×	6	2
212	Jeune ouv.	Idem	Application de Bruxelles aux fuseaux	9	13 1/2	0.64	0.07	0.96	×	2	3

CONDITIONS DE TRAVAIL DES DENTELLIÈRES TRAVAILLANT A DOMICILE RELEVÉES EN 1900 ET 1901 (suite)

Numéro d'ordre	AGE	État civil et particularités relatives à l'habitation ou à la profession	NATURE DU TRAVAIL EXÉCUTÉ	Heures de travail		SALAIRE			Nature de l'occupation		Nombre de personnes vivant avec elle et appartenant à sa famille	
				Temps consacré à la production de l'objet confectionné	Journée moyenne de travail	Salaires brut et net	Salaires net (déduction faite du fil à dentelle)	Principale	Accessoire	Exerçant une profession lucrative	Sans profession lucrative	
				à la production de l'objet confectionné	nombre d'heures	reçu pour l'objet confectionné	par heure de travail	par journée moyenne de travail	Principale	Accessoire	Exerçant une profession lucrative	Sans profession lucrative
213	50 ans (délicat)	Ouvr., marié	Duchesse de Bruxelles.	—	11	—	0.063	0.70	×	—	2	5
214	45 ans environ	Mariée } père, mère et fille habit. ensemble.	Idem	—	5 1/2	—	0.09	0.50	—	×	2	5
215	Enfant (apprentissage)	Célibataire.	Idem	—	3	—	0.013	0.04	—	×	2	5
216	—	Mariée } Mère et 2 filles habitant ensemble.	Idem	—	11	—	0.063	0.70	×	—	3	—
217	Jeune ouv.	Célibataire	Idem	—	12 1/2	—	0.074	0.90	×	—	3	—
218	Idem.	Idem	Idem	—	9	—	0.066	0.60	—	×	3	—
219	Idem.	Mariée	Idem	—	7	—	0.057	0.40	—	×	1	7
220	Vieille ouv.	Célibat. } 2 sœurs habitant ensemble.	Très fine application aux fuseaux (fig. 81)	69	12 1/2	7.25	0.102	1.28	×	—	2	1
221	Idem.	Idem } (Petite ferme)	Idem	—	12 1/2	—	0.10	1.24	×	—	2	1
222	Jeune ouv.	Célibat. (très active).	Mouchoir en Duchesse (fig. 70).	78	13	5.75	0.07	0.92	×	—	2	—
223	50 ans	Mariée } Mère et fille	Duchesse de Bruxelles.	—	13	—	0.09	1.20	×	—	2	—
224	Jeune ouv.	Célibataire	Idem	—	13	—	0.076	1.00	×	—	2	—

225	15 ans	Célibataire	Idem	—	6	—	0.083	0.50	×	—	1	1
226	Vieille ouv.	Mariée	Application aux fuseaux	—	9	—	0.088	0.80	×	—	1	1
227	Jeune ouv.	Célibataire	Idem	14	12	1.20	0.077	0.93	×	—	1	1
228	Idem.	Idem. <small>Habite chez sa mère qui a eu 18 enfants, tous en vie</small>	Idem	—	13	—	0.077	1.00	×	—	4	—
229	Vieille ouv.	Veuve	Chantilly ordinaire	—	4	—	0.09	0.35	×	—	1	—
230	Jeune ouv.	Célibataire	Idem	—	8	—	0.10	0.80	×	—	1	—
231	Vieille ouv.	Célibataire	Idem	—	10	—	0.10	1.00	×	—	—	—
232	—	—	Idem	—	11	—	0.09	1.00	×	—	—	—
233	77 ans	—	Chantilly très commun.	—	7	—	0.03	0.20	×	—	—	—
234	80 ans	Veuve	Echarpe en Chantilly blanc	105	10	6.48	0.057	0.57	×	—	—	—
235	25 ans	Célibataire, très active	Chantilly blanc	—	14	—	0.096	1.35	×	—	1	1
236	35 ans	Idem	Chantilly noir	—	14	—	0.107	1.50	×	—	—	—
237	—	—	Racrocouse de Chantilly et de blonde	—	12 1/2	—	0.24	3.00	×	—	—	—
238	45 ans	Mariée, excell. ouvr.	Point de Bruxelles à l'aiguille	—	12	—	0.146	1.75	×	—	1	—
239	—	Veuve	Idem	—	6	—	0.083	0.50	×	—	—	3
240	—	Mariée (ne travaille plus depuis 1890)	Idem	—	17	—	—	4.00 en 1890	×	—	—	—
241	45 ans	Célibataire	Duchesse de Bruxelles	—	10 1/2	—	0.10	1.10	×	—	—	—
242	Jeune ouv.	Mariée	Application de Bruxelles aux fuseaux, très fine	—	14	—	0.10	1.40	×	—	1	—
243	40 ans	Mariée, ouv. except.	Duchesse de Bruxelles	—	12	—	0.166	2.00	×	—	1	3

CONDITIONS DE TRAVAIL DES DENTELLIÈRES TRAVAILLANT A DOMICILE RELEVÉS EN 1900 ET 1901 (suite)

Numéro d'ordre	AGE	État civil et particularités relatives à l'habitation ou à la profession	NATURE DU TRAVAIL EXÉCUTÉ	Heures de travail		SALAIRE			Nature de l'occu- pation		Nombre de personnes vivant avec dentellières et appartenant à sa famille	
				Temps consacré à la production de l'objet confectionné	Journée moyenne de travail (nombre d'heures)	Salaire brut reçu pour l'objet confectionné	Salaire net (déduction faite du prix du fil à dentelle)	Principale	Accessoire	Exerçant une profession lucrative	Sans profession lucrative	
						par lieue de travail	par journée moyenne de travail					
244	—	Mariée	Mouchoir en fine duchesse de Bruxelles.	252	9	32.00	0.122	1.10	×	—	1	—
245	—	Mariée } Célibataire. } Mère et fille	Idem	252	7	32.00	0.157	1.10	—	×	2	8
246	Jeune ouvr.	Célibataire.	Duchesse de Bruxelles.	—	10	—	0.14	1.40	×	—	2	8
247	—	Mariée } Célibataire. } Mère et fille	Idem	—	13 1/2	—	0.112	1.50	×	—	4	—
248	Jeune ouvr.	Célibataire.	Idem	—	13 1/2	—	0.112	1.50	×	—	4	—
249	50 ans	Mariée (petit cabaret)	Idem	—	6	—	0.116	0.70	—	×	3	—
250	Vieille ouvr.	Célibataire	Une aune de torchon	5	5	0.15	0.03	0.15	—	×	—	—
251	Idem.	Idem.	Idem	—	10	—	0.03	0.30	×	—	—	—
252	Idem.	Veuve	Idem	13	13	0.60	0.045	0.58	×	—	—	—
253	Idem.	—	Une aune de toute petite Malines.	7	7	0.18	0.023	0.16	×	—	—	—
254	Idem.	—	Une aune de belle Malines	175	14	16.00	0.085	1.19	×	—	—	—
255	Idem.	—	Une aune de point de Lille	60	10	3.00	0.045	0.45	×	—	—	—

	Idem.		Torchon.	5	5	0.30	0.05	0.25				
256	Idem.	—	Torchon.	5	5	—	—	—	—	—	—	—
257	Idem.	} Mère et fille Célibataire.	Une aune de toute petite Malines.	6	6	0.18	0.027	0.16	×	1	—	—
258	36 ans		Une aune de Malines.	26	13	1.00	0.038	0.50	×	1	—	—
259	Vieille ouvr.	—	Idem.	66	5 1/2	3.15	0.045	0.25	×	—	—	—
260	Idem.	} Retirées à l'hospice des vieilles femmes.	Idem.	24	4	0.65	0.025	0.10	×	—	—	—
261	Idem.		Idem.	5 1/2	5	0.15	0.03	0.15	×	—	—	—
262	Idem.	—	Idem.	21	3 1/2	0.68	0.03	0.10	×	—	—	—
263	Idem.	—	Idem.	2 1/2	12	0.15	0.05	0.60	×	—	—	—
264	2 vieilles ouvr.	Célibataires.	Petits torchons.	—	5 1/2	—	0.045	0.25	×	—	—	—
265	Idem.	Idem.	Idem.	—	11(?)	—	0.027	0.30	×	—	—	—
266	—	Célibataire (béguinte).	Une aune de fine Malines.	162	9	17.50	0.10	0.92	×	—	—	—
267	—	Idem.	Une aune de Malines.	54	6	3.25	0.056	0.34	×	—	—	—
268	—	Idem.	Idem.	84	7	7.00	0.08	0.55	×	—	—	—
269	—	—	Une aune d'une superbe Malines.	60 à 65	14	50.00	0.13	1.80	×	—	—	—
270	—	—	Une aune de Malines.	60	10	14.00	0.11	1.10	×	—	—	—
271	—	—	Guipure de soie noire.	—	6	—	0.083	0.50	×	—	—	—
272	50 ans	Marquée.	Torchon.	—	10	—	0.08	0.80	×	1	—	—
273	—	Idem.	Une aune de torchon.	5	5	0.24	0.046	0.23	×	1	3	—
274	—	—	Idem.	5	10	0.50	0.095	0.95	×	—	—	—

CONDITIONS DE TRAVAIL DES DENTELLIÈRES TRAVAILLANT A DOMICILE RELEVÉES EN 1900 ET 1901 (suite)

Numéro d'ordre	AGE	État civil et particularités relatives à l'habitation ou à la profession	NATURE DU TRAVAIL EXÉCUTÉ	Heures de travail		SALAIRE			Nature de l'occupation		Nombre de personnes vivant avec elle et appartenant à sa famille	
				temps consacré à la production de l'objet confectionné	jours et heures moyennes de travail confectionné	Prut Salaire reçu pour l'objet confectionné	Salaire net (déduction faite du fil à dentelle)	Principale	Accessoire	Exerçant une profession lucrative	Sans profession lucrative	
275	—	—	Une aune de torchon . . .	2	8	0.16	0.08	0.62	×	×	—	—
276	Jeune ouv.	Célibataire	Une aune de guipure de soie noire	18	9	1.50	0.08	0.71	×	×	—	—
277	Vieille ouv.	Veuve	Dentelle de Malines	—	11	—	0.09	1.00	×	×	—	—
278	—	Mariée	Une aune de belle Malines	156	6 1/2	17.00	0.10	0.67	×	×	1	4
279	Vieille ouv.	Célibataire (tient une petite école dentell.)	Idem	180	12	24.00	0.133	1.60	×	×	—	—
280	35 ans	Célibat. (ouvr. except.)	Une aune de magnifique Malines, large de 20 centimètres (travail très fin, 1,100 fuseaux)	1020	14	150.00	0.143	2.00	×	×	—	1
281	—	Veuve } Mère et fille	Dentelle de Malines	—	12	—	0.08	1.00	×	×	1	—
282	20 à 25 ans	Célibataire. (Patronn. et ouvr. except.)	Mouchoir en très fine Malines (premier exemplaire)	—	13 1/2	—	0.148	2.00	×	×	—	—
283	—	Veuve	Une aune de point de Lille	19 1/2	6 1/2	1.15	0.06	0.38	×	×	—	3
284	50 ans	Idem.	Une aune d'un magnifique point de Lille	99	9	8.95	0.09	0.81	×	×	—	—
285	—	Mariée	Une aune d'un point de Lille assez grossier	138	4	6.20	0.045	0.18	×	×	—	7
286	Vieille ouv.	Idem.	Une aune de point de Lille	18	6 1/2	1.10	0.06	0.40	×	×	1	—

	50 ans	Idem.	Idem	16 1/2	11	0.90	0.054	0.60	X	1	—
287	50 ans	Idem.	Idem	16 1/2	11	0.90	0.054	0.60	X	1	—
288	Vieille ouv.	—	Une aune de torchon	8	8	0.50	0.062	0.50	X	—	—
289	—	Mariée	Une aune de point de Lille	16 1/2	5 1/2	1.00	0.06	0.33	X	1	3
290	Vieille ouv.	Mariée. . . } Mère et fille	Une aune de point de Paris en soie noire	16	12	1.20	0.07	0.86	X	1	—
291	15 ans	Célibataire.	Idem	32	8	2.00	0.059	0.47	X	1	—
292	—	— (petit cabaret)	Une aune en point de Paris.	4	7	0.30	0.07	0.49	X	1	—
293	Vieille ouv.	—	Idem	26	13	2.00	0.07	0.94	X	—	—
294	82 ans	—	Un mètre de torchon	14	14	1.00	0.07	0.95	X	—	—
295	Vieille ouv.	—	Torchon	—	10	—	0.06	0.60	X	—	—
296	Idem.	—	Guipure	—	6 1/2	—	0.076	0.50	X	—	—
297	Jeune ouv.	Veuve. . . } Mère et 2 filles	Torchon	—	5 1/2	—	0.072	0.40	X	3	—
298	6 et 7 ans	2 sœurs.	Idem	—	6 1/2	—	0.054	0.35	X	2	—
299	Jeune ouv.	Mariée	Idem	—	12	—	0.065	0.75	X	1	—
300	18 ans	Célibataire	Idem	—	10	—	0.06	0.60	X	2	—
301	Jeune ouv.	Veuve	Une aune de torchon	2 1/4	9	0.14	0.06	0.53	X	—	4
302	Idem.	Célibat., ouvr. except.	Bas d'aube en guipure	240	15	27.00	0.107	1.60	X	2	—
303	—	—	Guipure	—	12	—	0.062	0.75	X	—	—
304	—	—	Idem	—	12	—	0.066	0.80	X	—	—
305	—	— (bonne ouv.)	Idem	—	12	—	0.083	1.00	X	—	—

CONDITIONS DE TRAVAIL DES DENTELIÈRES TRAVAILLANT A DOMICILE
RELEVÉES EN 1910

Numéro d'ordre	AGE	ÉTAT CIVIL	NATURE DU TRAVAIL EXÉCUTÉ	Heures de travail		SALAIRE			Nature de l'occupation		Nombre de personnes vivant avec la dentelière et appartenant à sa famille	
				à la production de l'objet confectionné	Nombre d'heures en moyenne par semaine	Salaires bruts reçus pour l'objet confectionné par semaine	Salaires nets (deduction faite du prix du fil à dentelle) par heure de travail	par semaine	Principale	Accessoire	Exerçant une profession lucrative	Sans profession lucrative
306	13 ans	Célibataire	Un mètre de guipure Cluny .	55	60	2.50	0.04	2.40	×		—	—
307	61 »	Idem	Mouchoir en fine duchesse .	165	72	14.00	0.08	6.00	×		3	—
308	39 »	Idem	Napperon en Cluny	20	60	2.60	0.115	6.90	×		—	—
309	26 »	Idem	Mouchoir en fine duchesse .	240	72	23.60	0.095	6.90	×		8	—
310	19 »	Idem	Carré en Cluny	22	66	2.00	0.08	5.10	×		5	5
311	19 »	Idem	Un mètre de guipure Cluny .	22	66	2.00	0.08	5.40	×		7	5
312	61 »	Mariée	Mouchoir en duchesse	132	72	11.35	0.083	6.00	×		3	—
313	61 »	Idem	Fleurs d'une écharpe en application	654	72	56.48	0.085	6.00	×		3	—
314	53 »	Célibataire	Application sur tulle des fleurs de cette écharpe . .	190	60	21.85	0.115	6.90	×		—	—
315	59 »	Idem	Idem	190	60	21.85	0.115	6.90	×		—	—
316	19 »	Idem	Idem	35	60	3.50	0.10	6.00	×		—	—
317	19 »	Idem	Idem	77 ^{1/2}	60	7.75	0.10	6.00	×		—	—

318	19 »	Idem	Idem	35	60	3.50	0.10	6.00	×	—	—
319	19 »	Idem	Idem	77 1/2	60	7.75	0.10	6.00	×	—	—
320	22 »	Idem	Col en guip. genre duchesse.	78	60	12.00	0.24	14.40	×	1	2
321	53 »	Idem	(L'ouv. n°321 sert d'aide à la préc.)								
322	49 »	Mariée	Mouchoir en fine duchesse.	208	60	50.00	0.118	7.08	×	1	1
323	51 »	—	(L'ouv. n°323 sert d'aide à la préc.)								
324	50 »	Mariée	Mouchoir en fine duchesse.	180	72	25.00	0.136	9.79	×	3	—
325	18 »	Célibataire	(L'ouv. n°325 sert d'aide à la préc.)								
326	39 »	Idem	Trois aunes de Valenciennes	315	54	17.20	0.05	2.88	×	1	—
327	65 »	—	Cinq aunes de Valenciennes	2200	54	225. »	0.10	5.40	×	—	—
328	54 »	Veuve.	Une aune de Valenciennes	7	36	0.60	0.08	3.00	×	3	1
329	30 »	Idem	Morceau d'un chemin de table en point de Flandre.	27	72	5.00	0.18	12.96	×	1	—
330	48 »	Idem	Torchon avec maille de point de Flandre.	8 1/4	66	1.50	0.17	11.22	×	1	—
331	73 »	Idem	Une aune de Valenciennes	11	36	0.90	0.08	2.70	×	1	—
332	26 »	Célibataire	Une aune de point de Flandre.	5	48	0.65	0.13	6.00	×	3	1
333	16 »	Idem	Motif en point de Flandre	25	78	3.00	0.12	9.36	×	6	—
334	67 »	Mariée	Une aune de Valenciennes	10	42	0.54	0.05	2.10	×	3	—
335	54 »	Célibataire	Une aune de torchon	8	48	0.65	0.07	3.30	×	3	—
336	50 »	Veuve.	Col en duchesse de Bruges.	140	60	25.00	0.175	10.62	×	3	—

CONDITIONS DE TRAVAIL DES DENTELIÈRES TRAVAILLANT A DOMICILE RELEVÉES EN 1910 (suite)

Numéro d'ordre	AGE	ÉTAT CIVIL	NATURE DU TRAVAIL EXÉCUTÉ	Heures de travail		SALAIRE			Nature de l'occupation		Nombre de personnes vivant avec la dentelière et appartenant à sa famille	
				Temps consacré à la production de l'objet confectionné	Nombre d'heures en moyenne par semaine	Salaires bruts reçus pour l'objet confectionné	Salaires nets (déduction faite du prix du fil à dentelle)	Principale	Accessoire	Exerçant une profession lucrative	Sans profession lucrative	
337	50 ans	Veuve	Rabat en duchesse de Bruges	60	60	7.50	0.12	7.38	×		3	—
338	61 »	Célibataire	Une aune de Valenciennes	10	60	0.68	0.065	3.90	×		3	—
339	63 »	Idem	Idem	14	42	0.90	0.06	2.52	×		1	—
340	55 »	Idem	Idem	84	72	9.00	0.10	7.50	×		—	—
341	51 »	Idem	Idem	15	42	1.50	0.095	3.99		×	1	2
342	53 »	Veuve	Idem	13	60	0.66	0.05	3.00	×		—	—
343	52 »	Célibataire	Idem	160	60	15.00	0.09	5.40	×		1	1
344	56 »	Idem	Idem	14	60	0.90	0.065	3.96	×		2	—
345	40 »	Idem	Idem	6	60	0.40	0.06	—			3	—
346	38 »	Idem	Idem	65	—	6.00	0.09	5.40	×		3	—
347	60 »	Idem	Idem	56	72	6.00	0.105	7.50	×		—	—
348	38 »	Idem	Mouch. en point de Flandre.	95	78	14.00	0.145	11.31	×		6	1

349	51 »	Idem	49	42	4.75	0.094	3.95	×	1	2
350	76 »	Idem	8	48	0.50	0.056	2.70	×	—	—
351	73 »	Idem	17	60	1.00	0.056	3.36	×	—	—
352	80 »	Idem	24	48	1.00	0.04	1.92	×	—	—
353	65 »	Idem	60	36	5.00	0.08	3.00	×	—	—
354	72 »	Veuve	15	24	0.80	0.05	1.20	×	—	—
355	45 »	Célibataire	64	60	6.40	0.10	6.00	×	3	—
356	50 »	Idem	14	66	2.00	0.13	8.58	×	3	—
357	19 »	Idem	22	66	2.00	0.09	5.94	×	5	2
358	34 »	Célibataire (1). (Ouvrière exceptionnelle)	Un an et demi environ	72	à la journée (2.10 par j.)	0.21	15.00	×	1	—
359	12 »	Célibataire	7 1/2	36	0.26	0.035	1.20	×	1	3
360	26 »	Idem	15	72	0.67	0.04	2.64	×	6	1
361	13 »	Idem	8	36	0.20	0.02	0.72	×	2	6
362	14 »	Idem	10	72	0.50	0.04	2.88	×	1	8
363	14 »	Idem	12	72	0.50	0.03	2.28	×	1	8
364	25 »	Mariée	3	60	0.16	0.045	2.70	×	1	1
365	50 »	Célibataire	36	12	2.00	0.05	0.60	×	—	—
366	65 »	Mariée	2	60	0.12	0.05	3.00	×	1	—

(1) Renseignements fournis par un fabricant.

CONDITIONS DE TRAVAIL DES DENTELLIÈRES TRAVAILLANT A DOMICILE RELEVÉES EN 1910 (suite)

Numéro d'ordre	AGE	ÉTAT CIVIL	NATURE DU TRAVAIL EXÉCUTÉ	Heures de travail		SALAIRE				Nature de l'occupation		Nombre de personnes vivant avec la dentellière et appartenant à sa famille	
				Temps consacré à la production de l'objet confectionné	Nombre d'heures en moyenne par semaine	Salaire brut reçu pour l'objet confectionné par semaine	Salaire net (déduction faite du prix du fil à dentelle) par heure de travail	par semaine	Principale	Accessoire	Exerçant une profession lucrative	Sans profession lucrative	
367	38 ans	Mariée	Une aune de torchon	10	60	0.45	0.045	2.70	×	×	1	4	
368	37 »	Idem	Une aune de point de Lille	150	60	14.00	0.09	5.22	×	×	1	4	
369	38 »	Idem	Une aune de torchon	5	60	0.40	0.074	4.44	—	—	—	—	
370	38 »	Idem	Idem	6	60	0.28	0.043	2.58	—	—	—	—	
371	43 »	Idem	Idem	1 1/2	54	0.12	0.074	3.96	×	×	1	6	
372	70 »	Célibataire	Idem	3 1/2	30	0.15	0.04	1.20	×	×	1	—	
373	65 »	Veuve	Idem	3	60	0.13	0.035	1.95	×	×	1	—	
374	25 »	Mariée	Une aune de point de Flandre	92	60	12.25	0.125	7.50	×	×	1	—	
375	64 »	Célibataire	Une aune de torchon	6	18	0.50	0.75	1.38	×	×	—	7	
376	27 »	Idem	Idem	70	72	4.50	0.045	3.24	×	×	1	—	
377	75 »	Idem	Idem	3 1/2	42	0.16	0.043	1.80	×	×	1	—	
378	26 »	Idem	Idem	16 1/2	72	1.00	0.054	3.88	×	×	6	1	

CONDITIONS DE TRAVAIL DES DENTELLIÈRES TRAVAILLANT A DOMICILE RELEVÉES EN 1910 (suite)

Numéro d'ordre	AGE	ÉTAT CIVIL	NATURE DU TRAVAIL EXÉCUTÉ	Heures de travail		SALAIRE			Nature de l'occupation		Nombre de personnes vivant avec le dentellier et appartenant à sa famille	
				Temps consacré à la production de l'objet confectionné	Nombre d'heures moyennes par semaine	Salaires reçus pour l'objet confectionné	Salaires nets (déduction faite du prix du fil à dentelle)	Principale	Accessoire	Exerçant une profession lucrative	Sans profession lucrative	
				à la production de l'objet confectionné	par semaine	par semaine	par heure de travail	par heure de travail	Principale	Accessoire	Exerçant une profession lucrative	Sans profession lucrative
398	72 ans	Veuve	Une aune de Valenciennes	10	42	0.27	0.062	1.08	×		—	—
399	13 »	Célibataire	Une aune en point de Paris	30	60	1.05	0.031	2.70	×		3	4
400	50 »	Mariée	Une aune en point de Flandre	10	18	1.25	0.124	2.40		×	1	—
401	38 »	Célibataire	Une aune en point de Lille	90	60	12.50	0.137	8.40	×		1	—
402	32 »	Mariée	Une aune en torchon	3 1/2	45	0.26	0.065	2.76	×		3	—
403	64 »	Veuve	Idem	4 1/2	45	0.26	0.05	2.25	×		3	—
404	17 »	Célibataire	Eventail en Malines (1)	410	60	60.00	0.143	8.58	×		3	1
405	—	Idem	Châle en point de Paris	610	60	122. »	0.197	11.82	×		1	—
406	35 »	Mariée	Chemin de table en point de Paris	181	48	30.00	0.16	7.68	×		1	—
407	43 »	Idem	Mouchoir en Malines	139	48	26.00	0.18	8.64	×		2	3
408	—	Célibataire	Idem	88	48	16.00	0.18	8.64	×		—	1
409	33 »	Idem	Idem	127	60	20.00	0.15	9.00	×		4	1

410	15 »	Idem	Un mètre de torchon	11	66	0.70	0.055	3.60	×	7	—
411	15 »	Idem	Idem	33	66	1.60	0.043	2.88	×	2	—
412	16 »	Idem	Idem	11	66	1.05	0.086	5.70	×	5	1
413	15 »	Idem	Une aune de Valenciennes	33	66	3.05	0.087	5.74	×	4	1
414	17 »	Idem	Mouchoir en dent. de Bruges	44	66	4.00	0.085	5.54	×	5	7
415	24 »	Idem	Col en dentelle de Bruges	88	66	10.00	0.11	7.26	×	1	—
416	17 »	Idem	Une aune de Cluny	13	60	1.20	0.08	4.80	×	3	1
417	35 »	Veuve	Une aune de torchon	6	36	0.54	0.08	2.88	×	2	3
418	16 »	Célibataire	Idem	10	78	0.70	0.063	4.91	×	4	—
419	18 »	Idem	Duchesse	60	60	6.00	0.09	5.40	×	3	1
420	19 »	Idem	Motif en Cluny	9 1/2	60	1.40	0.135	8.10	×	3	1
421	19 »	Idem	Idem	14 1/2	78	1.30	0.087	6.90	×	2	1
422	20 »	Idem	Idem	16	72	2.00	0.11	7.80	×	2	1
423	17 »	Idem	Idem	13	54	1.50	0.10	5.40	×	4	1
424	22 »	Idem	(Cette ouvrière a servi d'aide à la précédente)								
425	22 »	Marlée	Col en duchesse de Bruges	32	18	2.50	0.075	1.35	×	1	1
426	59 »	Célibataire	Coussin en guip. de Flandre	231	66	35.50	0.145	9.60	×	2	
427	36 »	Idem	Mouchoir en guipure « Point de Brabant »	144	66	20.45	0.14	9.00	×	—	1

(1) Renseignement fourni, ainsi que les cinq suivants, par un intermédiaire.

CONDITIONS DE TRAVAIL DES DENTELLIÈRES TRAVAILLANT A DOMICILE RELEVÉES EN 1910 (suite)

Numéro d'ordre	AGE	ÉTAT CIVIL	NATURE DU TRAVAIL EXÉCUTÉ	Heures de travail		SALAIRE			Nature de l'occupation		Nombre de personnes vivant avec la dentellière et appartenant à sa famille	
				Temps consacré à la production de l'objet confectionné	Nombre d'heures moyennes par semaine	Salaires bruts reçus pour l'objet confectionné	Salaires nets (déduction faite du prix du fil à dentelle) par heure de travail	par semaine	Principale	Accessoire	Exerçant une profession lucrative	Sans profession lucrative
428	23 ans	Célibataire	Devant de chemise en point de Flandre	71	66	9.90	0.116	8.10	×		—	—
429	17 »	Idem	Motif en duchesse imitant la Venise	91	66	11.00	0.11	7.20	×		—	—
430	21 »	Idem	Sous-boî en point de Flandre	20	66	2.30	0.10	6.60	×		—	—
431	15 »	Idem	Empiècement de chemise en dentelle de Bruges	55	66	5.20	0.09	6.00	×		—	—
432	60 »	Veuve	Parasol en Chantilly	290	60	30.00	0.086	5.16	×		2	—
433	59 »	Idem	Un mètre de volant en point de Paris et Chantilly	40	60	4.00	0.08	4.80	×		—	—
434	59 »	Idem	Idem	160	60	15.00	0.08	4.92	×		—	—
435	59 »	Idem	Idem	90	60	8.00	0.078	4.68	×		—	—
436	53 »	Idem	Un mètre de volant en Chantilly	96	48	8.00	0.073	3.50	×		5	1
437	60 »	Idem	Voilette en Chantilly	270	60	24.00	0.074	4.44	×		2	—
438	33 »	Mariée	Motif en point de Bruxelles à l'aiguille	20	66	1.50	0.07	4.62	×		1	2
439	28 »	Idem	Idem	16	48	1.20	0.068	3.30	×		1	—

440	22	»	Idem	Idem	16	48	1.00	0.056	2.70	×	1	1
441	31	»	Idem	Idem	22	54	1.25	0.05	2.70	×	1	1
442	21	»	Idem	Idem	28	60	2.50	0.078	4.68	×	11	—
443	24	»	Célibataire	Motif en Luxeuil	6	72	1.50	0.08	6.00	×	2	1
444	37	»	Mariée	Devant en duchesse de Brux.	24	48	2.00	0.077	3.60	×	1	3
445	22	»	Célibataire	Idem	20	69	2.50	0.10	6.90	×	5	—
446	25	»	Mariée	Motif en point de Bruxelles à l'aiguille	104	78	10.00	0.09	7.02	×	1	—
447	50	»	Idem	Idem	11 1/2	69	1.00	0.085	5.82	×	2	7
448	16	»	Célibataire	Motif en point de Venise	13	78	0.60	0.04	3.30	×	2	7
449	26	»	Mariée	Motif en duchesse de Brux.	12 1/2	75	1.10	0.085	6.42	×	2	1
450	22	»	Célibataire	Motif en guipure « Rosaline »	107	66	14.00	0.13	8.58	×	1	—
451	30	»	Idem	Motif en guipure dite « Dentelle van Dyck »	16 1/2	66	2.65	0.148	9.96	×	1	1
452	28	»	Idem	Partie de coussin en point à l'aiguille	100	66	9.50	0.092	6.06	×	1	—
453	60	»	Veuve	Une aune de Valenciennes	20	60	1.26	0.06	3.60	×	1	1
454	31	»	Mariée	Idem	31 1/2	63	2.00	0.06	3.84	×	1	—
455	45	»	Idem	Idem	31 1/2	63	2.09	0.065	4.09	×	1	—
456	22	»	Célibataire	Idem	11	60	1.05	0.09	5.40	×	3	1
457	22	»	Mariée	Idem	3 1/2	18	0.66	0.18	3.24	×	1	—
458	15	»	Célibataire	Idem	11	66	0.60	0.05	3.48	×	1	1

CONDITIONS DE TRAVAIL DES DENTELLIÈRES TRAVAILLANT A DOMICILE RELEVÉES EN 1910 (suite)

Numéro d'ordre	AGE	ÉTAT CIVIL	NATURE DU TRAVAIL EXÉCUTÉ	Heures de travail		SALAIRE			Nature de l'occupation		Nombre de personnes vivant avec la dentellière et appartenant à sa famille	
				Temps consacré à la production de l'objet confectionné	Nombre d'heures en moyenne par semaine	Salaires reçus pour l'objet confectionné par semaine	Salaires net (déduction faite du prix du fil à dentelle) par heure de travail	par semaine	Principale	Accessoire	Exécutant une profession lucrative	Sans profession lucrative
459	46 ans	Mariée	Une aune en point de Lille	144	72	12.00	0.076	5.46	×	×	1	—
460	48 »	Veuve	Idem	86	30	10.00	0.11	3.30		×	1	—
461	14 »	Célibataire	Idem	110	66	6.30	0.05	3.42	×	×	1	1
462	18 »	Idem	Idem	91	78	7.20	0.07	5.46	×	×	3	1
463	45 »	Mariée	Idem	90	60	8.82	0.89	5.34	×	×	3	—
464	39 »	Idem	Idem	60	60	3.42	0.054	3.24	×	×	1	—
465	16 »	Célibataire	Un empiècement de chemise en torchon	29	75	4.50	0.14	10.50	×	×	3	—
466	16 »	Idem	Un chemin de table en torchon	28	75	4.20	0.135	10.20	×	×	3	—
467	22 »	Idem	Volant en torchon (50 cm.)	6 1/2	78	1.20	0.15	12.00	×	×	2	—
468	32 »	Idem	Sous-bol en torchon	7	72	1.00	0.12	8.70	×	×	2	1
469	13 » 1/2	Idem	Un mètre de torchon	10	60	1.60	0.13	7.80	×	×	4	2
470	35 »	Idem	Une aune en point de Paris dit « dentelle de Couvin »	59 1/2	72	5.50	0.085	6.12	×	×	1	1

471	78 »	Veuve	Un mètre de torchon	9	54	1.00	0.10	5.40	×	—	—
472	60 »	Célibataire	Une aune de point de Paris dit « dentelle de Couvin »	9	—	0.75	0.076	—	×	—	—
473	69 »	Mariée	Un mètre de torchon	9	54	0.70	0.07	3.90	×	2	2
474	69 »	Veuve	Une aune de point de Paris dit « dentelle de Couvin »	16	48	1.10	0.06	2.28	×	2	3
475	79 »	Idem	Idem	—	—	1.75	—	—	×	—	—
476	60 »	Mariée	Idem	7	54	0.60	0.08	4.32	×	—	3
477	72 »	Idem	Idem	9	54	0.75	0.075	4.05	×	1	1
478	63 »	Idem	Idem	12.10	60	1.10	0.082	4.92	×	1	—
479	59 »	Veuve	Idem	20	60	1.75	0.082	4.92	×	1	—

IV.

SALAIRES DES OUVRIÈRES TRAVAILLANT EN ATELIER.

Pour les salaires, comme pour le genre de travail, il faut distinguer entre les ouvrières employées dans les ateliers des fabricants et celles qui travaillent dans les ouvroirs ou écoles-ateliers des couvents. Les premières, comme il a été dit, sont presque toujours des ouvrières d'élite ou très spécialisées; les secondes sont des ouvrières ordinaires, des demi-ouvrières ou, plus souvent, des apprenties. Occupons-nous d'abord de la première catégorie.

*
* *

D'une manière générale, les ouvrières employées dans les ateliers des fabricants sont mieux payées et font de moins longues journées que celles qui travaillent à domicile.

Dans les petits ateliers servant de réclame à certains fabricants de Bruxelles, les ouvrières sont, le plus souvent, payées à la journée : elles reçoivent de 1 fr. 50 à 2 francs, un repas sommaire au milieu du jour et travaillent pendant dix ou douze heures.

Dans les grands ateliers, qui n'emploient guère que des ouvrières d'élite, les salaires sont souvent plus élevés; ils atteignent fréquemment 2 fr. 25 ou 2 fr. 50; j'ai rencontré une foneuse exceptionnellement habile gagnant 3 francs par jour. Dans certaines maisons, les ouvrières reçoivent, outre leur salaire, des gratifications en nature, telles que vêtements, bonnets, chaussures.

Feue M^{lle} Minne-Dansaert, fabricante de dentelles à Haeltert, et M. Georges Martin (Compagnie des Indes), fabricant à Bruxelles et à Paris, ont bien voulu me communiquer les renseignements suivants sur les salaires payés dans leurs ateliers.

ATELIERS DE LA COMPAGNIE DES INDES, A BRUXELLES.

1. *Atelier de dessin.*

Cet atelier comprend trois dessinateurs et deux jeunes filles. Tous sont payés au mois et ne s'occupent qu'à préparer, en vue de la fabrication, les dessins créés à Paris sous la direction de M. Martin,

Les dessinateurs de M. Martin, à Paris, sont au nombre de six. Ils travaillent également en atelier, et quatre d'entre eux ne font que composer des dessins nouveaux.

2. *Atelier de point à l'aiguille.*

Cet atelier comprend environ vingt ouvrières; le nombre de celles-ci n'est pas fixe.

Les ouvrières sont payées à la pièce et travaillent de 8 heures du matin à 8 heures du soir, avec deux heures de repos au milieu du jour; elles prennent leur déjeuner chez elles.

Les gazeuses gagnent environ 2 francs par jour.

Les pointeuses reçoivent fr. 1.25 pour l'ouvrage commun.

—	—	1.50	—	moyen.
—	—	2.50	—	fin.

Les foneuses gagnent environ 2 francs par jour.

3. *Atelier de striquage.*

Cet atelier comprend une maîtresse-ouvrière aux appointements de 100 francs par mois et une douzaine d'ouvrières payées à la journée et dont voici les salaires :

1 ouvrière fr.	1.00	2 ouvrières fr.	2.25
1 —	1.75	2 —	2.35
2 ouvrières	1.85	1 ouvrière	2.45
1 ouvrière	2.00	1 —	2.50

Ces ouvrières travaillent de 8 heures du matin à 8 heures du soir; à midi, elles ont un repos d'une heure et demie et se rendent chez elles pour le déjeuner; vers 4 1/2 heures, elles ont un repos d'une demi-heure, pendant lequel elles prennent à l'atelier une légère collation.

Les ouvrières de la Compagnie des Indes travaillent 302 jours par an.

ATELIER DE LA MAISON MINNE-DANSAERT, A HAELTERT.

La composition de cet atelier, lorsque j'ai été admis à le visiter était variable. M^{lle} Minne-Dansaert, habitant en plein centre de production, faisait travailler beaucoup à domicile et, sauf pour certains ouvrages délicats, la présence à l'atelier des pointeuses, des gazeuses et des foneuses n'était pas indispensable.

Les appliqueuses travaillaient à l'atelier; elles étaient payées à la pièce.

Je reproduis ici les indications recueillies en 1901.

Une jeune appliqueuse a gagné en une année 402 fr. 92.

Les trois meilleures appliqueuses de l'atelier ont gagné ensemble, cette même année, 2,130 francs, soit, en moyenne, environ 2 fr. 30 par jour et par personne. Deux d'entre elles sont mariées et mères de famille; la troisième est célibataire. Ces trois ouvrières se sont associées pour leur salaire.

Les raccrocheuses travaillent également à l'atelier; elles sont payées à la journée et gagnent de 1 fr. 25 à 1 fr. 50, suivant leur habileté.

La piqueuse et maîtresse-ouvrière du plat (travail aux fuseaux) gagne 875 francs par an. La piqueuse et maîtresse-ouvrière du point à l'aiguille reçoit 645 francs par an; elle ne travaille que dix heures par jour, tandis que les autres travaillent douze heures.

La dessinatrice gagne 1,200 francs par an; elle est logée.

*
* *

Les dentellières travaillant dans les écoles-ateliers des couvents ne bénéficient pas de la spécialisation ni, par suite, des forts salaires des ateliers patronaux.

Les tableaux qui suivent m'ont été fournis par des supérieures ou par des directeurs de congrégations religieuses. Les renseignements qu'ils contiennent sont extraits des livres de paie des ouvrières.

ÉCOLE DENTELLIÈRE DES SŒURS APOSTOLINES
(Couvent de Jérusalem), A BRUGES

NOMBRE D'ÉLÈVES ET OUVRIÈRES : 190 à 200

NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL	AGE DES OUVRIÈRES	SALAIRE MENSUEL (1)	
		d'une bonne ouvrière	d'une ouvrière médiocre
5 à 6	9 à 12	Francs 7.50 à 13.00	Francs 7.00 à 12.00
8 à 10	12 à 15	20.00 à 27.50	12.50 à 20.00
10 à 11	15 à 20	27.50 à 37.50	22.50 à 27.50
12	20 à 25	37.50 à 43.75	(2)

ÉCOLE DENTELLIÈRE D'EREMBODEGEM

NOMBRE D'ÉLÈVES ET OUVRIÈRES : 129

NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL	AGE DES OUVRIÈRES (approximatif)	SALAIRES OBTENUS EN 1900	
		par une bonne ouvrière	par une ouvrière médiocre
3	9 à 12	Francs 156.00	Francs 104.00
10	12 à 14	386.25	370.80
10	14 à 19	520.00	463.50
10	19 ans et au-dessus	598.00	572.00

(1) Le salaire moyen varie tout au plus de 50 centimes par mois.

(2) Les ouvrières médiocres quittent généralement l'ouvrage avant d'avoir atteint l'âge de 20 ans.

ÉCOLE DENTELLIÈRE D'OOSTCAMP

NOMBRE D'ÉLÈVES : 33

Salaires hebdomadaires de deux élèves de 12 ans, l'une médiocre, l'autre excellente, pendant la première année de leur apprentissage.

1 ^{re} semaine :	fr. 0.10	fr. 0.25	27 ^e semaine :	fr. 1.30	fr. 2.50
2 ^e »	0.15	0.45	28 ^e »	1.30	2.50
3 ^e »	0.20	0.50	29 ^e »	1.40	2.60
4 ^e »	0.25	0.55	30 ^e »	1.40	2.60
5 ^e »	0.25	0.55	31 ^e »	1.40	2.60
6 ^e »	0.30	0.60	32 ^e »	1.40	2.75
7 ^e »	0.40	0.70	33 ^e »	1.45	2.75
8 ^e »	0.40	0.70	34 ^e »	1.45	2.85
9 ^e »	0.45	0.80	35 ^e »	1.45	2.85
10 ^e »	0.52	0.85	36 ^e »	1.45	2.90
11 ^e »	0.60	1.00	37 ^e »	1.50	2.90
12 ^e »	0.67	1.10	38 ^e »	1.50	2.95
13 ^e »	0.80	1.25	39 ^e »	1.50	3.00
14 ^e »	0.80	1.25	40 ^e »	1.50	3.00
15 ^e »	0.90	1.50	41 ^e »	1.50	3.00
16 ^e »	1.00	1.70	42 ^e »	1.60	3.10
17 ^e »	1.00	1.85	43 ^e »	1.60	3.10
18 ^e »	1.10	2.05	44 ^e »	1.70	3.15
19 ^e »	1.10	2.05	45 ^e »	1.70	3.15
20 ^e »	1.15	2.15	46 ^e »	1.80	3.25
21 ^e »	1.10	2.25	47 ^e »	1.80	3.25
22 ^e »	1.10	2.25	48 ^e »	1.90	3.40
23 ^e »	1.15	2.25	49 ^e »	1.90	3.40
24 ^e »	1.20	2.30	50 ^e »	1.90	3.40
25 ^e »	1.25	2.40	51 ^e »	1.95	3.50
26 ^e »	1.30	2.50	52 ^e »	2.00	3.60

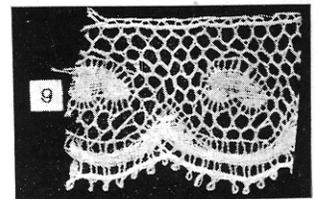
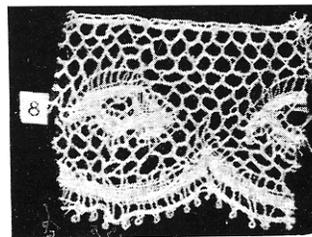
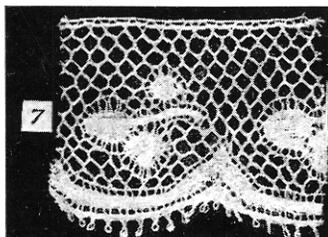
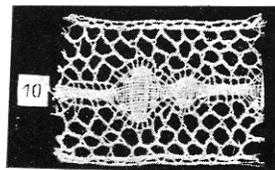
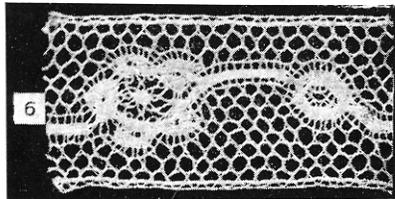
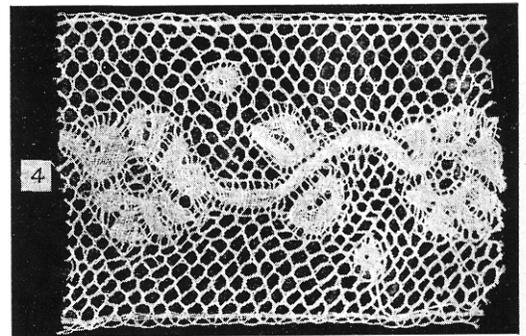
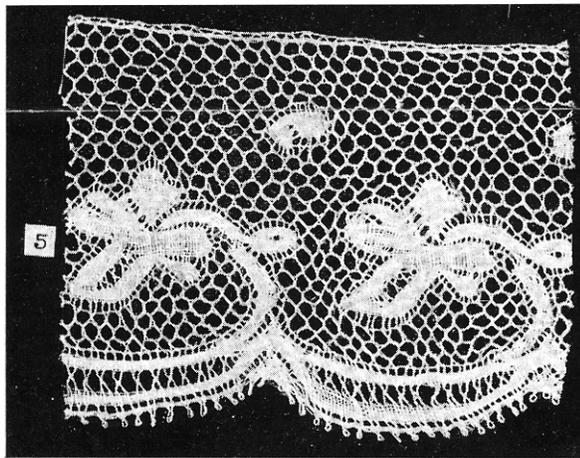
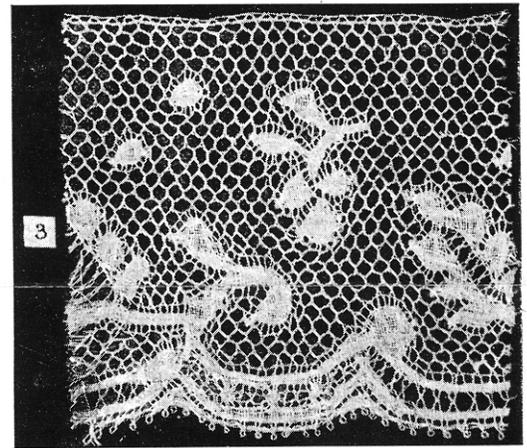
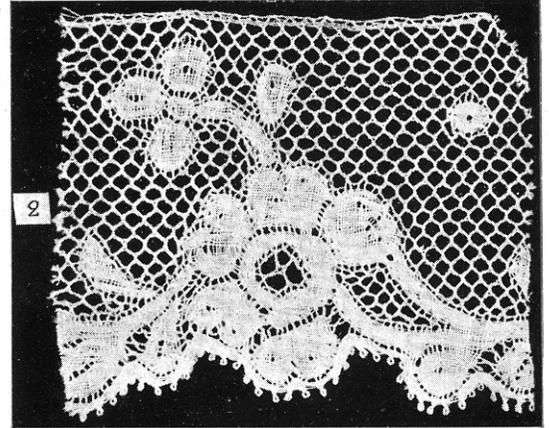
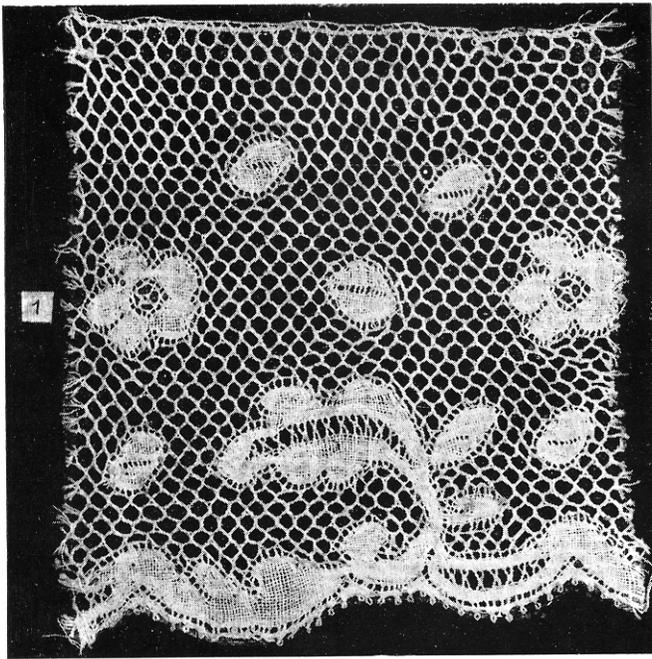


Fig. 86. — VALENCIENNES A MAILLES RONDES FABRIQUÉES AU COUVANT D'OOSTCAMP.
(Voir le tableau de la page 263.)

Après une année d'apprentissage, une élève de l'école d'Oostcamp gagne au moins 3 fr. 60 par semaine.

Jusqu'à l'âge de 14 ans, les enfants reçoivent, dans cette école, des cours réguliers d'enseignement primaire et ne travaillent que trois ou quatre heures par jour à la dentelle. Les élèves âgées de plus de 14 ans font de la dentelle pendant neuf heures et quart en été et huit heures et quart en hiver.

Lorsque je l'ai visitée, l'école d'Oostcamp contenait 33 élèves âgées de 11 à 16 ans. Ces élèves confectionnaient les dentelles reproduites à la figure 86; le tableau qui suit montre quels étaient leurs salaires.

NOMBRE D'OUVRIÈRES	TRAVAILLANT A LA DENTELLE	FAISANT UNE AUNE EN	SALAIRE PAR AUNE
2	N° 1	40 heures	Fr. 4.00
1	» 2	38 »	» 3.50
2	» 3	38 »	» 3.00
4	» 4	33 »	» 2.18
3	» 5	33 »	» 2.18
2	» 6	22 »	» 1.09
2	» 7	22 »	» 1.00
5	» 8	22 »	» 0.90
5	» 9	22 »	» 0.81
7	» 10	22 »	» 0.54

Parmi ces dentelles de l'école d'Oostcamp, les plus étroites sont confiées aux commençantes; il est intéressant de noter qu'une élève qui, au début, ne peut faire en vingt-deux heures qu'une aune de dentelle payée 54 centimes, produira un peu

plus tard, dans le même temps, une aune de dentelle à fr. 1.09, et, plus tard encore, gagnera jusque 10 centimes par heure.

ÉCOLE DENTELLIÈRE D'OPBRAKEL

NOMBRE D'ÉLÈVES ET OUVRIÈRES : 100

Salaires payés en 1900 à 6 élèves de l'école (1)

	2 élèves de 12 à 13 ans		2 élèves de 13 à 15 ans		2 élèves de plus de 15 ans	
	bonne ouvrière	mauvaise ouvrière	bonne ouvrière	mauvaise ouvrière	bonne ouvrière	mauvaise ouvrière
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1 ^{er} mois . .	13.60	9.45	19.00	13.50	35.00	28.00
2 ^e » . .	12.10	7.80	16.70	12.00	32.70	25.25
3 ^e » . .	13.15	8.60	20.25	13.90	35.56	27.50
4 ^e » . .	12.95	7.95	17.70	12.95	35.05	24.20
5 ^e » . .	13.65	8.90	19.95	14.00	33.90	26.80
6 ^e » . .	12.85	8.10	18.80	12.90	34.90	25.90
7 ^e » . .	13.80	8.55	19.15	13.55	34.55	27.35
8 ^e » . .	13.00	8.05	21.18	13.65	35.85	26.95
9 ^e » . .	13.15	7.90	18.75	12.68	32.90	25.74
10 ^e » . .	13.05	9.05	19.20	13.15	34.95	26.00
11 ^e » . .	13.10	7.93	18.32	13.98	33.75	25.35
12 ^e » . .	12.95	8.13	17.90	14.35	33.50	24.15
TOTAL . . .	157.35	100.41	226.90	160.61	412.45	313.19

*
* *

On a souvent agité, dans certains milieux, la question de l'exploitation des élèves dentellières par les couvents. On a

(1) Les élèves de l'école d'Opbrakel âgées de plus de 12 ans travaillent dix heures par jour.

reproché aux religieuses qui dirigent les couvents de s'enrichir au détriment des pauvres enfants qui leur sont confiées; on a représenté celles-ci comme des créatures ignorantes, abruties, trop déprimées pour oser protester contre un travail exagéré et un salaire de famine.

J'ai déjà fait en partie justice de ces accusations. Les tableaux qui précèdent (1) montrent que les salaires des élèves et ouvrières travaillant pour les couvents sont souvent plus rémunérateurs que ceux des ouvrières occupées par les facteurs. S'il ne sont pas plus élevés encore, cela tient à ce que les ouvrières des couvents sont des apprenties travaillant beaucoup moins longtemps que les ouvrières à domicile; cela provient aussi, je l'ai dit, de ce que les couvents maintiennent parmi leurs ouvrières la fabrication de la belle dentelle, qui est d'un apprentissage fort long et qui est souvent plus mal payée par les fabricants que la dentelle ordinaire ne l'est par les courtiers.

Quant à l'enrichissement des congrégations, il n'existe que dans l'imagination de certains de leurs détracteurs. A ces redresseurs d'abus, je conseille d'aller voir ces couvents, qu'ils ne connaissent que par ouï-dire. Ils s'apercevront que, dans la plupart des cas, les bâtiments du couvent n'appartiennent pas à la congrégation; ils verront que les religieuses mènent une vie simple, souvent pauvre, et qu'à côté des locaux spacieux où elles enseignent la dentelle aux déshéritées de la fortune, elles habitent des cellules modestes et étroites; ils comprendront enfin, — s'il veulent comprendre, — que le but de ces humbles fondations n'est pas de s'enrichir mais de se dévouer et de faire du bien.

Assez souvent la fréquentation des écoles dentellières est purement gratuite; ailleurs, la rémunération des religieuses consiste, on l'a vu, en un minerval payé par les élèves ou,

(1) Voy. aussi le tableau publié pp. 205 et suivantes.

plus fréquemment, en une retenue de 5 à 10 p. c. sur les salaires.

On peut regretter cette dernière forme de la rémunération, parce qu'elle masque les « bénéfices » véritablement réalisés par les couvents et provoque les appréciations fantaisistes que je viens de signaler. Il serait souhaitable que les élèves pussent toujours recevoir le produit intégral de leur travail et payer au couvent un minerval fixe. Mais ceci est impossible lorsqu'il s'agit de dentelles dont la confection exige une division du travail très caractérisée, comme le point à l'aiguille et l'application de Bruxelles. Les religieuses prennent elles-mêmes une grande part dans la confection de ces dentelles; ce sont elles qui corrigent les pièces défectueuses, elles qui exécutent les jours, elles encore, bien souvent, qui font le montage ou l'application des pièces. Le prix qui leur est payé par le fabricant est un prix global pour la dentelle achevée; il leur est impossible de déterminer exactement dans ce prix la part de bénéfice due au travail des élèves. Dès lors, elles calculent le salaire de celles-ci de manière à prélever pour elles-mêmes une légère rémunération, dont le taux varie avec l'importance de l'objet exécuté, avec l'habileté professionnelle de l'élève et avec le prix payé par le fabricant. Il serait à désirer que, dans tous les ateliers dirigés par des congrégations religieuses, les livres indiquassent pour chaque pièce le prix payé par le fabricant, le salaire de l'élève et le bénéfice du couvent, et que ces livres fussent mis à la disposition de tout inspecteur du travail qui demanderait à les voir.

Si l'on peut trouver regrettable la forme de cette rémunération prélevée par certains couvents sur les salaires de leurs élèves, on ne peut cependant contester sa parfaite légitimité. Le directeur d'un de ces couvents m'écrivait à ce sujet : « L'enseignement primaire et, plus tard, l'enseignement de la dentelle sont donnés gratuitement par nos sœurs. Cependant,

celles-ci croient pouvoir prélever quelque chose sur le salaire des enfants qui leur sont confiées et elles le font pour les raisons suivantes. D'abord, elles préparent pour les élèves les patrons des dentelles commandées par les fabricants; elles travaillent elles-mêmes avec les élèves, améliorant ou achevant leur ouvrage. Elles ont, ensuite, des frais de voyage, de correspondance et d'expédition; elles paient leurs ouvrières à l'avance et, parfois, ne réussissent pas à écouler la dentelle déjà payée. Enfin, elles fournissent aux élèves leur matériel de travail; elles mettent à leur disposition de vastes locaux, qui doivent être entretenus et chauffés; parfois, elles doivent payer un loyer assez élevé ou amortir le capital d'achat de leur immeuble. » Pour toutes ces raisons, la rémunération des couvents est nécessaire et, par suite, absolument justifiée.

V.

DU « TRUCK SYSTEM ».

Cet abus n'est, heureusement, pas général dans l'industrie dentellière. Il n'est pratiqué que par certains facteurs et par quelques petits fabricants. Il se rencontre surtout dans les villages éloignés des grands centres de fabrication.

J'ai rencontré des cas de *truck system* dans la région d'Ypres, chez quelques facteurs de Bruges, aux environs de Thielt et de Courtrai, à Kieldrecht, à Beveren, à Tamise, à Turnhout, dans plusieurs villages aux environs de Termonde, à Aye et à Cerfontaine.

Dans la plupart des localités où existe le *truck system*, il est pratiqué indistinctement par tous les courtiers de l'endroit.

Tantôt le paiement de la dentelle a lieu en nature. C'est, notamment, ce qui se passe à Aye et à Cerfontaine. Les facteurs y tiennent des boutiques bien fournies, situées en plein centre de la commune. A Aye, ils vendent des étoffes,

des merceries de toute sorte; à Cerfontaine, ils débitent aussi des épiceries, des légumes et du beurre. Dans ces deux localités, les dentellières ne sont jamais payées en argent, sauf en des cas exceptionnels, par exemple, lorsqu'elles ont un malade à soigner, qu'il faut lui acheter des médicaments, etc. Ceci m'a été avoué très ingénument par les courtières elles-mêmes.

A Kieldrecht, les paiements se font tantôt en argent, tantôt en nature, mais les ouvrières payées en argent sont moralement forcées de se fournir dans les boutiques des facteurs. Quelques facteurs laissent leurs ouvrières libres de ne dépenser chez eux qu'une partie de leur salaire; d'autres les contraignent à dépenser le tout, et les dentellières n'osent point réclamer : elles craignent trop de ne plus avoir de travail ou de ne recevoir que du « mauvais ouvrage. »

Ailleurs, l'ouvrière a un compte ouvert dans la boutique du facteur. Lorsque celui-ci remet à l'ouvrière l'ouvrage de la semaine, il réussit en même temps à lui faire prendre une pièce d'étoffe, quelques épiceries ou tout autre menu objet de ménage, dont son magasin est toujours amplement fourni.

L'ouvrière se laisse faire une première fois et dorénavant elle sera liée pour toujours au facteur. Celui-ci a soin, en effet, de lui remettre des objets pour une valeur plus grande que le salaire auquel elle a droit. Elle est donc tenue de travailler pour payer sa dette, et lorsque celle-ci sera près d'être comblée, le facteur forcera l'ouvrière à s'approvisionner à nouveau chez lui. Parfois les fournitures qu'il lui remet consistent en fil à dentelle et l'on voit alors cette chose étrange, cet abus qui n'a peut-être pas son pareil dans les annales de l'exploitation des travailleurs : l'ouvrière recevant comme salaire une marchandise qui retournera plus tard à son patron, lorsqu'elle l'aura transformée par le travail de ses doigts !

Presque partout les facteurs qui pratiquent le *truck system* exploitent l'ouvrière d'une manière révoltante. A Houthulst,

près de Dixmude, une factresse à qui je demandais ce qu'elle faisait lorsque ses ouvrières lui apportaient de la dentelle mal faite, m'a répondu « qu'elle préférerait encore l'accepter plutôt que la refuser, vu que ses ouvrières étaient toujours en retard de paiement sur ce qu'elles avaient pris au magasin. » En peu d'années, cette factresse avait fait fortune et, ses filles étant venues à se marier, elle avait donné à chacune d'elles, pour son établissement, une somme de 7,000 francs.

A O..., une courtière, femme du garde champêtre de la commune, force les dentellières à lui remettre leur ouvrage, en les menaçant, elles et leurs maris, des procès-verbaux de son conjoint !

On m'a cité à Beveren (Waes), il y a quelques années, l'exemple d'un facteur qui avait fait travailler *pendant deux ans* une dentellière en paiement de quelques mètres d'étoffe achetée pour la première communion de sa fille. Une autre ouvrière de Beveren avait payé chez le même facteur 2 fr. 90 l'aune une étoffe vendue partout ailleurs 90 centimes ! Etant retourné en 1910 dans cette commune, j'ai eu la satisfaction de constater que les ouvrières sont, aujourd'hui, parfaitement libres de se faire payer en argent.

Nulle part peut-être le *truck system* n'est aussi profondément enraciné que dans certains villages des environs de Termonde.

Des renseignements très complets sur son fonctionnement à B..., commune renommée pour la fabrication de la fine duchesse, du point de Bruxelles et du point de Venise, m'ont été donnés par un magistrat du tribunal de Termonde et par une parente d'un facteur local.

Les facteurs de B..., à l'époque de mon enquête, c'est-à-dire en 1901, étaient au nombre de cinq ; il y avait parmi eux deux fabricants, travaillant directement pour la France et l'Angleterre. Les cinq facteurs pratiquaient le *truck system*. Il n'existait pas d'école dentellière dans la localité.

Chacun des facteurs tenait un magasin, où il vendait tout

ce dont les ouvrières pouvaient avoir besoin : étoffes, épiceries, pain, fil à dentelle, etc. Toutes les ouvrières du facteur se fournissaient au magasin. Presque toutes y dépensaient l'intégralité de leur salaire, ou davantage. Elles y étaient contraintes, et, chaque ouvrière représentant aux yeux du facteur une cliente du magasin, les livres de paie des ouvrières se confondaient avec les livres du magasin : dans une colonne l'ouvrière figurait au crédit, dans l'autre au débit. Dans un de ces livres, que j'ai eu sous les yeux, j'ai relevé, sur un total de 272 ouvrières inscrites chez le facteur et clientes du magasin, 264 ouvrières en retard de paiement vis-à-vis du facteur. Ce dernier s'arrangeait de telle manière que l'ouvrière fût toujours en retard de paiement ; il usait pour cela d'un moyen bien simple : il ne payait ses ouvrières que lorsqu'elles se fournissaient au magasin à concurrence du salaire inscrit à côté de leur nom, ou, mieux encore, il obligeait ses ouvrières à se fournir au magasin avant d'avoir entrepris un ouvrage nouveau. « Nous payons toujours nos ouvrières en argent, m'affirmait l'un d'eux ; seulement, elles nous doivent toujours plus que nous ne leur devons. »

En fait, ils ne payaient jamais autrement qu'en nature. Le prix des marchandises vendues par eux aux ouvrières était d'environ 15 pour cent plus cher que partout ailleurs ; le fil était vendu avec un bénéfice de 25 pour cent. Et cela n'empêchait nullement les facteurs de B... de réaliser sur la dentelle elle-même des bénéfices considérables.

Longtemps, les ouvrières acceptèrent cette situation sans oser se plaindre. Même, par leur silence, qui équivalait à une acceptation tacite du régime, elles encourageaient les facteurs à continuer. En 1901, cependant, les plus entreprenantes se résolurent à protester. Elles envoyèrent au parquet de Termonde des lettres anonymes dans le genre de celle-ci.

MONSIEUR LE PROCUREUR DU ROI,

« C'est un scandale que la manière dont on agit chez... (suivaient les noms de plusieurs facteurs de B...). Nous sommes forcées de dépenser dans leurs boutiques tout ce que nous gagnons. La loi ne peut-elle donc pas intervenir? N'y a-t-il pas de loi pour les pauvres gens?

» Je ne veux pas signer, de crainte de ne plus avoir d'ouvrage. »

A la suite de ces dénonciations, une descente du parquet de Termonde eut lieu chez tous les facteurs de B... Les faits dénoncés furent reconnus exacts, de l'aveu même de plusieurs facteurs; ceux-ci furent poursuivis pour les trois chefs suivants : vente avec bénéfice de la matière première (le fil) aux ouvrières; paiement des salaires en nature; paiement des salaires dans des magasins de denrées ou dans des locaux dont l'accès n'est possible qu'en passant par ces magasins.

Les facteurs ont été condamnés, comme bien l'on pense, et ils ont exprimé l'intention de se conformer désormais à la loi. En fait la situation n'a pas changé, et le paiement en nature continue d'être la règle à B... et dans plusieurs communes des environs.

Le facteur ne paie plus ses ouvrières dans sa boutique. Il ne tient même plus de magasin. Seulement, il conseille à l'ouvrière — et l'on juge de quel poids doivent peser ces conseils — de se fournir, pour ses achats, dans tel magasin de la localité. Le magasin est tenu par un parent ou un ami du facteur, et l'on convient ensemble d'un pourcentage à remettre au facteur sur les articles achetés par les ouvrières; ou bien encore, le facteur est associé avec le boutiquier et partage avec lui les bénéfices. Les marchandises continuent à être remises à l'ouvrière à crédit et le règlement des comptes a lieu, comme auparavant, dans le bureau du facteur. L'abus n'a pas cessé, mais les prescriptions légales sont sauvées.

Dans d'autres endroits, le *truck system* apparaît moins comme un abus que comme un vieil usage perpétué jusqu'à nous, comme une ancienne forme de paiement non encore

abrogée. Dans les villages d'Aye et de Cerfontaine, par exemple, le paiement en nature est considéré par les ouvrières et par les facteurs comme une chose si naturelle que ceux-ci ne songent pas plus à s'en cacher que celles-là à s'en plaindre. Les marchandises données en paiement y sont de bonne qualité et leur prix n'a rien d'exorbitant. La seule source de bénéfice des facteurs d'Aye est leur boutique de mercerie; les ouvrières reçoivent pour leur dentelle le prix payé par le fabricant; les facteurs ne considèrent ici l'industrie dentellière que comme un moyen de faire marcher leur magasin.

CHAPITRE IX.

LA CRISE DE LA DENTELLE.

L'industrie dentellière belge traverse une crise. Le fait n'est contesté par personne.

La crise atteint les fabricants par la diminution de l'offre de la main-d'œuvre. De 150,000 qu'il atteignait vers 1870 (1), le nombre des dentellières est tombé, en 1896, à 47,000, et il ne s'est, selon toute vraisemblance, pas accru depuis lors.

La crise frappe les ouvrières, en maintenant leurs salaires à un taux excessivement bas.

Elle menace la dentelle elle-même, par l'abaissement du niveau de la fabrication et par la déchéance de certains genres de dentelles.

La dentelle, industrie de luxe dont les conditions d'existence sont délicates, a passé depuis un siècle par plusieurs crises passagères, provoquées par les événements politiques ou économiques. La révolution de 1789, la chute de Napoléon et la guerre de 1870 ont amené à trois reprises une stagnation presque complète de l'industrie dentellière. L'établissement par les États-Unis d'un droit de 60 pour cent *ad valorem* sur les dentelles faites à la main a également troublé le marché. Mais l'effet de ces crises, dues à des facteurs externes et passagers, ne se fait plus sentir, aujourd'hui, d'une manière appréciable.

(1) Le chiffre de 150,000 ouvrières dentellières vers 1870 doit être considéré comme un minimum. Ce chiffre a été établi à l'aide des documents suivants : *Exposé décennal de la situation du Royaume* (1850-1860). — *Annuaire statistique de la Belgique* (années 1870 et 1871). — *Rapport sur l'industrie dentellière à l'Exposition de Paris* (1867). — E. DUCPÉTIAUX : *Des institutions de bienfaisance en Belgique* (1851). — B. VAN DER DUSSEN : *L'industrie dentellière belge* (1860). — G. DE GREEF : *L'ouvrière dentellière en Belgique* (1873).

Quant à la cause interne et permanente dont on constate les effets depuis vingt-cinq ans, elle est autrement grave : c'est à en rechercher les causes que sera consacré ce chapitre.

Quelles sont ces causes ? C'est la mode, disent les uns, et la diminution du vrai luxe. C'est la concurrence de la dentelle mécanique, disent les autres. C'est l'organisation économique défectueuse de l'industrie, assurent quelques-uns, à vrai dire les moins nombreux. On va voir que chacun de ces facteurs a son importance dans la crise actuelle.

*
* *

La mode, tout d'abord. Elle a amené, à diverses reprises — et elle amène encore — des perturbations graves dans l'industrie dentellière.

La dentelle, accessoire de la toilette, est asservie à la mode, tout comme les femmes, pour qui la mode fut inventée. La mode est une maîtresse terrible pour nos belles mondaines : on n'ose pas lui résister, et plus grandes sont ses exigences, plus volontiers, semble-t-il, on s'y conforme. Sous Louis XVI, on a vu la mode s'en prendre avec succès aux points majestueux et lourds et accorder ses faveurs aux tissus frivoles et légers, aux Valenciennes, aux Malines. De nos jours, la mode a, par moments, exercé son influence sur la production de toutes les dentelles. Vers 1890, par exemple, la dentelle était presque délaissée. De 1905 à 1907, elle fut en hausse constante et jamais, depuis 1870, elle n'avait été plus voulue. Après une nouvelle période d'accalmie, la fabrication a retrouvé une prospérité très grande. Aujourd'hui ce ne sont plus seulement les robes et les corsages qui sont garnis de dentelles, mais la lingerie fine et toutes sortes d'accessoires de l'ameublement, tels que rideaux, stores, nappes, coussins, etc. Parfois la mode s'attaque à un genre de dentelle en particulier. Ainsi, vers 1870-1880, elle a provoqué la chute du Chantilly et des dentelles de laine ; elle proscrit aujourd'hui

la Valenciennes des robes pour en orner à profusion les dessous de plus en plus luxueux de nos élégantes ; elle paraît ne plus faire grand cas de la Malines.

La mode vient de Paris ; elle est lancée par quelques couturiers en renom. Ses variations perpétuelles mettent les fabricants dans de singuliers embarras : elles amènent la surproduction de certaines dentelles et la formation de grands stocks de marchandises, qui, du jour au lendemain, deviennent invendables ; en privant de travail les ouvrières qui fabriquent un genre déterminé, elles réduisent la main-d'œuvre ou, tout au moins, amènent des chômages momentanés ; elles jettent la perturbation dans la transmission de la connaissance de la dentelle et les crises qu'elles provoquent causent parfois la disparition complète de certains genres de dentelles.

Pas plus que les mondaines, les fabricants ne dirigent la mode. Ils la subissent : elle leur est imposée par le grand couturier. Celui-ci a intérêt à ce qu'elle évolue rapidement, car la confection est là qui le guette, pour vulgariser son modèle et l'en déposséder ; il ne peut donc pas exploiter pendant plus d'une saison une nouveauté qu'il a inventée. Son élégante clientèle s'accommode, au surplus, fort bien de ces changements perpétuels. Il en résulte que le couturier n'ose encourager l'usage des dentelles riches, car ses profits seraient amoindris si ses clientes dépensaient dans ces beaux articles l'argent qu'elles consacrent à apporter de constantes modifications à leur toilette. Le couturier aime mieux encourager la fabrication des dentelles qui sont à la portée de toutes les bourses ; plus volontiers encore, il proscrit les accessoires et les ornements en dentelle ; il fait des robes à grand effet, voire des toilettes très riches et très coûteuses, mais peu durables ; ou bien encore il préconise les modes « tailleur », qui masculinisent la femme et sont la ruine de la véritable élégance.

Bien que forcés de s'incliner devant le courant de la mode, les fabricants de dentelles peuvent cependant, dans une cer-

taine mesure, influencer celle-ci en perfectionnant certains produits et en les faisant accepter par la mode. Ainsi, les grands fabricants belges, en faisant valoir l'application de Bruxelles, la fine duchesse, et en restaurant le Binche et le point de Flandre, ont provoqué le bon accueil que la mode a fait à ces dentelles, souvent si artistiques et, en général, bien exécutées. De même, Venise, avec ses magnifiques points à l'aiguille, inspirés des plus beaux modèles anciens, s'est imposée à la mode et a vu croître sans cesse la vogue de ses dentelles, depuis une trentaine d'années.

La mode et ses caprices ne doivent donc pas trop effrayer nos industriels. Avec de l'habileté et de la patience, on peut conjurer ou atténuer leurs conséquences fâcheuses. Que la mode ait amené une diminution du vrai luxe et, notamment, du luxe de la dentelle, c'est certain. Mais, par contre, le luxe a franchi l'océan, le goût de la belle dentelle s'est emparé de l'Amérique, et ce nouveau débouché compense, dans une certaine mesure, l'infériorité actuelle des marchés européens.

*
* *

Il est, dans la crise actuelle, des éléments d'un caractère plus inquiétant parce qu'ils sont en corrélation étroite avec l'existence même de l'industrie dentellière : c'est, d'une part, la concurrence de la dentelle mécanique, et, d'autre part, l'organisation économique défectueuse de l'industrie.

La fabrication de la dentelle mécanique succéda à celle du tulle à la machine. Celle-ci avait été inventée, en 1768, par l'Anglais Hammond, fabricant de bas au métier, perfectionnée à Nottingham, introduite en France et en Belgique, et notre *Tulle de Bruxelles* n'avait pas tardé à dépasser les produits anglais ; aujourd'hui encore il est universellement apprécié pour sa finesse et sa régularité.

L'invention de la dentelle mécanique revient à la France.

Cette invention consista à appliquer au métier circulaire à

tulle le système de tissage inventé par Jacquard. Elle est due à M. Ferguson, fabricant de tulle, qui en fit l'essai pour la première fois à Cambrai, en 1836. Il produisit un tulle de soie noire broché, appelé *tulle de Cambrai* ou *imitation de Chantilly* ; le dessin était tissé, en même temps que le fond, par le métier ; le brodé, c'est-à-dire le contour du dessin, était repris ensuite à l'aiguille.

Différents brevets furent immédiatement pris en Angleterre et en France. Un nommé Bagally contrefit la Valenciennes, et les excellentes imitations qui furent faites de cette dentelle, sous le nom de *dentelle de Calais*, sont devenues la branche principale de la fabrication de Saint-Pierre. En 1855, on arriva à produire au métier des fleurs détachées, imitant les fleurs faites au carreau en Belgique pour l'application de Bruxelles. En 1862, Nottingham exposait des imitations de dentelles d'Espagne, de blondes, de Malines, de Valenciennes, de Chantilly et de guipures de Mirecourt. L'Allemagne, de son côté, se distingua bientôt par des imitations remarquables. La Suisse, avec ses manufactures de Saint-Gall, conquit le premier rang pour la reproduction des points à l'aiguille.

On imite aujourd'hui à la machine presque toutes les dentelles : point de Venise, point de Bruxelles, dentelles aux fuseaux, points coupés, fils tirés, tout est contrefait ; les dessins sont souvent très artistiques et de nouveaux perfectionnements s'introduisent sans cesse dans la fabrication. La France surtout fabrique avec une rare perfection les Valenciennes, les Malines, les points de Paris, le Chantilly. Il est parfois malaisé de distinguer ces produits des dentelles faites à la main, tant la technique en est soignée. Cependant, les articles mécaniques les plus achevés, surtout les articles riches et les imitations de dentelles en fil de lin, ne possèdent pas le fini, la beauté des dentelles véritables ; ils n'ont pas la fermeté ni ces légères irrégularités qui sont l'un des charmes de la dentelle à la main et que Ruskin a si bien fait ressortir dans ses

Sept lampes de l'Architecture : « Il y aura cela, écrit-il, dans la facture de ces ouvrages, qui est au-dessus de tout prix : on verra clairement qu'il y a des endroits où l'on s'est complu davantage que dans d'autres, qu'on s'y est arrêté et qu'on en a pris soin, que là se trouvent des morceaux sans soin et hâtés, ... mais l'effet du tout comparé au même objet fait par une machine ou une main mécanique sera celui de la poésie bien lue et profondément sentie aux mêmes vers récités par un perroquet. »

La concurrence de la dentelle mécanique est regrettable pour diverses raisons.

D'abord elle a contribué, pour une large part, à faire cesser ou, du moins, à ralentir la fabrication de certaines dentelles à la main : si la Valenciennes, la Malines et le Chantilly viennent à disparaître, la faute en sera principalement à l'extrême modicité de prix des produits similaires de l'industrie calaisienne, à leur vogue toujours croissante.

Le bon marché des dentelles mécaniques a également pour résultat de faire porter de l'imitation par beaucoup de personnes qui, sans l'invention de Ferguson, porteraient de la dentelle véritable. On ne peut pas dire, cependant, que la vogue de la dentelle mécanique ait fait baisser dans tous les milieux la demande des belles dentelles aux fuseaux et à l'aiguille. La machine a contribué à diminuer la production de certains genres, mais, en répandant dans toutes les classes le goût de la dentelle, elle a amené les classes les plus riches à rechercher plus que jamais les belles dentelles à la main.

L'imitation a causé plus de tort à la dentelle dans les milieux moins fortunés ou d'un luxe médiocrement raffiné, comme, par exemple, la grande généralité des milieux belges et français. Si la consommation des dentelles par le marché belge est devenue presque nulle, cela tient à ce que la plupart des femmes de nos classes supérieures en sont arrivées, depuis la grande vogue de l'imitation, à ne plus apprécier la dentelle

à sa valeur. Beaucoup d'entre elles, pas toutes cependant, savent bien distinguer la dentelle véritable d'une imitation grossière, et aucune n'ignore que seule la première conserve sa valeur monnayable. Mais, du jour où tout le monde s'est mis à porter de la fausse dentelle, nos élégantes ont, sans se faire prier, emboîté le pas ; elles ont cessé de considérer le port de la dentelle comme un luxe socialement distinctif. Et la dentelle s'en est trouvée gravement atteinte. Ruskin a mis en un relief, sous une forme poétique mais frappante, ce rôle déplorable de la dentelle d'imitation. « Entre la dentelle faite à la machine, écrit-il, et la dentelle faite à la main, il existe encore une certaine différence. Je suppose que cette différence soit si bien effacée que l'on puisse, sur un modèle donné, tisser de la dentelle avec la rapidité qu'on met à faire le fil. Alors chacun pourrait porter non seulement des cols en dentelle, mais des robes entières en dentelle, Mais croyez-vous que si chacun pouvait les porter, chacun serait encore fier de les porter ? Une araignée a quelque raison d'être fière de sa toile, bien que tous les champs, au matin, soient couverts de toiles semblables ; car, cette toile, c'est elle-même qui l'a tissée. Mais supposez qu'une machine l'ait filée pour elle ? Supposez que tous les fils de la Vierge portent la marque de fabrication de Nottingham ? Si vous pensez à cela, vous trouverez que toute la valeur de la dentelle, en tant qu'objet possédé, provient de ce fait qu'en elle la *Beauté* est la récompense du travail industriel et attentif ; vous trouverez qu'une chose que tout le monde ne peut avoir à son prix en elle-même ; que la dentelle prouve, par son aspect extérieur, l'habileté de celle qui l'a faite, et, par sa rareté, la dignité de celle qui la porte... Mais si tout le monde veut porter de la dentelle, si la dentelle cesse d'être une valeur, n'est-il pas vrai qu'elle devient comme une simple toile d'araignée ? » (1)

(1) Extrait d'une lettre adressée par Ruskin au duc de Saint-Albans et lue par ce dernier devant les élèves de la classe d'art de l'Institut mécanique de Mansfield.

Mais le préjudice le plus grave que l'imitation ait causé à la dentelle véritable, c'est d'avoir amené une diminution générale dans la demande et dans les prix de certaines dentelles fabriquées par un très grand nombre d'ouvrières et d'avoir ainsi fait baisser les salaires et provoqué la défection d'une partie notable de la main-d'œuvre.

En présence de cette situation, le rôle des fabricants soucieux de l'avenir de notre industrie dentellière s'indique de lui-même. Il faut d'abord qu'ils cessent d'encourager — ou, mieux, qu'ils s'attachent à éliminer — la mauvaise fabrication, la production d'articles peu soignés ou banals, dont le marché belge est inondé, et qui tendent à enlever à la dentelle sa valeur. Ils doivent s'appliquer ensuite à perfectionner la fabrication des belles dentelles fines, telles que points de Bruxelles, application, Angleterre, Malines, Binche, rosaline, etc. Notre pays a maintenu, jusqu'ici, sa vieille réputation de producteur de belles dentelles : il faut qu'il la conserve, tant par amour-propre national que pour le bon renom de toute notre industrie dentellière ; il le faut, parce que l'existence d'un certain nombre d'ouvrières d'élite est une nécessité, un moyen, efficace entre tous, de maintenir un bon niveau général de fabrication ; enfin, parce que, seul, un effort constant pour l'amélioration de la technique et du caractère artistique de nos belles dentelles est à même d'atténuer les effets du perfectionnement incessant de la dentelle mécanique. Mais il ne suffit pas de s'occuper de nos dentelles de haut rang. Nos fabricants soucieux de l'avenir ont, en outre, pour devoir de travailler au relèvement de nos dentelles plus humbles — torchons, guipures, dentelles Cluny, petites Valenciennes, points de Lille et de Paris — que confectionnent la grande masse de nos ouvrières. Leur existence est particulièrement menacée : les dessins de ces dentelles sont, en général, d'une désespérante banalité, ce qui est bien fait pour décourager l'acheteur ; ils restent toujours les mêmes, ce qui favorise la concurrence des imitations mécaniques ;

ils sont exécutés d'après des patrons très médiocres, ce qui doit nécessairement abaisser le caractère esthétique et, partant, la valeur commerciale des produits. Encourager la fabrication de ces dentelles, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, est donc à tous points de vue regrettable. Un jour doit venir où ces produits vulgarisés, devenus tout à fait invendables, ne rapporteront presque plus rien à la main-d'œuvre : ce jour-là les ouvrières qui ne sauront pas faire autre chose que les dentelles ordinaires abandonneront complètement leur carreau ; la main-d'œuvre disparaîtra de nombreux villages des Flandres, et la tradition de la dentelle risquera fort d'y être perdue pour toujours. C'est un des côtés les plus inquiétants de la situation actuelle, et les fabricants feraient sagement de ne pas le perdre de vue ; ils devraient rénover l'apprentissage, organiser la formation de patronneuses-piqueuses, de dessinateurs au courant de la technique, bref, imiter l'exemple des fabricants de l'Auvergne, qui ont donné à la confection des guipures le bel essor que l'on sait.

*
* *

Malheureusement, cette orientation nouvelle de la fabrication se heurte à un grand obstacle, qui est le principal facteur de la crise actuelle : l'organisation économique défectueuse de l'industrie dentellière.

J'ai signalé les vices de cette organisation : centralisation toujours plus intense de la fabrication ; augmentation du nombre des intermédiaires à mesure que la main-d'œuvre décroît ; absence presque générale de rapports entre fabricants et ouvrières ; manque d'esprit d'initiative et d'association, tant du côté des chefs d'entreprise que du côté de la main-d'œuvre ; tendance de nombre d'intermédiaires et de petits fabricants à faire descendre les salaires à un taux dérisoire, à favoriser la fabrication commune, à laisser s'avilir les dentelles

ordinaires ; égoïsme inconscient, indifférence ou imprévoyance de beaucoup de grands fabricants.

Fabricants et intermédiaires gagnent de l'argent ; ils en gagnent plus que n'en gagnaient leurs prédécesseurs, qui étaient cependant moins nombreux. C'est à l'ouvrière qu'ils sont redevables de leurs gros chiffres d'affaires, de leurs fortunes rapidement édifiées. Elle est faible, il faut bien qu'elle cède : elle est femme, elle doit vivre et elle accepte, faute de mieux, ce qu'on lui donne pour son travail. Voilà toute la situation actuelle.

Cette organisation est défectueuse à tous points de vue. Elle entraîne, je l'ai dit plus haut, l'abaissement des salaires. Elle engendre le mécontentement parmi les ouvrières et les conduit à abandonner la dentelle ; celle-ci est presque abandonnée dans les villes et déjà dans les campagnes les femmes commencent à lui préférer tout autre métier ; seules les vieilles demeurent attachées à leur carreau et, avec quelques lamentations sur le bon temps où l'on gagnait gros, elle font encore du grand art sur leurs genoux.

Enfin l'organisation économique actuelle et le défaut presque absolu de contrôle sur la formation des ouvrières mènent à sa ruine la fabrication, surtout la fabrication des dentelles aux fuseaux. Les vieilles sont presque seules à faire les beaux ouvrages et les jeunes sont encouragées à produire des articles quelconques.

Certains fabricants déclarent que la crise de la main-d'œuvre ne fait que répercuter une crise, autrement importante, dans les débouchés. « Donnez-nous plus de débouchés, disent-ils, nous vendrons mieux et davantage, et les ouvrières, mieux payées, deviendront plus nombreuses. »

J'admets que nos débouchés ont diminué en même temps que le luxe des dentelles et sont moindres qu'au temps où la Belgique comptait trois fois plus de dentellières qu'aujourd'hui ; cependant ces débouchés sont encore considérables. Le luxe

est moins intense que sous l'ancien régime, mais il est plus général, et si nous avons perdu certains marchés, nous en avons gagné d'autres, notamment les marchés si importants des Etats-Unis et des républiques sud-américaines. Puis, il faut reconnaître que les débouchés actuels sont largement suffisants pour donner du travail à toute notre population dentellière ; même, on a souvent de la peine à exécuter en temps les commandes. Au surplus, si nos débouchés devaient s'étendre, la catégorie déjà si nombreuse des entrepreneurs ne ferait pas faute de grandir aussi et alors peut-être, plus que maintenant, on s'apercevrait de la crise de main-d'œuvre. Cette crise existe depuis plusieurs années, mais plutôt à l'état latent : il se trouve encore assez de vieilles dentellières pour exécuter les commandes, mais leur nombre décroît et elles ne sont pas remplacées par un nombre suffisant de jeunes ouvrières. Tandis que l'importance de nos débouchés semble vouloir se maintenir, la main-d'œuvre a une tendance à se retirer : là git le mal qui risque, si l'on n'y prend garde, de conduire l'industrie dentellière à sa ruine.

CHAPITRE X.

L'AVENIR DE LA DENTELLE BELGE.

Notre industrie dentellière est menacée, non compromise. Et il dépend de nous d'assurer son salut, voire de lui rendre une prospérité nouvelle.

Et d'abord, s'il y a des raisons de s'alarmer, il existe aussi des raisons d'envisager l'avenir avec confiance.

Le goût de la dentelle n'est pas près de s'éteindre. La mode, en dépit d'écarts passagers, lui est restée fidèle pendant cinq siècles. Tout fait croire qu'elle lui ménage encore de beaux jours. Le luxe de la dentelle, qui est un luxe apparent, bien fait pour embellir celles qui en usent et pour impressionner celles qui en sont les témoins, est un luxe qui restera. D'autres genres d'articles de luxe sont condamnés, par exemple, la fine toile faite à la main. Le linge de fabrication mécanique, d'un prix beaucoup moins élevé, fait autant d'effet que le linge travaillé à la main ; il offre même cet avantage, aux yeux de certaines personnes, qu'étant plus vite usé, on peut le renouveler plus souvent et acheter des fantaisies élégantes et pas chères. Rares, au surplus, sont les connaisseurs capables d'apprécier la différence entre les deux produits, plus rares encore ceux qui font vivre de leurs commandes l'ancienne industrie du tissage à la main. Au contraire, la belle dentelle reste voulue, et elle n'est réputée belle, elle n'est un article de luxe que si elle est faite à la main. Les vraies élégantes n'apprécient pas l'imitation ; le gros public, lui-même, sait qu'il ne faut attacher du prix à une dentelle que si elle est véritable.

L'habileté des dentellières flamandes, la simplicité de leurs

mœurs, leur attachement inné aux traditions de la race constituent un autre facteur, extrêmement important, de conservation de notre industrie dentellière. Nous devons beaucoup aussi aux congrégations religieuses, qui contribuent pour une large part à maintenir parmi les femmes du peuple la tradition dentellière.

Enfin, la variété et la beauté des dentelles belges, leur réputation, la demande considérable qu'en fait l'étranger continuent d'assurer à notre industrie dentellière une prépondérance qui est le meilleur gage du succès.

Mais pour que la mode reste fidèle à nos dentelles, pour que la main-d'œuvre leur demeure attachée, pour qu'elles conservent leur réputation mondiale, deux choses sont nécessaires : d'une part, le sort de l'ouvrière dentellière doit être amélioré ; d'autre part, l'enseignement doit être étendu et perfectionné, et le caractère artistique des dentelles, même des dentelles les plus humbles, doit être élevé, de manière à défier la concurrence de l'imitation et la rivalité naissante des dentelles étrangères.

On voudrait pouvoir compter, pour ces réformes, sur le concours des personnes engagées dans l'industrie. Fabricants, ouvrières, intermédiaires y sont, à des titres divers, intéressés plus que tous autres. Malheureusement on ne peut faire grand fondement sur leur concours. Parmi les fabricants, les uns paraissent ne pas se douter de la gravité de l'état de choses actuel ; d'autres, — ce sont les plus nombreux, — voient bien qu'il y a une crise, mais ils ne se rendent pas compte de ses causes ou ne veulent rien faire pour y porter remède ; quelques-uns voudraient bien qu'on fit quelque chose, pourvu qu'on ne touche pas à leur situation acquise. Tout au plus peut-on signaler, chez les fabricants, une tendance marquée, depuis cinq ou six ans, à favoriser la fine dentelle artistique et à s'inspirer, pour sa confection, de nos anciens modèles. Mais sous le rapport de l'initiative commerciale, il n'y a

presque pas de progrès, et au point de vue social, comme au point de vue de l'enseignement dentellier, il n'y en a aucun. Les ouvrières, craintives, isolées et manquant d'initiative, sont incapables d'action commune ; la division du travail, la difficulté de se procurer des dessins et de trouver des débouchés suffiraient d'ailleurs à leur ôter l'envie d'une tentative syndicale. On n'obtiendra rien non plus des facteurs, gens à courtes vues, qui se contentent de bénéficier largement de la situation actuelle ou qui, — on a vu qu'il s'en rencontre, — subissent, sans protester, les dures conditions que leur imposent les fabricants. Quant aux couvents, ils sont également sous la dépendance des fabricants, et n'ont, en dehors de ces derniers, aucune sorte de relations commerciales ; on ne peut donc leur demander de prendre une initiative dont le succès serait douteux.

Il faut donc s'adresser ailleurs.

En 1901, à l'issue de l'enquête sur l'industrie dentellière dont j'avais été chargé par l'Office du Travail, j'eus l'honneur de préconiser, pour enrayer les effets funestes de la crise de la dentelle, une intervention de l'initiative privée. On voudra bien me permettre de reproduire les raisons par lesquelles je justifiais ce projet.

« M. Charles Benoist, disais-je, a déclaré dans son *Enquête sur les ouvrières à l'aiguille*, que « le sort de la femme qui travaille est entre les mains de la femme qui fait travailler. » Pourquoi cela ne s'appliquerait-il pas à la dentelle ? Pourquoi l'aristocratie et les classes fortunées de notre pays ne feraient-elles pas un effort en vue de relever cette industrie éminemment nationale ?

« On m'objectera qu'une entreprise ayant pour objet de bouleverser un ordre de choses établi depuis longtemps et de faire la concurrence aux fabricants dans une matière aussi délicate que la dentelle, se heurtera à des difficultés presque insurmontables... Je reconnais qu'une tentative privée rencon-

trerait de l'opposition dans le chef de beaucoup de fabricants ; mais d'autres fabricants, par contre, se rendraient compte de son utilité, et elle trouverait des sympathies dans toutes les classes de la société. Les débuts seraient difficiles, mais l'exemple de tant de pays, où de pareilles tentatives ont été couronnées de succès ne montre-t-il pas que nous pouvons également réussir en Belgique ? En Angleterre, en Irlande, en Italie, en Autriche, en Russie, des comités de patronage, des écoles, des comptoirs de vente ont été fondés par l'aristocratie et presque partout les résultats ont dépassé l'attente ; pourquoi n'en serait-il pas de même dans notre pays ?

« Il est vrai que, dans plusieurs des pays que je viens de citer, l'industrie dentellière n'existait pour ainsi dire pas et que, travaillant sur un terrain neuf, les auteurs de ces tentatives ne se voyaient entraver par aucune opposition systématique de la part des fabricants. Mais, faut-il compter pour rien qu'il y a aujourd'hui, en Belgique, des milliers de dentellières ne gagnant pas un franc par jour, et que ces ouvrières ne demanderaient pas mieux que d'abandonner les facteurs qui les exploitent, si on leur offrait des conditions de travail plus avantageuses ? Faut-il attendre, pour relever l'industrie, que celle-ci soit tout à fait tombée et ne présente plus d'importance commerciale ?

« Personne n'osera le soutenir ; on doit reconnaître, au contraire, qu'au point de vue de la fabrication, la situation se présente en Belgique sous un jour bien plus favorable que dans les autres pays. L'habileté de beaucoup de nos ouvrières ne se manifeste plus, comme autrefois, dans de beaux ouvrages, mais elle n'est pas perdue ; quelques années d'apprentissage suffiraient à la faire revivre. Un autre élément de succès, ce sont les couvents : ils ont conservé les traditions de la belle dentelle et ils s'associeront volontiers — j'en ai fréquemment recueilli le témoignage — à une tentative de relèvement de l'industrie (1). »

(1) *La dentelle et la broderie sur tulle en Belgique*, tome II, pp. 223 et 224.

La tentative que je préconisais devait comprendre deux objets : en premier lieu, l'organisation d'un enseignement modèle pour tous les genres de dentelles confectionnés en Belgique. Cet enseignement, donné par des maîtresses expertes, aurait initié ses élèves à tous les secrets de leur art, de manière à former parmi elles les maîtresses dentellières et les patronneuses de l'avenir ; des cours professionnels de dessin devaient également être institués. Je proposais, en outre, la fondation d'un comptoir national de vente destiné à alimenter de commandes les écoles dentellières et à rechercher pour nos dentelles des débouchés directs à l'étranger ; ce comptoir, mis en relations constantes avec des comités régionaux fonctionnant dans les principaux centres du pays, aurait, avant tout, pris à tâche d'élever la rémunération de ses ouvrières et de n'encourager que la fabrication de la belle dentelle.

A l'appui de ce projet, je rappelais l'exemple d'une tentative analogue, faite à Burano, près de Venise. En 1872, l'initiative d'une femme supérieure par l'intelligence et le dévouement, la comtesse Andriana Marcello, restaura à Burano l'industrie, complètement tombée, de la dentelle de Venise. Elle le fit en recourant précisément à ces deux moyens : l'organisation d'un enseignement modèle et l'institution d'un comptoir de vente transformé plus tard en société anonyme. Le succès de l'entreprise, au point de vue social, comme au point de vue de la fabrication, a dépassé toutes les prévisions (1).

J'ai aujourd'hui la satisfaction très douce de constater que cet exemple a été suivi en Belgique.

L'initiative d'une restauration de notre industrie dentellière est venue de haut : elle appartient à S. M. la Reine. On sait l'intérêt que notre souveraine porte à la conservation de

(1) Pour des renseignements plus complets sur cette très intéressante tentative, je renvoie à mon ouvrage déjà cité, tome II, pp. 194 à 207, et à ma brochure *La restauration de la dentelle de Venise*, en vente à l'école royale de Burano.

nos industries nationales, principalement à celles dont la Belgique détient, en quelque sorte, le monopole et qui, par leur situation privilégiée, sont à l'abri de la concurrence étrangère. On n'ignore pas non plus la sympathie du Roi à l'endroit de notre population ouvrière et son vif souci de tout ce qui peut tendre à améliorer le sort des classes laborieuses. Le relèvement de l'industrie dentellière était fait pour tenter son patriotisme éclairé ; l'œuvre, au surplus, devait trouver dans le cœur de notre gracieuse souveraine un non moins énergique soutien.

Sur l'initiative de la Reine, quelques hommes de bonne volonté et d'une compétence reconnue en matière de dentelle se mirent à l'étude. A leur tête se trouvaient MM. Ingenbleek, Piron, le R. P. Rutten, Waxweiler, etc., etc.

Deux œuvres furent fondées : un comité de propagande, *Les Amies de la dentelle*, une société coopérative, *La Dentelle belge*.

Instituée en 1910 et placée sous la haute protection de S. M. la reine Elisabeth, l'œuvre des *Amies de la dentelle* se propose, en ordre principal, « de réformer l'enseignement et l'apprentissage de la dentelle, en créant dans les centres de production des écoles dentellières modèles, où l'on formera des ouvrières d'élite. » Les statuts prévoient que les enfants ne seront pas admis avant l'âge de 8 ans, et recevront, au début, l'enseignement primaire, plus tard l'enseignement ménager. L'œuvre se propose aussi : « 1° de faire en faveur de la dentelle confectionnée à la main la plus chaleureuse propagande ; 2° d'aider à la formation, dans les centres de production, de comités régionaux qui auront pour but de protéger les dentellières ; 3° de favoriser la création de caisses de secours en faveur des ouvrières dentellières, pour les cas de maladie, et de préparer la voie à une forte organisation professionnelle. » L'œuvre s'efforcera de faire appliquer son programme dans les écoles dentellières déjà existantes.

La coopérative *La Dentelle belge* (1) a été fondée à Bruxelles le 30 août 1911. Son but est d'encourager la fabrication de la belle dentelle, d'améliorer la condition des ouvrières en vendant directement leurs produits et ceux des écoles dentellières, fondées par les *Amies de la Dentelle*. La Société en est encore, pour le moment, à la période d'organisation. Elle étudie de près le marché du travail et la question délicate des débouchés à l'étranger.

Quant à l'enseignement de la dentelle, il est en voie de sérieux perfectionnement.

Une première école-type a été créée à Turnhout sur l'initiative des *Amies de la Dentelle*. On y enseigne la Malines, le point de Lille, le point de Paris. L'œuvre marche à la satisfaction générale.

Une deuxième école modèle est ouverte depuis peu à Hofstade-lez-Alost pour l'enseignement des points à l'aiguille.

Une troisième école sera inaugurée prochainement à Liedekerke pour l'enseignement des dentelles fines aux fuseaux.

Enfin, une école normale pour dentellières, fondée à Bruges en mars 1911, sous le patronage des *Amies de la Dentelle*, est appelée à rendre les plus grands services pour la formation des maîtresses de demain et la réorganisation pédagogique des écoles existantes, là où le besoin s'en fait sentir.

Le mouvement est lancé et on ne peut qu'applaudir aux idées qui le guident, aux œuvres qu'il a déjà fait naître. Il est assuré du succès s'il ne s'écarte pas de son but, s'il recourt, pour le réaliser, à des méthodes pratiques et saines, s'il sait

(1) *La Dentelle Belge, office de gérance et d'agence des œuvres dentellières de Belgique, société coopérative à Bruxelles*. Les statuts de cette société ont été publiés aux *Annexes du Moniteur Belge* du 10 septembre 1911 (n° 5639). Le capital souscrit le jour de la fondation atteignait 175,600 francs. Parmi les principaux souscripteurs, on relève les noms de MM. Beernaert, ministre d'Etat, le comte Werner de Mérode, Devolder, van Ockerout et R. De Becker-Remy, sénateurs, Ingenbleck, secrétaire de LL. MM. le Roi et la Reine, E. Solvay, le baron Empain, Frédéric Brugman, Warocqué, députés.

profiter des éléments favorables que lui offre la situation actuelle. Le plus important de ces éléments est peut-être la présence des écoles dentellières congréganistes. Seules, à présent, elles assurent la continuité de la tradition dentellière. Que les dirigeants des œuvres nouvelles soutiennent les écoles existantes ; qu'ils s'occupent d'y mieux organiser l'enseignement professionnel et ménager, d'y relever le niveau artistique et technique, un grand pas aura été fait vers la solution de la crise dentellière. Mais ce ne sera qu'un premier pas : il s'agira d'étendre, directement ou indirectement, le bénéfice de ces améliorations à la grande masse de nos dentellières, aux milliers de pauvres femmes, victimes ignorantes et ignorées de l'organisation actuelle.

Ce sera la partie la plus ardue de la tâche, mais il n'y aura pas là, espérons-le du moins, de quoi décourager les promoteurs de la rénovation dentellière. Ils ont conscience des difficultés, mais aussi de la grandeur de leur mission. Ils la poursuivront avec persévérance, en dépit des obstacles dont leur route pourrait se trouver hérissée, et un jour viendra où il sera démontré que le luxe de la femme du monde peut faire vivre celles qui peinent pour l'ornement de sa beauté.

BIBLIOGRAPHIE

- ADDA (Marquis GIROLAMO D'). Essai bibliographique sur les anciens modèles de lingerie, de dentelle et de tapisserie (*Gazette des Beaux-Arts*, 1863, vol. XV, et 1864, vol. XVII).
- ALVIN (L.). *Les anciens patrons de broderie, de dentelle et de guipure*. Bruxelles, 1863.
- ALCQ (Madame LOUISE D'). *Traité de la dentelle aux fuseaux*. Paris. Archives de la ville de Gand. Registre G. G. F^o 123 v. — *Voorgeboden*, série 108^{bis}, n^o 184.
- AUBRY (FÉLIX), *Rapport sur les dentelles, les tulles, les blondes et les broderies, fait à la commission française du jury international de l'Exposition universelle de Londres*. Paris, 1851. — *Dentelles, tulles, broderies et passementeries, rapport fait pour l'Exposition de Paris en 1867*. Paris, 1868.
- BEZON. *Dictionnaire général des tissus anciens et modernes*. Lyon, 1836.
- BLANC (CHARLES). *L'art dans la parure*. Paris.
- BORCHGRAVE (E. DE). *Histoire des colonies belges en Allemagne et en Autriche*.
- BRAZZA SAVORGNAN (Comtesse DE). *A guide to old and new lace in Italy exhibited at Chicago in 1893*.
- Bulletin mensuel de l'Association générale de commerce et de l'industrie des tissus et des matières textiles*. Paris, 14^e année, 25 mars 1898. Séance de la Chambre syndicale des dentelles et broderies.
- CARLIER (ANTOINE). *La Belgique dentellière*. Bruxelles, 1898.
- COCHERIS (HIPPOLYTE). *Recueil de documents graphiques pour servir à l'histoire des arts industriels*. Paris, 1872.
- Chambre de commerce de Bruges. *Rapport général sur la situation du commerce et de l'industrie, en 1861*.
- Chambre de commerce d'Alost. *Rapport général sur la situation commerciale et industrielle, en 1871*.
- Chambre de commerce de Roulers. *Rapport général sur la situation de l'industrie et du commerce pendant l'année 1861*.
- CHANNER (C. C.) et M. E. ROBERTS. *Lace making in the Midlands, past and present*. Londres, 1900.
- COLAERT. Discours prononcé à la Chambre des Représentants, le 8 avril 1884.
- COLE (ALLAN SUMMERLY). *Ancient needlepoint and pillowlace*, Londres, 1875.
- Commission du travail. Bruxelles, 1886 et 1887.
- Commission d'enquête sur la condition des ouvriers et sur le travail des femmes et des enfants. Bruxelles, 1843.
- DE GREEF (GUILLAUME). *L'ouvrière dentellière en Belgique*. Bruxelles, 1870.
- DE HAERNE (Mgr). Discours prononcé à la Chambre des Représentants, le 2 avril 1884.

- DE RIDDER (M. R.). *De l'enseignement professionnel dans ses rapports avec l'enseignement primaire en Belgique*. Bruxelles, 1883.
- DESPERRIÈRES (M^{me}). *Histoire du point d'Alençon*.
- DIETRICH (B.). *État économique actuel de l'industrie des tulles et des dentelles en Belgique* (extrait du *Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Statistik*, de G. SCHMOLLER). Berlin, 1899.
- DILMONT (THÉRÈSE DE). *Encyclopédie des ouvrages de dames*. Dornach (Alsace).
- DUCPÉTIAUX. *Mémoire sur le paupérisme dans les Flandres* (extrait du *Bulletin de la Commission centrale de statistique*).
- ENGERAND (FERNAND). *La dentelle aux fuseaux en Normandie* (*Musée social*, mai 1901).
- Enquête sur la condition des classes ouvrières*. Bruxelles, 1846.
- Exposé décennal de la situation du Royaume*. Bruxelles, 1851, 1860, 1865.
- FELKIN (WILLIAM). *History of machine-wrought hosiery and lace manufactures*. Londres, 1867.
- FERTIAULT (FRANÇOIS DE). *Histoire de la dentelle*. Paris, 1843.
- FISCHER (HUGO). *Technichologische studien im Sächsischen Erzgebirge*, Leipzig, 1878.
- FRÈRE-ORBAN. Discours prononcé à la Chambre des Représentants. (*Annales parlementaires*, 1858-59, p. 705.)
- HAVARD (HENRI). *Dictionnaire de l'ameublement*. Paris.
- HAWKINS (DAISY WATERHOUSE). *Old point lace and how to copy and imitate it*. Londres, 1878.
- HUBERT (E.). *Le voyage de Joseph II dans les Pays-Bas en 1781*.
- JACKSON (Mrs F. NEVILL). *A history of hand made lace*. Londres, 1900.
- JESURUM (MICHEL-ANGELO). *Cenni storichi sull' industria dei merletti*. Venise, 1873.
- LEFÉBURE (ERNEST). *Broderies et dentelles*. Paris 1887.
- LIEDTS (BAPON). *Catalogue du Musée Gruuthuuse, à Bruges*, Bruges, 1880.
- MABILLE DE PONCHEVILLE (A.). *La dentelle à la main en Flandre*. Valenciennes, 1911.
- MINNE-DANSAERT (M^{lle} JENNY). *Rapport sur les dentelles et les broderies, adressé à la Commission de l'Exposition de Chicago*. Bruxelles, 1894.
- Ministère de l'Industrie et du Travail. *Recensement général des industries et métiers*. Bruxelles, 1896.
- Musée de Cluny. *Catalogue du Musée de Cluny, à Paris*.
- MÜNTZ (EUGÈNE). *Tapisseries et dentelles*. Paris.
- Origine de la dentelle de Venise et l'école de Burano*. Venise, 1897.
- PALLISER (Mrs BURY). *History of lace*. Londres, 1869. Traduit par la comtesse Gédéon de Clermont-Tonnerre. Paris 1892.
- Rapport général sur la situation de l'industrie et du commerce dans le ressort de Saint-Nicolas*, année 1872.
- PIRON (A.) *La question dentellière*, article extrait du *Bulletin de l'office des métiers et négoce*, 1909, n° 4.
- RONSE (ALFRED). Discours prononcé le 15 mars 1884 au conseil communal de Bruges.
- Révolte des passements*. Paris, 1660.
- Revue des Deux-Mondes. L'industrie de la dentelle en Normandie*. 1^{er} avril 1900.

- SEGUIN (JOSEPH). *La dentelle; histoire, description, fabrication, bibliographie*. Paris, 1875.
- SOMBART (W.). *L'industrie à domicile*. (Extrait du *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*.)
- South Kensington Museum. *Catalogue*.
- SCAILQUIN. *Enquête scolaire sur l'enseignement professionnel et littéraire donné dans les ateliers d'apprentissage et les écoles dentellières*. Bruxelles, 1884.
- TACK. Discours prononcé à la Chambre des Représentants, le 2 avril 1884.
- TAGLIENTE (ANTONIO). *Esempio di ricami*. Venise, 1528.
- VAN DER DUSSEN (BENOIT). *L'Industrie dentellière belge*. Bruxelles, 1868.
- VAN HOLSBECK. *L'industrie dentellière en Belgique*. Etude sur la condition physique et morale des ouvrières. Bruxelles, 1863.
- VAVASSORE (G. ANDREA). *Opera nuova universale intitulata corona di ricami*. (Venise, XVI^e siècle.) Réimprimé à Venise en 1878.
- VECELLIO (CESARE). *Corona delle nobile et virtuose donne*. (Venise, 1600 et 1620.) Réimprimé à Venise en 1876.
- VINCILOLO (FREDERICO DI). *Les singuliers et nouveaux portraits pour toutes sortes d'ouvrages de lingerie, etc.* Paris, 1587.
- VERE O'BRIEN (MRS ROBERT). *Limerick lace*. (Article paru dans le *Irish Homestead*, août 1897.)
- VERHAEGEN (PIERRE). *La dentelle et la broderie sur tulle, en Belgique*, 2 vol., Bruxelles 1901.
- VERWAETERMEULEN (ANT.). *Bloemwerk. — Valencynsch Kantwerk te Ieper*. (Articles parus dans la revue *Biekorf*. Bruges, année 1901, n^{os} 10 et 18.)
-

TABLE DES FIGURES

Figures	Pages
1. Broderie à points coupés	6
2. Dentelle de Bruxelles	8-9
3. Dentelle aux fuseaux : mouchoir en fine guipure (Rosaline)	16-17
4. Dentelle de Binche (XVII ^e siècle)	22-23
5. Dentellières flamandes au travail	38-39
6. Ouvrière en point à l'aiguille	46-47
7. Mouchoir et volant en point de Bruxelles	48-49
8. « Jours » en point de Bruxelles	50
9. Eventail en application de Bruxelles à l'aiguille	54-55
10. Berthe en point de Venise picoté	56-57
11. Volants en point de rose	56-57
12. Réseaux des dentelles aux fuseaux	58-59
13. La dentellière flamande et son carreau	60-61
14. Coussin en forme de manchon (Cerfontaine)	60
15. Fuseaux employés en Belgique	61
16. Fuseaux employés en Belgique	62
17. Dentellière brugeoise se servant de son rouet et de son dévidoir	64-65
18. Fabrication des dentelles aux fuseaux du genre duchesse	67
19. Le point de toile dans les dentelles genre duchesse	68
20. Le point réseau dans les dentelles genre duchesse	68
21. Fabrication des dentelles aux fuseaux ayant un réseau	69
22. Modèle d'une dentelle de Malines	71
23. Valenciennes (dentelle épiscopale)	72-73
24. Volants en Valenciennes à mailles rondes	72-73
25. Col en Valenciennes à mailles carrées (dentelle de Gand)	74-75
26. Valenciennes à mailles carrées	76-77
27. Valenciennes à mailles carrées	77
28. Valenciennes avec jours en fond de neige	78
29. Papillons en Valenciennes	79
30. Valenciennes destinée à un bonnet de paysanne de Perpignan	80
31. Point de Flandre ou Trollekant	80-81
32. Sous-bol en point de Flandre	80-81
33. Volant en ancienne dentelle de Binche	82-83
34. Dentelle de Binche	83
35. Volant en dentelle de Binche	82-83
36. Dentelle de Malines	86-87
37. Dentelle de Malines	86
38. Dentelle de Malines	86-87
39. Point de Lille destiné à un bonnet de paysanne hollandaise	88-89
40. Point de Lille ordinaire	89
41. Point de Lille ordinaire	89

Figures	Pages
42. Point de Lille destiné à la France	90-91
43. Point de Paris	90-91
44. Point de Paris avec jours en point de Lille	90-91
45. Point de Paris	90-91
46. Point de Paris	90-91
47. Point de Paris	92
48. Point de Paris en soie noire	93
49. Morceau d'un volant en Chantilly	94-95
50. Papillon en Chantilly	95
51. Echarpe en blonde ou dentelle espagnole	96-97
52. Mouchoir en point d'Angleterre	98-99
53. Volant en application de Bruxelles aux fuseaux	98-99
54. Application de Bruxelles aux fuseaux	98-99
55. Application de Bruxelles aux fuseaux	98-99
56. Application de Bruxelles aux fuseaux	98-99
57. Application de Bruxelles aux fuseaux	98-99
58. Torchons flamands	100-101
59. Torchons fabriqués à Marche	100
60. Torchons fabriqués à Marche	101
61. Entre-deux en torchon	102-103
62. Torchons fabriqués à Marche	102-103
63. Torchons exécutés à Aye	103
64. Torchon exécuté à Marche	104
65. Guipure en fil de lin	106
66. Guipure Cluny en soie noire	107
67. Guipures (Aye et Marche)	108-109
68. Guipure de Flandre	108-109
69. Imitation de guipure de Flandre en lacet	110-111
70. Mouchoir et barbe en duchesse de Bruxelles	110-111
71. Débuts de la dentelle duchesse	111
72. Mouchoir en duchesse de Bruges	112-113
73. Mouchoir en duchesse de Bruxelles	112
74. Mouchoir en dentelle de Bruges	112-113
75. Eventail en duchesse et point à l'aiguille	114-115
76. Deux mouchoirs en dentelle de Bruges	128-129
77. Echarpe en application de Bruxelles	146
78. Mouchoir et volant en point de Flandre	147
79. Valenciennes	155
89. Intérieur de dentellière flamande	172-173
81. Une rue de dentellières, à Bruges	174-175
82. Les dentellières du « Godshuis Meulenaere », à Bruges	176-177
83. Ecole dentellière des sœurs Apostolines (couvent de Jérusalem), à Bruges	194-195
84. Application de Bruxelles aux fuseaux	210-211
85. Deux mouchoirs en duchesse	214-215
86. Valenciennes à mailles rondes fabriquées au couvent d'Oostcamp	262-263

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉFACE.	1
CHAPITRE I^{er}. — LA DENTELLE BELGE DANS LE PASSÉ	5

Définition de la dentelle. — Les origines sont destinées à demeurer obscures. — I. Dentelle à l'aiguille. Elle tire son origine des broderies à fond clair et naquit probablement à Venise. II. Dentelle aux fuseaux. L'Italie et la Flandre se disputent l'honneur de son invention. — Son origine flamande paraît assez probable. — Expansion de l'industrie dentellière, au XVI^{me} siècle, dans les provinces belges des Pays-Bas. — La dentelle, industrie populaire. — Défaut d'information sur l'histoire sociale et économique de la dentelle. — Ce défaut d'information s'explique par l'égoïsme des classes supérieures. — L'ordonnance de Philippe II contre les dentellières de Gand (1589). — Les dentelles flamandes se répandent dans l'Europe entière. — Le luxe des dentelles — Spécification des dentelles flamandes, au XVII^{me} siècle. — Caractéristiques des diverses dentelles flamandes au XVI^{me} et XVII^{me} siècles. — L'industrie dentellière dans les Flandres à la fin du XVIII^{me} siècle. — L'ordonnance du Magistrat de Gand, de 1781 — La Révolution française. — Le Directoire. — L'Empire. — L'invention du tulle mécanique. — L'industrie dentellière suit une marche descendante jusque vers 1840 et reprend ensuite une certaine importance, grâce à l'initiative du clergé et des couvents.

CHAPITRE II. — OU ET COMMENT SE FONT NOS DENTELLES.

I. LES MILIEUX 33

1. Milieu physique et démographique. La dentelle est fabriquée surtout dans les deux Flandres. Elle n'occupe qu'un petit nombre d'ouvrières dans les autres provinces, sauf dans la province de Liège, où on n'en fait pas. — 2. Milieu économique. Les centres purement agricoles constituent le milieu normal de l'industrie dentellière. — Les Flandres, région éminemment agricole, où la population est très agglomérée, présentent des conditions très favorables à sa conservation. — Partout où une industrie, petite ou grande, accessible aux femmes, fait concurrence à la dentelle, celle-ci tend à disparaître. — 3. L'état social et moral des populations flamandes est excellent. -- Leurs mœurs sont simples, leur esprit d'initiative peu développé, elles sont traditionalistes.

	Pages
II. L'ORGANISATION DU TRAVAIL	42
Trois faits saillants sont à sa base : le travail à domicile; la division du travail; la centralisation de la fabrication. — Examen critique de cette organisation au point de vue : <i>a)</i> de la quantité produite; <i>b)</i> de l'apprentissage; <i>c)</i> de l'exécution du travail; <i>d)</i> du recrutement de la main-d'œuvre; <i>e)</i> de l'accession au patronat.	
III. DESCRIPTION ET FABRICATION DES DENTELLES EXÉCUTÉES EN BELGIQUE	45
§ 1. — DENTELLES A L'AIGUILLE	46
Préparation du dessin. — Diverses phases de la fabrication.	
1. <i>Point de Bruxelles</i>	48
2. <i>Application de Bruxelles à l'aiguille</i>	53
3. <i>Point de Venise</i>	55
§ 2. — DENTELLES AUX FUSEAUX	57
Caractéristiques du point à l'aiguille et de la dentelle aux fuseaux. — Le <i>réseau</i> et les <i>fleurs</i> dans la dentelle aux fuseaux. — Tableau des diverses dentelles aux fuseaux fabriquées en Belgique. — Description sommaire de la fabrication. — Le matériel de la dentellière : carreau, fuseaux, dévidoir, rouet, patron, modèle, épingles. — Principe du travail aux fuseaux. — Distinction entre les dentelles aux fuseaux qui se font par petits morceaux séparés et celles qui sont exécutées en une pièce. — Le travail de la patronneuse.	
1. <i>Valenciennes</i>	72
2. <i>Point de Flandre ou « Trollekant »</i>	79
3. <i>Dentelle de Binche</i>	82
4. <i>Dentelle de Malines</i>	84
5. <i>Point de Lille</i>	88
6. <i>Point de Paris</i>	90
7. <i>Chantilly ou dentelle de Grammont</i>	93
8. <i>Blonde ou dentelle espagnole</i>	97
9. <i>Point d'Angleterre</i>	97
10. <i>Application de Bruxelles aux fuseaux</i>	98
11. <i>Torchon</i>	100
12. <i>Guipures</i>	105
13. <i>Duchesse</i>	110
14. <i>Dentelle de Bruges</i>	113
15. <i>Dentelles mélangées. — Fantaisies</i>	113
CHAPITRE III. — FABRICANTS DE DENTELLES	116

L'entrepreneur commercial, c'est généralement un fabricant. — Les trois catégories de fabricants. — Opérations qui relèvent de l'entreprise : *a)* choix du dessin. — La plupart des grands fabricants dépendent de Paris pour leurs dessins. — Les dessins des petits fabricants; *b)* interprétation du dessin en dentelle; *c)* choix des personnes qui exécuteront la dentelle. — Rapports du fabricant avec l'intermédiaire, avec la main-d'œuvre. — Les ateliers de fabrication; *d)* réception de la dentelle; *e)* livraison ou écoulement de la marchandise. — Nécessité d'un capital. — Capital circulant. — Capital fixe. — Stock de marchandises.

CHAPITRE IV. — DÉBOUCHÉS ET CONCURRENCE 131

Pages

I. — Débouchés intérieurs. — Ils n'ont aucune importance pour les grands fabricants. — La femme belge n'a pas le goût de la belle dentelle. — Le marché intérieur comprend surtout les étrangers de passage en Belgique et est accaparé par les petits fabricants.

II. — Débouchés extérieurs. — Leur grande importance. — Tableau de nos exportations vers les pays étrangers. — Marchés de Paris et de New-York. — Les fabricants belges traitent toujours avec les maisons de gros. — Pourquoi ils ne traitent pas avec les maisons de détail. — Démarches du fabricant pour le placement de la dentelle à l'étranger.

III. La lutte entre producteurs. — Concurrence des dentelles étrangères, des dentelles mécaniques. — Concurrence entre maisons belges et maisons étrangères. — Lutte entre producteurs belges. — Opposition à toute entente. — Hostilité entre grands et petits fabricants. — Les procédés des petits fabricants interlopes.

CHAPITRE V. — L'INTERMÉDIAIRE 149**I. — LE COURTIER** 149

Esquisse du type général du courtier ou « facteur ». — Le facteur est le plus souvent une femme. — Ses rapports avec le fabricant, avec la main-d'œuvre. — Acceptation de la dentelle par le facteur. — Recensement des facteurs : *a*) au point de vue des débouchés. — Les agissements des facteurs vis-à-vis des fabricants ; *b*) au point de vue de leurs relations avec les ouvrières. — Facteur résidant à poste fixe. — Facteur nomade. — Colporteur. — Commissionnaire en dentelle. — Facteur occasionnel ; *c*) au point de vue du paiement des salaires. — Le facteur, être insaisissable. — Le régime des facteurs sévit presque partout. — Grand nombre d'intermédiaires placés entre l'ouvrière qui fait la dentelle et la dame qui la porte. — Les facteurs s'enrichissent. — Les ouvrières ne font rien pour se défendre contre eux. — Le facteur, dans l'organisation actuelle, est un mal nécessaire.

II. — LES COUVENTS DE FEMMES 161

C'est à titre accessoire que les couvents servent d'intermédiaires entre ouvrières et fabricants. — Grands services qu'ils rendent en cette qualité. — Les ouvrières travaillant pour les couvents sont parfois moins payées que celles qui travaillent pour les facteurs. — Explication de cette situation. — L'exploitation des couvents par les fabricants. — La tradition de la belle dentelle perpétuée grâce aux couvents.

CHAPITRE VI. — L'OUVRIÈRE DENTELLIÈRE. 168

Ouvrières spécialisées. — Leur mode de travail. — Ouvrières non spécialisées. — Celles-ci travaillent presque toutes à domicile. — Quelques-unes sont employées dans des petits ateliers, à Bruxelles. — Ces ateliers sont établis dans un but de réclame. — Le travail de la dentellièrè dans la chambre de famille, sur le pas de sa porte, dans les cam-

	Pages
pagnes flamandes, dans les rues de Bruges. — Les <i>Godshuizen</i> . — Vieux usages conservés par les dentellières. — Longueur de la journée de travail. — Travail des hommes. — Chômages. — Santé des ouvrières; le métier de dentellière, pratiqué sans excès, ne lui est pas nuisible. — Relations de la dentellière avec le courtier. — Mode et époques de paiement du salaire. — Nature du contrat de travail. — Activité de la dentellière. — Absence totale de sens artistique. — Abandon de la dentelle, surtout de la belle dentelle, par les jeunes ouvrières.	
CHAPITRE VII. — L'APPRENTISSAGE	188
Anciennement la mère enseignait la dentelle à sa fille. — Ainsi le métier restait localisé. — Aujourd'hui l'apprentissage a lieu presque exclusivement dans les écoles dentellières. — La Belgique possède environ 160 écoles dentellières.	
I. ÉCOLES CONGRÉGANISTES.	191
Ces écoles se composent presque toujours d'une école gardienne à laquelle sont adjointes une ou plusieurs classes de dentelle. — Age d'admission des élèves à l'école gardienne, à la classe de dentelle. — Distinction entre élèves dentellières et ouvrières. — Nombre d'heures de travail. — Tenue des locaux. — Écolage payé par les élèves. — Presque partout, l'enseignement est gratuit, mais le couvent perçoit sur le travail des élèves et ouvrières un léger bénéfice. — Règlements d'atelier de deux ouvriers congréganistes. — Enseignement primaire et professionnel donné par les couvents en dehors des classes de dentelle. — <i>L'Enquête scolaire</i> de 1884 et ses conclusions erronées. — Ce que les couvents ont fait pour l'instruction des classes inférieures en Belgique. — Ce qui laisse à désirer dans les écoles congréganistes. — Difficulté d'appliquer aux écoles dentellières les méthodes pédagogiques. Exploitation des enfants par leurs parents.	
II. ÉCOLES LAÏQUES	202
Organisation défectueuse du travail dans ces écoles. — Tenue des locaux. — Les écoles dentellières laïques ne prospèrent pas.	
III. Tableau indiquant pour toutes les écoles dentellières congréganistes de la Flandre orientale le genre de dentelle fabriqué, le nombre, l'âge et la journée de travail des ouvrières, le nombre, l'âge et la journée de travail des élèves, le salaire moyen des adultes. — Tableau indiquant le nombre, l'âge et la journée de travail des élèves, dans seize écoles dentellières laïques	205
CHAPITRE VIII. — LE SALAIRE	210
C'est la question capitale, au point de vue national, au point de vue social.	

	Pages
I. DÉTERMINATION DU SALAIRE	211
C'est l'intermédiaire seul qui détermine le salaire. — Eléments qui servent de base à l'intermédiaire pour déterminer le salaire. — Exploitation des ouvrières par les facteurs. — Le <i>sweating system</i> . — La responsabilité des fabricants.	
II. FACTEURS QUI INFLUENT SUR LE SALAIRE	216
Moyennes des salaires pour les diverses dentelles. — Divers facteurs influent sur le salaire : <i>a)</i> facteurs directs : facteurs dépendant de la main-d'œuvre ; facteurs d'ordre industriel ; <i>b)</i> facteurs indirects et accidentels : les événements politiques ; les changements dans l'organisation économique de l'industrie ; la mode ; les périodes de forte production.	
III. SALAIRES DES OUVRIÈRES TRAVAILLANT A DOMICILE	224
Tableaux statistiques dressés en 1900 et 1901. — Tableaux statistiques dressés en 1910.	
IV. SALAIRES DES OUVRIÈRES TRAVAILLANT EN ATELIER	258
Les salaires payés dans les ateliers des fabricants sont, en général, plus élevés que ceux des ouvrières travaillant à domicile. — Salaires payés dans les ateliers de la Compagnie des Indes, à Bruxelles, et de la maison Minne-Dansaert, à Haeltert. — Salaires payés dans cinq écoles dentellières. — C'est une erreur de reprocher aux couvents d'exploiter la main-d'œuvre.	
V. DU TRUCK-SYSTEM	267
Cet abus n'est pas général. — Là où il existe, il est en général pratiqué d'une manière révoltante. — Le <i>truck system</i> aux environs de Termonde.	
CHAPITRE IX. — LA CRISE DE LA DENTELLE	273
Elle frappe les fabricants, les ouvrières, la dentelle elle-même. — Crises passagères et externes. — Crises internes et permanentes : <i>a)</i> la mode. — Ses exigences. — Mondaines et fabricants la subissent ; <i>b)</i> la concurrence de la dentelle mécanique. — Son invention. — Ses perfectionnements. — Les divers préjudices qu'elle cause à l'industrie de la dentelle à la main. — Quel devrait être le rôle des fabricants ; <i>c)</i> l'organisation économique défectueuse de l'industrie dentellière. — Elle est désastreuse à divers points de vue.	
CHAPITRE X. — L'AVENIR DE LA DENTELLE BELGE	284
Raisons d'envisager l'avenir avec confiance. — Deux choses sont nécessaires ; il faut : <i>a)</i> améliorer le sort de l'ouvrière ; <i>b)</i> perfectionner et étendre l'apprentissage et la fabrication des belles dentelles. — Rien à attendre des personnes engagées dans l'industrie. — Il faut attendre le salut et le relèvement de la dentelle de l'initiative privée. — L'exemple	

	Pages
de Burano. — L'initiative du roi Albert. — Fondation des <i>Amies de la Dentelle</i> et de la société coopérative <i>La Dentelle Belge</i> . — Les résultats déjà obtenus sur le terrain de l'apprentissage. — L'importance des écoles dentellières existantes pour solutionner le problème des salaires et sauver l'avenir.	
BIBLIOGRAPHIE	293
TABLE DES FIGURES	297
TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES	299
